

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

HISTOIRE DE LA COLONIE FRANÇAISE EN CANADA.

PREMIERE PARTIE.

(Suite.)

CHAPITRE VII.

LES RÉCOLLETS APPELLENT À LEUR AIDE LES JÉSUITES. QUÉBEC EST
COMME ABANDONNÉ PAR LA COMPAGNIE.

I.

Les Récollets, se voyant laissés à eux-mêmes, pensent à appeler à leur aide des Religieux rentés.

Les dangers que courut le P. Poullain, dans la rencontre particulière dont nous avons parlé au chapitre précédent, montrent combien la guerre déclarée aux Iroquois était devenue funeste à la propagation de l'Évangile : les missionnaires, dans leurs courses apostoliques, étant sans cesse exposés à tomber entre les mains de ces barbares, et à devenir les victimes de leur fureur. Le P. Poullain, après s'être rétabli des traitements cruels qu'ils lui avaient fait endurer, alla, avec quatre canots marchands, jusqu'aux Nipissingues, autre nation sauvage, alliée des Algonquins et des Français ; et, dans ce voyage, il eut plus d'une occasion d'expérimenter encore les difficultés attachées à son ministère. Il écrivait au P. supérieur que, si, dans les rencontres où l'on s'était battu avec des partis d'Iroquois, ceux-ci avaient eu l'avantage, en blessant mortellement de nos sauvages alliés qui accompagnaient les marchands, les blessés étaient heureux d'avoir pu recevoir le baptême, avant de mourir. Il ajoutait que les sauvages qu'il avait trouvés sur sa route lui avaient paru assez dociles et traitables ; et que, si l'on pouvait les mettre à couvert des incursions des Iroquois, en bâtissant un Fort pour leur défense, il y aurait lieu d'espérer de les rendre un jour chrétiens. Mais c'était demander ce que la compagnie était résolue de ne pas faire, puisqu'elle refusait même de construire un Fort à Québec. Cependant les Récollets, convaincus de la nécessité d'élever des enfants sauvages, pour les amener, par ce moyen, au christianisme ; voyant, d'ailleurs, le mauvais vouloir de la compagnie pour cette œuvre, son opposition au catholicisme, son infidélité aux engagements qu'elle avait pris ; considérant enfin l'inutilité des voyages qu'ils

avaient fait à la Cour, pour trouver quelque remède à un état si affligeant, et notamment le peu de succès du P. Le Baillif, sur le crédit duquel ils avaient d'abord fondé leurs espérances ; ces Religieux, que tant d'obstacles eussent pu décourager, résolurent de vaquer à l'oraison, pour obtenir de Dieu la lumière sur le parti qu'ils avaient à prendre. Le résultat fut que, se sentant trop faibles pour lutter contre la compagnie, et trop peu protégés à la Cour pour y être écoutés et soutenus, ils devaient appeler à leur aide une communauté puissante, qui partageât, avec eux, les travaux des missions, attendu que le Provincial de Saint-Denis avait été autorisé, par le Saint-Siège, à charger de ses pouvoirs, en Canada, tels missionnaires qu'il voudrait y envoyer. Ils avaient appris, par leur propre expérience, que, pour réussir auprès des sauvages, il fallait avoir de quoi leur donner : que, plus on leur donnerait, plus aussi on les attirerait sûrement ; et ils conclurent, qu'au défaut des Religieux de Saint-François, à qui leur règle défend d'avoir des rentes, ils devaient introduire dans leurs missions une communauté qui pût s'entretenir par ses propres revenus, fournir à l'entretien et à la nourriture des enfants sauvages, qu'on formerait dans des séminaires, et assister aussi les nouveaux convertis.

II.

Les Récollets veulent appeler les Jésuites, qui acceptent l'invitation.

Ils jugèrent enfin que, parmi tous les Religieux rentés, ceux de la compagnie de Jésus seraient les plus capables et les plus propres, par leur zèle et leur crédit, d'apporter au mal un remède efficace et résolurent de s'adresser à eux. Avant de s'ouvrir de ce dessein à Québec, ils voulurent cependant pressentir, à cet égard, la disposition des esprits : c'était en 1624, et lorsque Champlain se disposait à repasser en France, avec sa famille. La Compagnie ayant alors à sa tête des Huguenots, on ne devait pas espérer qu'elle goûtât beaucoup cette proposition ; et de Caen qui, bien que Calviniste, avait quelque considération pour les Récollets, de qui il n'avait rien à craindre et qu'il nourrissait, ne témoigna pas, en effet, pour les Jésuites les mêmes sentiments. Comme la petite colonie était dans sa dépendance, tous ses commis et le reste des employés partagèrent son avis, et Champlain, lui-même, se montra d'abord assez équivoque sur l'opportunité d'appeler ces religieux en Canada. Voyant cette opposition générale, les Récollets crurent qu'ils devaient garder le silence le plus profond sur leur dessein, et que le seul parti qu'ils avaient à prendre était d'aller le soumettre au roi. En conséquence, ils lui députèrent l'un d'eux, le P. Irénée, qui partit pour la France avec Champlain, cette même année 1624. Arrivé à Paris, il proposa donc, de l'avis de ses confrères, au Provincial des Jésuites, de joindre de ses Religieux aux Récollets, pour partager leurs travaux apostoliques en Canada ; et, comme

ils l'avaient souhaité, la proposition fut acceptée avec joie et reconnaissance.

III.

Le duc de Ventadour, devenu vice-roi, agréa les Jésuites.

Avant d'en parler à Louis XIII, les Récollets désirèrent de la faire agréer au vice-roi, qui n'était plus alors le duc de Montmorency. L'intérêt privé, qui avait réuni les marchands en société, ne tarda pas à les désunir entre eux, par la défiance réciproque qu'il fit naître ; et, en arrivant à Paris, Champlain fut témoin de leurs contestations ; "une partie des associés étant de la religion prétendue réformée, c'était, dit-il, la chambre mi-partie : ce qui occasionnait tant de divisions et de procès les uns contre les autres ; ce que l'un voulait, l'autre ne le voulait pas : vivant ainsi en telle méfiance, que chacun avait son commis, pour avoir l'œil à tout ce qui se passerait. De retour en France, au mois d'octobre 1624, je trouvai que les anciens et les nouveaux associés eurent plusieurs contestations entre eux, sur le mauvais ménage qui s'était fait dans l'embarquement, ce qui causa divers troubles." Le duc de Montmorency, obligé, en sa qualité de vice-roi, de prendre connaissance de ces différends, qui l'importunaient d'une étrange sorte, finit, en partie pour ce sujet, par se défaire de sa charge, et la remit à Henri de Levy, duc de Ventadour, son neveu, après être convenu avec lui d'un certain prix, tant pour la charge elle-même que pour l'intérêt qu'il avait dans la société des Marchands. Le roi agréa cette cession, et donna au duc de Ventadour ses lettres patentes, au commencement de l'année 1625. Le nouveau vice-roi goûta fort la proposition des Récollets, et demeura persuadé lui-même que, de tous les Religieux, les Jésuites étaient les plus propres à les aider, et à servir utilement la religion dans la Nouvelle-France.

IV.

Projets du vice roi ; il établit Champlain pour son Lieutenant.

Ce duc, qui s'était retiré de la cour, et avait même reçu les Ordres sacrés, méditait l'avancement de la religion catholique, et celui de la colonie Française en Canada. "Il n'était poussé, dit Champlain, par d'autres intérêts que ceux du zèle, et n'avait d'autre désir que de procurer la gloire de Dieu." Dans ses lettres données à Champlain, qu'il établit son lieutenant, à l'exemple des autres vice-rois, il lui ordonna de faire construire, dans la Nouvelle-France, telles forteresses qu'il jugerait nécessaires, pour assujettir tous les peuples de ce pays et ceux des pays circonvoisins ; et, par ce moyen, les appeler à la connaissance de Dieu et à la religion catholique, apostolique et Romaine, dont il devait procurer l'exercice et la profession dans ces lieux. Il lui permettait, en outre, d'y

établir des officiers pour rendre la justice, pour maintenir la tranquillité et faire observer les ordonnances. Le duc de Ventadour voulait, d'ailleurs, entrer dans les vues que les PP. Récollets lui avaient exposées pour la conversion de ces peuples, savoir, de les rendre sédentaires, en les attirant dans les colonies qu'il formerait à ce dessein. " Il est nécessaire, disait le P. Sagard, que les peuples que l'ont veut instruire dans la loi de Dieu, soient amenés à vivre en société, et à habiter des villes ou des bourgs, sous de bons chefs. C'est ainsi que l'ont pratiqué toutes les autres nations chrétiennes, qui ont conquis des pays infidèles." Etant donc résolu d'exécuter lui-même ce dessein, le duc de Ventadour déclara aux Récollets qu'il voulait établir de grandes colonies et des séminaires en Canada, pour y faire instruire les jeunes sauvages dans la religion catholique, et donna à ces Religieux les plus heureuses espérances, par le zèle qu'il leur témoigna. Enfin il parla lui-même à Louis XIII, qui agréa leur union avec les RR. PP. de la compagnie de Jésus.

V.

La compagnie, obligée de recevoir les Jésuites, leur refuse le couvert. Charité des Récollets.

Les associés, informés de ce nouvel arrangement, se montrèrent, d'abord, très-peu disposés à recevoir, en Canada, des missionnaires Jésuites, et finirent pourtant par consentir à leur départ, lorsqu'on leur eut donné à entendre qu'ils y seraient contraints par autorité. Le vice-roi avait, sans doute, le droit incontestable d'envoyer dans ce pays tels Religieux qu'il jugeait à propos, et avec d'autant plus de raison, qu'il ne prétendait pas augmenter, par là, les dépenses de la Compagnie : se chargeant lui-même de l'entretien des Jésuites qui seraient choisis pour cette mission. Ce furent les PP. Charles Lalemant, principal du collège de Paris, fils d'un ancien lieutenant criminel de cette ville, le P. Brébeuf, le P. Ennemond Massé, avec les frères François Charton et Gilbert Buret, coadjuteurs temporels. Le duc de Ventadour, qui montrait tant de zèle pour la propagation de la foi catholique, donna cependant sa commission au sieur de Caen, tout Calviniste qu'il était, et ce fut celui-ci qui conduisit, en Canada, les PP. Jésuites, et, avec eux, un religieux Récollet d'une famille illustre, le P. Joseph de la Roche d'Allion. Il les traita avec égard durant la traversée ; mais à leur arrivée, et avant qu'ils fussent sortis des barques, les PP. Jésuites eurent vent du mauvais accueil qui les attendait. Comme ils s'étaient contentés de l'autorisation verbale du roi, de Caen leur déclara que, n'ayant reçu de lui aucun ordre par écrit, il lui était impossible de les loger, ni à l'habitation de Québec, ni dans le Fort ; et qu'ils seraient obligés de repasser en France, sans doute par le vaisseau qui venait de les amener. Enfin, après bien des

allées et des venues, ils trouvèrent un motif de consolation dans la charité des PP. Récollets, qui convinrent avec de Caen de les recevoir dans leur couvent, sans qu'ils fussent à charge au pays ; et de les y garder jusqu'à ce que le roi lui eût fait connaître ses intentions à leur égard. Les Récollets leur donnèrent donc l'hospitalité, et, pour cela, mirent à leur disposition la moitié de leur propre couvent, de leur jardin et de leur enclos. Ce fut là que les Jésuites demeurèrent l'espace de deux ans et demi jusqu'à ce qu'ils se fussent construit des logements pour eux-mêmes.

VI.

De Caen moleste les catholiques, Champlain retourne à Québec.

Cette conduite de de Caen montre combien il faisait peu de cas des ordres du vice-roi, et des intentions de la Cour, dont il était très-bien instruit. Jusque-là de Caen, comme Calviniste, avait fait faire les prières de la secte dans le lieu le plus honorable de son navire, en renvoyant les catholiques sur le devant ; Hébert, son enseigne, en usa de même, quoique catholique, en l'absence de de Caen, dont il était bien aise de s'attirer les bonnes grâces par cette complaisance. Mais il paraît que de Caen, après être arrivé avec les Jésuites en Canada, inquiéta les catholiques, dans son séjour à Québec, en voulant les obliger d'assister aux prières des Huguenots ; et Champlain, qui était resté en France pour solliciter les affaires du pays et les siennes propres, informé de cette conduite, en fit des plaintes au roi, de concert avec le P. Joseph Le Caron. Il fut alors ordonné que de Caen ne ferait plus le voyage du Canada, et nommerait un chef catholique, agréable au vice-roi, pour y conduire les vaisseaux ; en l'absence du duc de Ventadour, de Caen nomma, pour cette année 1626, le sieur de La Ralde, qui était catholique, mais assez équivoque. Champlain, ayant terminé ses affaires, résolut de retourner à Québec, d'où il était absent depuis deux ans ; et se rendit à Dieppe pour s'embarquer avec le sieur de La Ralde, dont le départ devait avoir lieu le 15 avril de cette année 1626. Les PP. Noyrot et de la Noue, de la compagnie de Jésus, avec un de leurs frères, étaient aussi à Dieppe, cherchant quelque occasion pour s'embarquer, avec vingt ouvriers qu'ils voulaient conduire pour eux en Canada ; et à la fin, ils se virent contraints de prendre un vaisseau de quatre-vingts tonneaux, du sieur de Caen, qui le leur fréta pour le prix de trois mille cinq cents livres. “ Le 23 mai, nous eûmes une tourmente qui dura deux fois vingt-quatre heures, dit Champlain, avec orage et tonnerre et une brume fort épaisse, qui fut cause que le petit vaisseau des PP. Jésuites, nommé *l'Allouette*, nous perdit de vue.”

VII.

Champlain, après deux ans, trouve l'habitation et le Fort inachevés.

Pour affermir l'autorité du vice-roi, qu'il représentait dans le pays, et donner quelque forme à la colonie, Champlain, comme on l'a dit, y avait établi, en 1620, des officiers de justice, et, avant de quitter la France, il venait d'obtenir du duc de Ventadour que Boullé, son beau-frère, fut son lieutenant au fort de Québec, et le sieur Destouche son enseigne. Mais, en arrivant, il lui fut aisé de se convaincre, de plus en plus, que la compagnie n'avait rien de moins à cœur que la formation d'une colonie, et que toute son application avait pour unique objet le commerce des pelletteries. On a vu quel zèle il avait déployé, dans son dernier séjour à Québec, pour commencer un Fort qui pût mettre les habitants à couvert de l'ennemi, en cas d'attaque, et pour construire des logements qui les prémunissent contre la rigueur sévère du climat; à son retour, il trouva que tous ces ouvrages avaient été comme abandonnés par la Compagnie. En 1624, lorsqu'il ramena madame de Champlain en France, la nouvelle habitation qu'il faisait bâtir en pierres était déjà si avancée, qu'il n'y restait plus à construire que sept ou huit pieds de murs; et, pour ôter tout prétexte au mauvais vouloir des associés, pendant son absence, il avait préparé tous les matériaux, assemblé de la pierre, laissé de la chaux, posé des poutres au premier étage, fait scier toutes les autres, ainsi que le bois pour la charpente et la couverture; enfin, toutes les fenêtres étaient faites, non moins que la plupart des portes: il n'y avait plus qu'à les poser, tellement que, dans quinze jours, l'habitation eût été logeable, si l'on eût continué avec diligence les travaux. Mais, deux ans après, en arrivant à Québec, il trouva qu'elle n'était pas encore achevée. Il voulut en faire couvrir la moitié, et mit des hommes sur le chantier, mais malgré toutes ses instances, il ne put en obtenir assez pour terminer l'ouvrage: la Compagnie, de qui ils dépendaient, les occupait presque constamment à aller dans les barques pour son trafic, en sorte qu'au mois d'octobre de l'année suivante, 1627, il écrivait: "Le parachèvement de l'habitation de Québec demeure à parfaire, et je ne puis rien, sinon d'employer quelques hommes à y travailler dans l'occasion." Il en fut de même du Fort Saint-Louis. A son retour, il le trouva dans le même état où il l'avait laissé, sans qu'on y eût fait, dit-il, aucune chose, ni au bâtiment du dedans, qui n'était que commencé, et, où il n'y avait encore qu'une chambre; et cependant, à son départ, il avait laissé une quantité considérable de matériaux, tout prêts à être employés, des bois assemblés et dix-huit cent planches sciées destinées au reste des logements.

VIII.

Champlain entreprend la construction d'un fort plus spacieux.

Retrouvant donc les choses dans le même état, et considérant que ce Fort était bien petit pour servir de retraite aux habitants de Québec, en cas d'attaque, et de lieu de défense aux soldats, quand il plairait au roi d'en envoyer, il résolut, nonobstant la mauvaise volonté de la Compagnie, de le démolir et de construire à la place un Fort plus spacieux, auquel il ne donna d'autre forme que celle de l'assiette du lieu qu'il avait choisi, et qui lui paraissait naturellement très-fortifié. Il démolit donc le petit Fort, et en employa les matériaux à construire, en partie, le nouveau. C'étaient des fascines, des pièces de bois, et de la terre revêtue de gazon, qu'il avait vu employer, en Europe, comme très-propres à faire de bonnes forteresses. Avec ces matériaux il construisit donc le deuxième Fort de Québec, et il le flanqua de deux petits bastions de même matière, en attendant qu'un jour on le fit revêtir en maçonnerie. L'état où il trouva le pays, comme nous le dirons bientôt, lui fit désirer que le Fort pût être mis en défense dès le printemps suivant, 1627, et, dans ce dessein, il y employa quelques hommes qui travaillèrent avec beaucoup de constance et d'ardeur. Mais il n'obtint pas les dix travailleurs que devait lui fournir la Compagnie, tout ce qu'il put, ce fut d'en écrire au vice-roi pour lui en faire ses plaintes, et surtout de profiter de toutes les occasions pour employer quelques hommes à ces travaux et à ceux de l'habitation. Rien n'était cependant plus nécessaire que de mettre la petite colonie en état de défense, tant contre les attaques des Iroquois, avec qui la guerre venait alors de se rallumer, que contre les surprises perfides et cruelles de nos sauvages alliés, les Montagnais, les Abenaquis, les Hurons et les Algonquins.

IX.

Déclaration de guerre avec les Iroquois, occasionnée par les sauvages alliés.

Quelques jeunes hommes de ces derniers, au nombre de neuf ou dix, étant allés en guerre contre les Iroquois, malgré la paix conclue avec eux, avaient pris, par trahison, trois de ces sauvages, dont l'un s'était échappé de leurs mains, et les deux autres avaient été conduits aux Trois-Rivières, où, après les avoir maltraités, on se disposait à les faire mourir. Champlain, pour étouffer à sa naissance cette nouvelle guerre, qui pouvait mettre tout le pays en combustion, reprocha sévèrement, aux sauvages alliés, leur perfidie, et leur ordonna de conduire les deux prisonniers dans leur pays, avec des présents à ceux de leur nation pour les apaiser. Ils consentirent à reconduire l'un des deux, et demandèrent que quelques Français les accompagnassent pour donner plus de créance à leur ambas-

sade. Deux ou trois de ces derniers se joignirent à eux, et de ce nombre, un individu, nommé Pierre Magnan, de Tougne, près de Lisieux, en Normandie, qui s'était rendu coupable d'un homicide en France, et avait été contraint de passer en Canada. Les députés furent bien reçus de ces Iroquois ; mais des sauvages d'une autre nation Iroquoise, irrités de cette violation de la paix, se rendirent au lieu du pourparler, tombèrent sur les ambassadeurs et les tuèrent à coups de haches, sans que les autres Iroquois pussent les en empêcher ; et ces massacres furent cause que les sauvages des Trois-Rivières, pour user de représailles, traitèrent avec la plus horrible cruauté celui des deux prisonniers qui était resté entre leurs mains, le brûlèrent à petit feu et le mangèrent. Ainsi, la guerre entre les Iroquois d'un côté, et les Français et leurs alliés de l'autre, fut alors plus allumée que jamais.

X.

Des Hurons font périr le P. Viel.

Mais ces alliés étaient un faible appui pour la petite colonie, ou plutôt un sujet d'alarme ou de défiance continuelle. Lorsque les Jésuites arrivèrent en Canada, en 1625, plusieurs d'entre eux se proposaient d'aller vivre parmi les Hurons pour apprendre leur langue ; et ils se virent dans la dure nécessité, aussi bien que les Récollets eux-mêmes, de demeurer à Québec, à cause de la crainte que leur inspira, avec raison, l'événement que nous allons raconter. Cette année, le P. Nicolas Viel, récollet, qui était allé au pays des Hurons, deux ans auparavant, avec le P. Joseph Le Caron, et le P. Gabriel Sagard, et y était demeuré tout ce temps, fut invité par des Hurons à descendre avec eux à la traite. Il accepta la proposition, dans l'intention d'aller faire pour lui-même les exercices spirituels au couvent de Notre-Dame des Anges, et prit avec lui un de ses disciples, encore enfant, appelé Ahantsic, qu'il avait instruit et baptisé. Le convoi se composait de Hurons assez honnêtes, parmi lesquels il s'en trouva quelques-uns qui étaient ennemis de la religion, quoiqu'ils feignissent de respecter et d'aimer ce missionnaire. Un gros temps qui survint écarta les canots, et ce Religieux, se trouvant dans le sien avec trois sauvages scélérats et impies, ils le précipitèrent dans la rivière des Prairies, ainsi que son disciple, en descendant à Montréal, au dernier Saut, dont les eaux rapides et profondes les submergèrent en un instant. On ne sauva que sa chapelle et quelques écrits qu'il avait tracés sur des cahiers de papier d'écorce, où était une espèce de journal des missions. L'endroit où ce Religieux fut noyé est appelé, encore aujourd'hui, le *Saut au Récollet*, comme nous l'avons remarqué déjà. Les meurtrier du P. Nicolas Viel avaient conservé son calice, et détruit ses ornements

sacerdotaux, dont on recueillit quelques lambeaux, avec lesquels ils s'étaient déjà fait des parures à leur mode.

XI.

Les Récollets et les Jésuites n'osent aller chez les Hurons.

Le P. Brébeuf, Jésuite, et le P. de la Roche, Récollet, destinés l'un et l'autre pour les Hurons, étaient déjà arrivés aux Trois-Rivières, pour se rendre à leur mission par la barque de messieurs de la compagnie, qui y allait en traite ; mais, apprenant ce triste événement, ils jugèrent que ce serait une témérité pour eux de se confier à ces barbares dans un si long voyage ; en sorte que, de l'avis des Français, et même de quelques Hurons bien intentionnés, ils prirent la résolution de retourner à Québec, et de remettre leur voyage à une autre année. En effet, l'année suivante, 1626, les PP. Brébeuf et de la Noüe, Jésuites, et le P. de la Roche d'Allion entreprirent ce voyage. Étant arrivés chez les Hurons, le P. d'Allion partit de là, le 18 octobre de cette année, et alla chez ceux de la nation du Pétun pour faire alliance avec eux, de la part des Français, et leur demander l'autorisation de rester dans leur pays, où il désirait de les instruire de la manière de servir le grand maître de la vie. Mais, comme il les avait invités à aller à la traite, les Hurons, qui étaient avec lui, voulant par jalousie les en empêcher, leur firent un si affreux portrait des Français et des missionnaires, que ce Père courut risque d'être assommé à coups de haches, et que le bruit courut chez les Hurons qu'il avait été tué.

XII.

Massacre de deux autres français ; Champlain ne peut en tirer vengeance.

Parmi les ambassadeurs de nos sauvages alliés, qui furent massacrés chez les Iroquois, comme il a été dit, se trouvait un capitaine en crédit parmi les siens, qui, quelques années auparavant, avait assassiné en trahison, et sous ombre d'amitié, deux Français qu'il trouva sans armes au Cap de Tourmente, et, comme on craignait une guerre avec ceux de sa nation, si on ôtait la vie à l'assassin, on se contenta de le chasser de l'habitation de Québec ; et, enfin Champlain lui pardonna en présence de diverses nations assemblées. Il en usa de la sorte, à cause de l'état de faiblesse où il se voyait réduit, quoiqu'il fût persuadé que la douceur de cette conduite dût faire mépriser les Français dans l'estime de ces peuples, comme étant des hommes lâches et sans courage, et qu'un jour ces barbares pussent bien entreprendre de couper la gorge à tous les colons, s'ils en trouvaient une occasion favorable.

XIII.

Deux autres français massacrés près de Québec.

L'année 1627, après la rupture de la paix, nos sauvages alliés, ayant appris qu'un grand nombre d'Iroquois étaient en marche pour leur faire la guerre, à eux, ainsi qu'aux Français, s'assemblèrent, de cinquante à soixante lieues, à Québec, où, selon leur usage, ils firent, aux mois de septembre et d'octobre, la pêche des anguilles. Dans les premiers jours de ce dernier mois, deux Français, qui revenaient, par terre, du Cap de Tourmente à Québec, où ils conduisaient du bétail, étant arrivés à une demie-lieue de l'habitation, s'arrêtèrent, se couchèrent sans défiance au bord de l'eau, où ils s'endormirent, et, dans leur sommeil, ils furent massacrés de la manière la plus horrible par quelques-uns de ces prétendus alliés. Quoique les assassins eussent traîné les deux cadavres dans le fleuve et les eussent abandonnés au courant de l'eau, pour dérober aux Français la connaissance du crime, il fut bientôt connu de tous ; et Champlain, qui était au Cap de Tourmente au moment de l'assassinat, l'apprit à son retour à Québec, le 9 du même mois d'octobre. Il fut très-affligé à cette nouvelle, et ayant fait rechercher les corps, qu'on retrouva et qu'on apporta à Québec, il reconnut qu'ils avaient la tête fracassée de coups de haches et le corps percé de coups d'épée et de couteau. Son affliction était d'autant plus fondée que, étant dans la nécessité de tirer vengeance d'un crime si détestable, il se voyait hors d'état d'intimider par la crainte tous les sauvages assemblés, Québec étant alors destitué de munitions de guerre, et même réduit à la famine, comme nous le dirons bientôt.

XIV.

Sage fermeté de Champlain, hors d'état de punir ces meurtres.

Néanmoins il réunit tous les chefs des sauvages, et, après leur avoir rappelé qu'on avait pardonné déjà le meurtre de deux autres Français, il déclara qu'il voulait avoir justice de celui-ci, et il les somma de livrer les meurtriers. Les chefs ayant avoué que ce dernier crime avait été commis par quelqu'un de leurs gens, mais qu'ils ne savaient pas qui, il les obligea de lui donner, pour otage, trois jeunes gens des principaux d'entre eux, ce qu'ils firent ; et, en outre, il mit en prison un autre sauvage soupçonné d'avoir fait le coup. Dans ces circonstances, " nous avons à nous tenir sur nos gardes, tant au Fort qu'à l'habitation, dit-il lui-même, et je donnai avis aux PP. Jésuites (logés à Notre-Dame des Anges), et aux hommes du Cap de Tourmente, d'être bien sur leurs gardes, et de ne pas

“ permettre qu’aucun sauvage les accostât, sans qu’eux-mêmes fussent les plus forts.” Cependant, au mois de janvier 1628, une troupe de sauvages traversèrent le fleuve Saint-Laurent, qui charriait alors, et demandèrent de tenir conseil avec les Français. Leur dessein était de les apaiser par des protestations de dévouement, comme aussi d’obtenir d’eux quelques vivres contre la faim qui les pressait ; et, en témoignage de fidélité, ils leur offrirent trois jeunes filles de onze à quinze ans. Comme ils n’avaient jamais consenti à donner ainsi aucun de leurs enfants aux Français, et que même le chirurgien de Québec, qui avait demandé une jeune fille sauvage pour la faire instruire dans la religion et se marier ensuite avec elle, par pur motif du zèle des âmes, n’avait jamais pu l’obtenir, Champlain, surpris de leur proposition, jugea qu’il serait expédient de l’accepter : ces filles devant être, pour l’habitation, comme autant d’otages et une espèce de sauvegarde pour les Français.

XV.

Champlain adopte trois filles sauvages, qu’il instruit et fait baptiser.

Avant de les recevoir, il demanda au principal commis des marchands ce qu’il pensait là-dessus ; c’était Dupont-Gravé, qui s’excusa de se mêler de cette affaire, quoiqu’il la jugeât avantageuse, et refusa de nourrir les trois filles qu’on offrait. Champlain, voyant les instances des sauvages pour qu’on les acceptât : et craignant de les irriter par un refus qu’ils regarderaient comme un affront ; touché, d’ailleurs, de l’occasion qui s’offrait à lui de gagner ainsi trois âmes à Dieu, se chargea lui-même de ces filles, les reçut dans l’habitation, les fit instruire des vérités du Christianisme, voulut être leur parrain, et leur donna les noms de Foi, d’Espérance et de Charité. Mais il déclara aux sauvages que le don qu’ils venaient de lui faire n’empêcherait pas qu’on ne recherchât les meurtriers, et qu’il exigeait qu’on les remit entre ses mains. Ils lui amenèrent, en effet, un sauvage de Tadoussac, qu’il tint en prison plus d’un an, sans avoir pu le convaincre, non plus que l’autre, et ce fut toute la vengeance qu’on put tirer de ces assassinats. Il est difficile de se représenter tout ce qu’avait alors de désolant la position de Champlain, et on comprend qu’elle eût dû abattre une âme moins forte que la sienne : la guerre déclarée avec les Iroquois, la mauvaise foi et l’inconstance des sauvages alliés, de qui il avait tout à craindre ; l’absence de munitions de guerre, l’opposition de la compagnie à l’avancement des travaux du nouveau Fort, si important alors à la sûreté de la colonie ; la disette des vivres nécessaires à la subsistance des colons ; enfin, l’autorité que s’arrogeaient les Huguenots, et les vexations exercées par les chefs de la compagnie contre les Catholiques, malgré les défenses expresses de la Cour.

XVI.

Nouvelles vexations exercées par les Huguenots.

L'année 1626, le P. Noyrot, Jésuite, était passé à Québec pour y conduire vingt hommes de travail, comme il a été dit ; et, dans ce voyage, il avait eu quelque sujet de se plaindre des procédés du sieur de La Ralde, qui de Caën avait mis à sa place pour conduire les vaisseaux en Canada. Quoique le nouveau Général de la flotte fût catholique, ainsi que la Cour l'avait exigé, néanmoins, presque les deux tiers de son équipage étaient composés de Huguenots ; et ceux-ci, malgré l'espèce d'accommodement qu'ils avaient fait avec Émery de Caën, de se contenter de s'assembler pour faire les prières de la secte, sans chanter les psaumes de Marot en Canada, ne tinrent plus aucun compte ni de leurs promesses, ni des défenses du vice-roi, et chantèrent publiquement leurs psaumes comme auparavant, ce qui, au dire de ces Huguenots, était l'effet d'un grand zèle pour leur secte. On se plaignait aussi de ce que Émery de Caën et de La Ralde avaient inquiété les Jésuites et aussi les habitants catholiques de Québec. Enfin, le P. Charles Lalemant écrivait, le 1er août de cette année 1626 : “ Le secours qui nous est venu de France est un beau commencement pour cette mission ; mais les affaires ne sont pas en tel état que Dieu puisse y être servi fidèlement. L'hérétique y a encore autant d'empire que jamais ; c'est pourquoi je renvoie le P. Noyrot, afin qu'il achève ce qu'il a commencé.” Le dessein de celui-ci, en repassant en France, était non-seulement de se plaindre des vexations qui pouvaient avoir été faites aux catholiques, mais encore d'aller chercher des vivres et de les apporter l'année suivante, craignant que, dans la disette trop ordinaire à Québec, et qu'il avait trouvée extrême à son arrivée, les vingt hommes qu'il venait d'y conduire, et les Jésuites ses confrères, ne fussent exposés à mourir de faim.

XVII.

Famine à Québec ; les Jésuites renvoient leurs travailleurs en France.

Cette disette était le résultat nécessaire du calcul sordide et cruel de la Compagnie, qui ne voulait envoyer de vivres à Québec que pour un an, c'est-à-dire jusqu'à la prochaine arrivée des vaisseaux. Cette année 1626, où Champlain, comme nous l'avons dit, était retourné à Québec, les navires ayant été retardés par de mauvais temps, la navigation fut de deux mois et six jours ; et, comme on avait compté sur une traversée plus prompte, les vivres manquèrent totalement à Québec ; en sorte qu'avant l'arrivée des vaisseaux, il n'y resta plus que deux poinçons de farine, qu'on crut devoir réserver pour ceux qui tomberaient malades, comme il arrivait ordinairement à plusieurs dans ces occasions. Enfin, Dupont-

Gravé, craignant que les navires n'eussent péri, dépêcha une chaloupe à Gaspé et à l'île Percée pour avoir des vivres, s'il était possible ; et pour renvoyer en France une partie des hommes qui avaient hiverné en Canada. Le P. Noyrot, arrivé à Québec, dans ces circonstances, avec ses vingt travailleurs, crut devoir repasser immédiatement la mer, pour aller se pourvoir de vivres et retourner l'année d'après. Il partit donc par le même vaisseau qui l'avait amené en Canada ; et de La Ralde, avec de Caën, repassèrent aussi en France. Mais ces deux derniers, apprenant qu'à Paris le P. Noyrot s'était plaint de leur conduite, et d'ailleurs n'ayant vu qu'avec déplaisir l'arrivée des vingt hommes qu'il avait conduits pour cultiver des terres en Canada, ils firent si bien, que, l'année suivante 1627, ils arrêtèrent les ballots, pour les Jésuites de Québec, qui avaient été mis sur les vaisseaux de la Compagnie. Pour surcroît d'épreuve, le navire que le P. Noyrot fréta, cette dernière année à Honfleur, où il s'embarqua avec les vivres nécessaires à vingt-sept ou vingt-huit personnes, à la charge des Jésuites, ce navire n'arriva point en Canada. Le P. Lalemant, qui en attendait l'arrivée, avait employé ses vingt ouvriers à construire des bâtimens et à défricher des terres ; leurs travaux étaient déjà fort avancés, et ils commençaient à se bien établir, lorsque ce Religieux, ne voyant plus paraître le navire, et craignant qu'il n'eût été pris par les Anglais, qui venaient de se déclarer pour les Huguenots du royaume, armés contre Louis XIII, se vit contraint, par défaut de vivres, de renvoyer en France tous ses ouvriers.

XVIII.

Une partie des Jésuites respasse en France.

Bien plus, considérant que la compagnie des Associés interdisait aux Jésuites le moyen de s'établir en Canada, et de fortifier la colonie chancelante ; et prévoyant d'ailleurs que, du côté des sauvages, il n'y aurait pas un grand fruit à espérer pour leur conversion, il était résolu de reconduire tout son monde en France. Cependant, comme il n'avait pas avec lui les PP. Brebeuf et de la Noüe, qui étaient alors chez les sauvages, et que, d'un autre côté, le P. Le Caron et les autres Récollets s'efforçaient de l'encourager à rester dans le pays ; qu'enfin lui-même se promettait pour l'avenir de meilleures espérances, il se détermina à renvoyer en France tous ses ouvriers et d'autres avec eux, à l'exception des PP. Massé et de la Noüe, d'un frère et de cinq autres personnes, afin de ne pas abandonner leur maison. La compagnie des Associés n'ayant jamais envoyé à Québec des meules de moulin, malgré ses promesses, ces Religieux avaient rapporté de France un moulin à bras, dont eux et plusieurs colons se servirent, pour convertir leurs grains en farine ; mais, le grain venant à manquer, le P. Lalemant n'eut d'autre moyen, pour

faire vivre ceux qui restèrent ainsi à Québec, que d'acheter dix barriques de galettes, au prix excessif que les associés exigèrent de lui, dans cette nécessité extrême. " Il ne trouva, de leur part, aucune courtoisie, dit Champlain : de La Ralde prétextant qu'il n'avait eu aucun ordre de France de les assister, ni même d'y ramener aucun Religieux (*) Il ne laissa pas, pourtant, à la fin, de recevoir le P. Lalemant sur son navire, et même de le traiter fort bien."

NIX.

Champlain veut renvoyer en France une partie des colons.

" Nous demeurâmes, à Québec, cinquante-cinq personnes, dit Champlain, tant hommes que femmes et enfants, assez mal fournis de toutes les choses nécessaires. Je m'étonnais fort qu'on nous laissât dans des nécessités si grandes. De Caen me mandait qu'on attribuait cette disette à la prise d'un petit vaisseau, par les Anglais. Je ne sais d'où venait la faute : on en parlait diversement. Quoi qu'il en soit, il n'y avait point de remède." Dans la disette de vivres où l'on était, il arriva à Québec, le 23 juin de cette année 1628, quelques canots de Tadoussac pour avoir des pois. Mais les colons de Québec n'en avaient pas pour suffire à leurs propres besoins, si les vaisseaux attendus de

(*) Ce narré de Champlain, témoin oculaire de ce qu'il raconte, doit servir de correctif à ce qu'a écrit le P. de Charlevoix au sujet de l'arrivée du P. Noyrot et de ses ouvriers, sous la date de 1626 : " Ce secours, dit-il, fit prendre à Québec une forme de ville ; car jusque-là elle n'était qu'une simple *habitation*, et on ne la nommait point autrement." Ce qu'il ajoute n'a pas un plus solide fondement : " L'expérience du P. Ennemond Massé pour les nouveaux établissements, dont il avait donné de grandes preuves au Port-Royal, y contribua beaucoup." Nous ne voyons pas qu'elle grande preuve ce religieux donna de son habileté à Port-Royal pour de nouveaux établissements puisque lui et son confrère pensèrent y mourir de faim, et que l'établissement projeté de Saint-Sauveur fut ruiné par les Anglais au moment même où il commençait de naître.

Au reste, après l'arrivée du P. Noyrot, comme auparavant, on donnait à Québec le nom de *bourg* ou d'*habitation*, dans les actes mêmes des notaires de ce lieu. Ainsi, vingt ans après, en 1646, on désigne cette habitation sous le modeste nom de *bourg de Québec*; et ce ne fut qu'en 1663 qu'on commença à lui donner celui de *ville*. Le témoignage de la mère Marie de l'Incarnation ne peut laisser aucun doute là-dessus, puisque dans une lettre écrite l'année 1663, c'est-à-dire, trente-sept ans après l'arrivée du P. Noyrot à Québec, elle fait remarquer, comme une chose nouvelle, qu'à l'occasion des changements introduits sous le gouvernement de M. de Mézy, on commença de donner alors le nom de *ville* à Québec : *Dans les règlements qui ont été faits* dit-elle, *Québec se nomme ville*. L'assertion du P. de Charlevoix a cependant, induit en erreur plusieurs écrivains qui, dès l'année 1626, ont parlé de Québec comme d'une *ville*. Ils auraient pu remarquer que, quelques pages plus loin, il contredit lui-même ce qu'il venait d'avancer, en faisant remarquer à ses lecteurs que cette *ville* prétendue consistait, en 1622, dans le Fort de Québec, environné de quelques méchantes maisons, et de quelques baraques.

France ne les secouraient. Voyant enfin qu'il n'en arrivait aucun, et que le temps s'écoulait, ils résolurent de profiter de la commodité des navires qui pouvaient se trouver dans le golfe Saint-Laurent, pour renvoyer en France une partie des personnes qui étaient à Québec, spécialement deux familles, composées de dix personnes, entretenues des vivres du magasin, et à charge à la colonie, excepté les deux hommes.

XX.

Champlain ne peut faire conduire à Gaspé une partie des colons.

Mais, pour aller à Gaspé, ils avaient cent trente lieues à faire, et il ne restait plus de barques à Québec : le sieur de la Ralde les ayant toutes laissées à Tadoussac, sans en envoyer une seule pour subvenir aux besoins qui pouvaient arriver. D'ailleurs, il n'y avait à Québec ni matelot, ni aucun ouvrier, qui sût ce que c'était que de construire et de conduire une barque, et l'on se trouvait même sans braie, sans voiles, sans cordages, dénués de tout, comme si les associés eussent abandonné la colonie. "C'est assez que la pelletterie soit conservée, dit Champlain, l'utilité demeure aux associés, et à nous le mal." Enfin, quand la barque eut été construite, celui de tous habitants qui aurait été le plus en état de la conduire à Tadoussac, le sieur Couillard, gendre de la veuve Hébert, s'y refusa obstinément, dans la crainte d'être tué en chemin par les sauvages, quoiqu'il fût bon matelot et charpentier, au service de la compagnie depuis quinze ans, et quoique Champlain lui offrit de le faire accompagner d'hommes armés, notamment de Boullé, son beau-frère ; qu'enfin il le menaçât de la prison, pour le punir de sa désobéissance au roi : tout fut inutile.

CHAPITRE VIII.

SUPPRESSION DE LA COMPAGNIE DES ASSOCIÉS, ET EXTINCTION TOTALE DE LA COLONIE DE QUÉBEC, QUI EST RAMENÉE EN FRANCE.

I.

La compagnie n'ayant jamais rempli ses engagements, il était de la justice de la déposer.

Après tout ce qui vient d'être rapporté jusqu'ici de l'indolence des associés, touchant la formation d'une colonie Française en Canada, il est manifeste que le bien de ce pays et l'honneur du nom Français demandaient qu'on leur retirât le privilège du monopole du commerce, dont ils abusaient depuis si longtemps, et qu'on le donnât à d'autres, qui fussent plus fidèles à leurs promesses. On a vu que Henri IV et Louis XIII, son fils, pressés par la difficulté des circonstances politiques qui avaient

précédé et suivi la publication de l'Edit de Nantes, s'étaient vus dans la nécessité de ne pas exclure de ces sociétés les Huguenots, et même de consentir qu'ils y eussent l'autorité principale : ce qui avait persévéré de la sorte, depuis l'établissement de Québec, jusqu'au temps où nous sommes parvenus. Si ces spéculateurs, si ardents pour professer publiquement le Calvinisme en Canada, et pour obliger leurs employés catholiques à se trouver présents aux chants de leurs psaumes, eussent formé, à Québec, une colonie de personnes de leur secte, on ne peut pas douter que la France ne les y eût tolérés et que les seigneurs Calvinistes de la cour n'eussent fait agréer à Henri IV et à Louis XIII l'établissement de colons de leur religion en Canada. Par là, ce pays eût été peuplé de Calvinistes, qui, sous le patronage de de Monts, et sous celui de Caën, y eussent eu toute liberté ; et nos rois se fussent trouvés obligés d'user de ménagements et de concessions avec eux, de peur qu'ils ne livrassent le pays aux ennemis de l'Etat, comme nous voyons qu'ils furent dans la nécessité d'en venir à de semblables accommodements avec les Calvinistes de l'ancienne France. Mais l'amour insatiable du lucre, plus ardent encore, dans ces marchands Huguenots, que l'affection pour leur secte, les empêcha constamment d'attirer des colons en Canada ; et, après vingt-deux ans d'un commerce non interrompu dans ce pays, ils n'y avaient pas défriché deux arpents de terre, ni établi d'autre famille Française que celle d'Hébert, qui même ne s'y maintint que par son travail et son industrie personnelle. Ce fut donc avec beaucoup d'équité et de sagesse que Louis XIII et le cardinal de Richelieu, après une si triste et si longue expérience, résolurent de supprimer la compagnie des associés, et d'en former une nouvelle, qui donna enfin naissance à une colonie française catholique, selon le dessein de François Ier.

II.

Création de la compagnie de la Nouvelle-France, colons tous catholiques.

Ce ministre, qui tenait en mains les rênes de la France, engagea efficacement le duc de Vantadour à se démettre de la charge de vice-roi, et lui ayant fait rembourser la somme pour laquelle il l'avait acquise au duc de Montmorency, se mit lui-même à la tête de l'œuvre de la Nouvelle-France. Il réunit, pour ce dessein, dans son hôtel à Paris, plusieurs personnes zélées ; et, après avoir agréé leurs propositions, il établit, le 29 avril 1627, une nouvelle société qui devait se composer au moins de cent associés, sous le nom de *Compagnie de la Nouvelle-France* ; et s'engageait à former enfin une colonie française en Canada. Dans le préambule de ses lettres d'établissement, il s'exprimait en ces termes : “ Le Roi Louis “ XIII, pressé du même désir qu'avait eu le roi Henry le Grand, son

“ père, de glorieuse mémoire, d'établir dans les terres de la Nouvelle-France, dites Canada, quelque colonie, afin d'essayer, avec l'assistance divine, d'amener les peuples qui les habitent à la connaissance de Dieu et de les faire instruire dans la religion catholique, apostolique et Romaine : nous qui sommes obligé, par le devoir de notre charge, de faire réussir les intentions de ces rois très-chrétiens, avons considéré que le seul moyen d'amener ces nations à la connaissance du vrai Dieu, était de peupler le pays de la Nouvelle-France de naturels Français catholiques, qui, par leur exemple, les disposassent à embrasser le christianisme.” Après ce préambule, il rappelle que ceux à qui on avait confié ce soin, en leur donnant en dédommagement tout le commerce du pays, avaient eu si peu de pouvoir ou de volonté d'y établir une colonie, qu'après s'être engagés à y conduire seulement dix-huit cent personnes dans l'espace de quinze ans (*), ils n'y avaient formé, depuis cet engagement, qu'une seule habitation et entretenu, pour l'ordinaire, que quarante ou cinquante Français, plutôt pour leur intérêt propre que pour y établir une colonie. Il déclare donc qu'il sera formé une compagnie nouvelle, composée de cent associés, qui, dès l'année suivante, 1628, feront passer en Canada de deux à trois cents hommes, professant tous la religion catholique.

III.

Le bien de la colonisation naissante exigeait l'exclusion des Huguenots.

Cette résolution, de ne composer la colonie Française-Canadienne que de sujets catholiques, pourra être blâmée par quelques-uns, comme excessive et outrée. Mais, à ne considérer ici que l'intérêt politique de la France, le mélange de diverses religions dans une colonie naissante eût été l'exposer à une prochaine dissolution ; ainsi que le faisait remarquer Lescarbot, dont le jugement ne peut être suspect en cette matière. “ Comme la religion est le plus solide fondement d'un Etat, contentant en soi la justice, et conséquemment toutes les autres vertus, ainsi faut-il bien prendre garde, dit-il, qu'elle soit uniforme, s'il est possible, et qu'il n'y ait point de variété en ce que chacun doit croire, soit de Dieu, soit de ce qu'il a ordonné. Plusieurs au moyen de la religion, vraie ou fausse, ont dompté des peuples farouches et les ont maintenus dans la concorde ; et, là où la religion a été débattue, les esprits altérés ont fait des bandes à part, et causé la ruine et la désolation des royaumes et des républiques. Car il n'y a rien qui touche les hommes de si près que ce qui regarde l'âme et le salut ; et si les grandes

(*) Dans le *Mercuré Français*, et de là dans les *Edits et Ordonnances royaux*, publiés à Québec en 1854, on a écrit par erreur : dix-huit hommes, au lieu de dix-huit cents hommes.

“ sociétés, fondées de longue main, sont bien souvent ruinées par cette
 “ division, que pourra faire une petite poignée de gens faibles,
 “ impuissants, qui peuvent se soutenir à peine ? ”

IV.

La conservation du Canada demandait qu'on en exclut les Huguenots.

Ces sages réflexions, qui sont applicables à tous les temps, n'étaient que trop justifiées, en France, cette même année 1627, par les excès auxquels se portaient les Huguenots contre l'autorité royale. Ceux de la Rochelle avaient divisé, de nouveau, les provinces de France en dix-huit cercles ou départements, et nommé des chefs pour chaque cercle, avec ordre à tous les Huguenots du royaume de prendre les armes pour s'ériger en république. Les ducs de Rohan et de Soubise, chefs du parti, venaient de déterminer les Anglais à se déclarer pour les Calvinistes de France, en portant des secours aux Rochelois, armés contre leur Souverain ; et l'on sait que le duc de Buckingham alla, en effet, secourir la Rochelle avec une flotte de cent cinquante vaisseaux, malgré la paix qui existait alors entre la France et l'Angleterre. Le 22 juillet 1627, Buckingham descendit dans l'île de Ré, et Louis XIII se vit obligé d'aller en personne, accompagné des princes et des seigneurs de sa Cour, faire le siège de la Rochelle ; tandis que, dans le même temps, les Calvinistes, ligués secrètement avec le roi d'Angleterre, s'emparaient de diverses places dans le Languedoc. On conçoit que, dans des conjonctures si alarmantes, Louis XIII ait exécuté la résolution qu'il avait déjà prise d'exclure les Protestants du Canada ; et ce fut, au camp même de la Rochelle qu'il confirma par son édit du mois de mai 1628, la suppression de l'ancienne compagnie et la formation de la nouvelle.

V.

Louis XIII veut faire fleurir en Canada la religion catholique.

Les motifs de cet édit offrent trop d'intérêt aux Canadiens Français, et sont trop honorables à la religion du monarque, pour les passer ici sous silence. D'ailleurs, les raisons qui ont inspiré l'établissement d'une colonie entrent essentiellement dans son histoire, dont elles sont même souvent le fil conducteur. “ Comme il est de la gloire de Dieu et du bonheur de
 “ cet Etat, dit Louis XIII, que nos soins et nos travaux, pour l'avance-
 “ ment de la religion catholique, apostolique et Romaine, ne soient pas
 “ bornés dans la seule étendue de la France ; mais qu'à l'imitation du
 “ grand Saint dont nous portons et le sceptre et le nom, nous fassions en
 “ sorte que la renommée des Français se répande bien loin, dans les terres
 “ étrangères, et que leur piété se public, par la conversion des peuples

“ barbares ensevelis dans l’infidélité : cette pensée nous a fait jeter les
 “ yeux sur les peuples de l’Amérique, habitants de la Nouvelle-France,
 “ dite Canada, et renouveler le désir de procurer leur conversion, déjà
 “ commencée par le zèle de notre très-honoré seigneur et père, le défunt
 “ roi Henri le Grand, de glorieuse mémoire. Après avoir informé de
 “ notre volonté, sur ce sujet, le cardinal de Richelieu, surintendant du
 “ commerce, il nous a été remontré par lui que, pour faire réussir ce des-
 “ sein, il avait assemblé des personnes de vertu et de courage, entendues
 “ au fait de la navigation, qui pourraient fournir aux dépenses nécessaires
 “ pour l’exécution d’une si haute et si sainte entreprise, et s’étaient obli-
 “ gées de former une forte compagnie pour l’établissement d’une colonie
 “ de naturels Français catholiques : ce qui était le seul et unique moyen
 “ d’avancer, en peu d’années, la conversion de ces peuples.”

VI.

Conditions imposées aux associés en faveur des nouveaux colons.

Conformément à ces dispositions, Louis XIII ordonne au sieur de Roquemont et à ses associés de faire passer en Canada, dans le courant de cette même année 1628, de deux à trois cents hommes de tous métiers, et d’en augmenter le nombre, les années suivantes, jusqu’à quatre mille, de l’un et de l’autre sexe, dans les quinze années qui suivront, c’est-à-dire jusqu’en 1643. Et, pour prévenir les inconvénients qui avaient empêché, depuis vingt-deux ans, la formation d’une colonie, le roi oblige les nouveaux associés à loger, nourrir et entretenir de toutes choses, pendant trois ans, tous les Français qu’ils transporteront en Canada. Au bout de trois ans, les associés pourront être déchargés de cette obligation, pourvu qu’ils assignent aux colons une étendue de terre défrichée, suffisante pour les faire subsister ; et, dans ce cas, il veut que, la première année, on les entretienne jusqu’à la récolte, et qu’en outre on leur donne le blé nécessaire pour semer. Il laisse, cependant, aux associés la liberté de pourvoir de quelque autre manière à la subsistance des colons ; mais, de telle sorte, que ceux-ci puissent vivre de leur travail et de leur industrie dans le pays, et s’y entretenir par eux-mêmes. Il est expressément défendu aux associés de faire passer en Canada aucun sujet étranger à la France, et il leur est enjoint de n’y envoyer que des naturels Français catholiques. Enfin, pour procurer à ceux-ci les secours et les consolations de la religion, et pourvoir à la conversion des sauvages, le roi ordonne qu’il y ait au moins trois ecclésiastiques dans chacune des habitations qui seront formées en Canada ; et que, pendant ces quinze années, on leur fournisse le logement, la nourriture, les ornements sacerdotaux ; en un mot, tout ce qui sera nécessaire, tant à leurs personnes qu’à l’exercice de leur ministère, à moins que, pour se décharger de cette dépense, les associés n’aient mieux leur donner des terres défrichées, suffisantes pour leur entretien.

VII.

Avantages que Louis XIII accorde aux associés.

En dédommagement de leurs avances, le roi attribue aux associés, et pour toujours, la propriété, la justice et la seigneurie de Québec et de toute la Nouvelle-France ; sous la réserve de la foi et hommage, et d'une couronne d'or, du poids de huit marcs, à chaque mutation de roi ; enfin, de l'institution des officiers de la justice souveraine, qui seront pourtant nommés et présentés par les associés, lorsqu'il sera jugé à propos d'en établir. Il leur donne également le pouvoir de distribuer des terres à ceux qui habiteront le Canada, et de leur accorder tels titres ou honneurs qu'ils jugeront nécessaires ou utiles. Toujours en dédommagement de leurs avances, Louis XIII fait don aux associés de deux vaisseaux de guerre de trois cents tonneaux, équipés et prêts à faire voile, et de quatre coulevrines, avec cette clause, toutefois, que, si au bout des dix premières années, ils n'ont pas fait passer en Canada quinze cents Français de l'un et de l'autre sexe, ils payeront le prix de ces deux vaisseaux. Entre autres privilèges, le roi accorde douze lettres de noblesse, signées, scellées et expédiées en blanc, pour autant d'associés qui seront présentés par la compagnie, et qui jouiront, à l'avenir, de tous les privilèges de la noblesse, eux et leurs enfants nés en loyal mariage. Enfin, les associés auront, pour toujours, la traite de toutes les pelleteries de la Nouvelle-France, et, pendant quinze ans seulement, tout autre commerce de terre et de mer, à la réserve cependant de la pêche de la morue et de celle de la baleine, qui seront libres à tous les Français. Les colons, non entretenus aux dépens des associés, pourront faire librement le trafic des pelleteries avec les sauvages, pourvu qu'ils remettent ensuite ces pelleteries aux associés, qui seront tenus de les acheter d'eux, sur le pied de quarante sols tournois chaque peau de castor. En conséquence, les privilèges accordés précédemment à Guillaume de Caën et à ses associés sont révoqués par le même édit, et le commerce du Canada leur est interdit, ainsi qu'aux autres sujets du royaume, sous peine de confiscation de leurs vaisseaux et de leurs marchandises, au profit de la nouvelle compagnie. Le cardinal de Richelieu permit néanmoins, au sieur de Caën, la traite des pelleteries, pour une année seulement, afin de l'indemniser des pertes que celui-ci prétendait souffrir de la révocation de son privilège.

VIII.

Calvinistes français qui se donnent à l'Angleterre pour aller s'emparer du Canada.

Nous venons de dire que l'intérêt politique de la France, toute considération religieuse mise à part, demandait alors impérieusement que les Huguenots fussent exclus du Canada. Et, en effet, pendant que les Anglais fournissaient des secours aux Calvinistes de la Rochelle, pour

faire la guerre à leur Souverain, ils méditaient le projet, qu'ils exécutèrent alors, de s'emparer de la Nouvelle-France. Le P. de Charlevoix assure que Guillaume de Caën, dépouillé, comme on vient de le voir, du monopole des pelleteries, était soupçonné d'avoir été le premier instigateur de ce dessein, que le dépit et la vengeance lui auraient inspiré (*). Mais on ne voit, nulle part, que personne lui ait jamais fait ce reproche, et la suite montrera qu'il eût été dénué de tout fondement et allégué contre toute raison. Ce qui est incontestable, c'est que les chefs de l'expédition furent des Calvinistes Français et d'autres mécontents, qui, s'étant réfugiés en Angleterre, se donnèrent à cette nation, pour faire la guerre à la France, leur patrie. Le général David Kertk, commandant la flotte anglaise qui alla s'emparer de la Nouvelle-France, et ses deux frères Louis et Thomas, aussi Calvinistes, étaient nés à Dieppe, d'un père Ecossais, qui s'était marié dans cette ville ; et David avait d'abord été marchand de vins à Bordeaux, puis à Cognac. Comme il n'était guère accoutumé à la mer, ni aux expéditions militaires, il se fit accompagner, dans celle-ci, d'un autre Calviniste Français, très-expérimenté dans l'art de la navigation et les ruses de la piraterie, le capitaine Jacques Michel, qui avait fait plusieurs fois le voyage de Québec, et à qui les Anglais qu'il conduisait donnèrent le titre de contre-amiral de leur flotte. David Kertk avait aussi avec lui deux Français, conduits par Champlain, dès leur bas âge, en Canada, où ils avaient été nourris aux frais des Sociétés Françaises. L'un, Etienne Bruslé, du lieu de Champigny, envoyé autrefois chez les Hurons, dont il possédait la langue, devait servir d'interprète aux frères Kertk, pour les sauvages de cette nation ; et l'autre, appelé Nicolas Marsolet, de Rouen, qui avait appris le Montagnais, était destiné à remplir le même emploi, à l'égard des sauvages de cette langue. David Kertk conduisait encore un certain Pierre Raye, charron, natif de Paris, que Champlain qualifie *l'un des plus perfides traîtres et méchants qui fût dans la bande*. Enfin, pour commis principal, il avait fait choix d'un autre Français, appelé Le Baillif, natif d'Amiens, conduit autrefois à Québec, par de Caën, comme l'un de ses agents, et que ce dernier avait été obligé de chasser pour sa conduite scandaleuse. C'était, dit Champlain, *un homme sans foi ni loi, accoutumé à renier et à blasphémer le nom de Dieu à tout propos, bien qu'il se dît catholique*. Mais il l'était à la manière des trois précédents, qui

(*) Lorsqu'on apprit en France la prise de Québec, il était naturel qu'on conçut de graves soupçons contre de Caën. Le cardinal de Richelieu, à qui il avait demandé une lettre pour se faire restituer les marchandises qu'on lui avait prises, écrivait sur ce sujet à l'ambassadeur de France à Londres, M. de Châteauneuf : " Je vous prie de considérer " un peu ses actions : car je vous avoue qu'étant Huguenot, comme il l'est, et ayant eu " tout le mécontentement qu'il a eu de la nouvelle compagnie du Canada, j'ai eu quelque " soupçon qu'il se fût entendu avec les Anglais. Je n'en ai point de connaissance assu- " rée ; mais vous me ferez plaisir de me mander comme il se comportera."

affectaient de manger de la chair les vendredis et les samedis, pensant par là plaire aux Anglais, qui les en blâmaient au contraire.

IX.

David Kertk à Tadoussac. L'habitation du Cap de Tourmente saccagée.

Pendant que le roi assiégeait la Rochelle, les trois frères Kertk et les autres, dont nous venons de parler, partirent de Londres, pour aller, au nom de l'Angleterre, s'emparer de Port-Royal et de Québec, et de tous les vaisseaux qui seraient envoyés pour approvisionner la Nouvelle-France. David Kertk, parti, en 1628, avec une flotte de dix-huit vaisseaux, prit d'abord possession de Port-Royal; arrivé ensuite à Tadoussac, il se mit en rade pour attendre les bâtiments Français, et envoya une partie des siens faire une descente au Cap de Tourmente, où nous avons vu que de Caën et ses associés avaient établi leur ménagerie. De perfides sauvages de Tadoussac, par complaisance pour les Anglais, les accompagnèrent dans cette expédition, pour leur montrer le chemin; et comme plusieurs Calvinistes Français faisaient partie de la troupe, il leur fut aisé, en arrivant au Cap de Tourmente, de feindre d'être amis, et d'être pris pour tels par les hommes de la compagnie. A la faveur de ce stratagème, ils firent plusieurs prisonniers, tuèrent une partie du bétail et brûlèrent le reste, avec les étables. Cette triste nouvelle, portée à Québec par un Français que les Anglais avaient pris, et qui s'échappa de leurs mains, obligea Champlain à se fortifier, le mieux qu'il put, pour se défendre, et alors les commis du sieur de Caën reconnurent eux-mêmes combien la construction d'un Fort à Québec était nécessaire, quoique jusque-là ils l'eussent blâmée, pour plaire aux associés.

X.

Champlain, sommé de se rendre, répond qu'il attend l'ennemi de pied ferme.

Le lendemain, 10 juillet 1628, arriva une chaloupe, montée par des Basques, prisonniers des Anglais, apportant à Champlain une lettre du général David Kertk, qui le somrait de lui livrer Québec, en lui annonçant qu'il avait pris un navire qui venait lui apporter des vivres; et que la flotte Anglaise resterait à l'ancre à Tadoussac, pour arrêter également tous les autres vaisseaux qui pourraient venir pour l'approvisionner. Champlain, Dupont-Gravé et quelques autres lurent cette lettre, qui jeta la consternation dans leurs cœurs. Mais, feignant d'avoir des provisions en abondance, et d'être en état de se défendre, Champlain répondit au général Anglais qu'il n'eût qu'à s'avancer, et qu'il l'attendait de pied ferme. "En ces occasions, dit-il, bonne mine n'est pas défendue. Pourtant, chaque homme était réduit à sept onces de pois par jour; nous n'avions que-

“ cinquante livres de poudre à canon : et si les Anglais eussent suivi leur
 “ pointe, malaisément pouvions-nous résister. Croyant donc que nous
 “ fussions mieux pourvus de vivres et de munitions de guerre que nous ne
 “ l’étions, ils brûlèrent toutes nos barques, qui étaient à Tadoussac, ex-
 “ cepté la plus grande, et allèrent chercher des vaisseaux Français, le long
 “ des côtes, pour payer les frais de leur embarquement.”

XI.

Roquemont, envoyé pour secourir Québec, est défait par David Kertk.

Voici une suite d'événements, les plus fâcheux et les plus étranges, arrivés contre toutes les prévisions humaines, qui amenèrent l'extinction totale de la première colonie de Québec, et préparèrent ainsi les voies à la formation d'une nouvelle, entièrement composée de Catholiques, conformément aux intentions de Louis XIII et de Richelieu, son ministre. Le sieur de Roquemont, Général des vaisseaux de la compagnie des Cent-Associés, parti conformément aux ordres du roi, portait des vivres à Québec, et conduisait avec lui des religieux Récollets, et quantité de familles et d'ouvriers, pour habiter le pays et défricher les terres. Mai, oubliant que son embarquement avait été fait pour secourir la Nouvelle-France et y transporter des colons, il voulut, chemin faisant, attaquer David Kertk, sans considérer que, s'il était défait, il laisserait ceux de Québec mourir de faim, ou les mettrait dans la nécessité de se livrer à la discrétion du premier ennemi qui se présenterait pour s'en rendre maître ; et il fut d'autant plus téméraire, qu'il savait très-bien que les Anglais étaient plus forts que lui, et en munitions de guerre et en vaisseaux. Ses navires étant, d'ailleurs, extrêmement chargés, ne purent manœuvrer aussi bien que ceux de Kertk, et furent bientôt tous dégrésés et contraints de se rendre. S'étant ainsi emparé de la flotte, Kertk renvoya en France tous ceux qu'elle portait ; et, quant aux religieux Récollets, il les mit à la merci des flots, sur un mauvais navire, qui, après avoir été pris et repris des pirates, arriva enfin à Bayonne, en Gallice, poursuivi par des Turcs.

XII.

Divers autres secours n'arrivent pas à Québec. 1° Rasily envoyé à Maroc.

L'année suivante 1629, le capitaine Daniel, de Dieppe, chargé par les Directeurs de la nouvelle compagnie de porter des vivres et des munitions à Québec, partit avec quatre vaisseaux et une barque. Le capitaine Joubert, de son côté, se mit aussi en mer pour le même dessein. Deux autres barques firent également voiles pour Québec ; et dans l'une, qui appartenait aux Jésuites, se trouvaient les PP. Lalemant, Noyrot et Vieuxpont. Le sieur de Caën envoya, pour son propre compte, son neveu Emery, avec

un navire, pour faire la traite cette année, ainsi que le cardinal de Richelieu le lui avait permis, comme aussi pour approvisionner Québec pendant trois mois ; et, enfin, le chevalier de Rasilly devait y porter un plus grand secours encore et s'opposer à l'expédition des Anglais. Mais tous ces moyens manquèrent à la fois, et Québec fut ainsi privé de toute assistance. D'abord, sur la nouvelle certaine, arrivée à Paris, que les Anglais étaient partis de Londres, dans le dessein de s'emparer de la Nouvelle-France, le chevalier de Rasilly se préparait à aller secourir Québec, avec des vaisseaux du roi. Son départ fut différé mal à propos, et, sur ces entrefaites, la paix entre la France et l'Angleterre ayant été conclue, le 24 avril 1629, par le traité de Suze, la commission du chevalier de Rasilly fut changée pour le voyage de Maroc, qu'il fit alors.

XIII.

2° La barque des Jésuites fait naufrage.

La barque des PP. Jésuites, partie de France avant la conclusion de la paix, fut poussée par un coup de vent vers les îles de Canseau, et fit naufrage le jour de Saint Barthélemy. De vingt-quatre personnes qu'elle portait, dix seulement se sauvèrent ; le P. Noyrot et deux de ses neveux, ainsi qu'un frère Jésuite appelé Louis, périrent dans les eaux, et les PP. Lalemant et Vieuxpont n'échappèrent à la mort que comme par miracle. Ils furent cependant reçus, avec leurs compagnons d'infortune, sur un vaisseau basque, qui se présenta heureusement. Mais ce navire, craignant d'être pris par les Anglais, repartit pour la France le 6 octobre, fit aussi naufrage, et, quoiqu'il fût rompu en mille pièces, en entrant dans un port proche de Saint Sébastien, le P. Lalemant se jeta heureusement dans une chaloupe, et se sauva.

XIV.

3° Aventure du Capitaine Daniel, parti d'abord pour Québec.

Quant au capitaine Daniel, ses vaisseaux, arrivés sur le grand banc, ayant été séparés, il se vit contraint de poursuivre seul sa route. Chemin faisant, il apprit de quelques pêcheurs qu'un Ecossais, Jacques Stuart, arrivé depuis deux mois, qui se disait parent du roi d'Angleterre, s'attribuait la pêche exclusive de la morue, au détriment des Français qu'il soumettait à des tributs, et que, pour exercer son prétendu droit sur tous les navires pêcheurs, il venait de construire un Fort, dans l'île du Cap-Breton, au Port-aux-Balcines. A ce récit, au lieu de se rendre à Québec, le capitaine Daniel va attaquer le Fort, le prend, le démolit, et en fait construire un autre à l'entrée de la rivière du Grand-Cybou, pour empêcher les ennemis d'y pénétrer. Dans ce nouveau Fort, il laisse quarante

hommes, de ce nombre le P. Vimont et le P. Vieuxpont, avec des vivres et des munitions de guerre ; et, après avoir arboré les armes du roi et celles du cardinal de Richelieu, il part, le 5 novembre 1629, avec tous les Anglais qu'il avait fait prisonniers. Il en déposa quarante-deux en Angleterre, et en amena une vingtaine en France, avec le sieur Stuart, dans l'intention de rendre compte de cette expédition au cardinal de Richelieu, et de recevoir ses ordres.

XV.

4° Le Capitaine Joubert fait naufrage ; 5° le vaisseau d'Emery de Caën est pris.

Enfin, le capitaine Joubert étant arrivé trop tard sur les côtes du Canada, et apprenant que Québec venait d'être pris, retourna en France, où il fit naufrage sur les côtes de Bretagne, près de Quimper-Corentin ; et, de son côté, Emery de Caën, ayant été arrêté par le mauvais temps, et arrivant après que Québec avait été obligé de se rendre, Thomas Kertk, qui retournait victorieux à Tadoussac, le rencontra qui remontait le fleuve Saint Laurent, prit son navire et le conduisit avec lui. Ainsi, malgré tant de secours et d'équipements envoyés, cette année, pour prévenir la perte de Québec, cette place fut prise par les Anglais, quoique déjà depuis trois mois la paix eût été faite entre les deux couronnes.

XVI.

Industries de Champlain pendant la famine. Pois réduits en farine.

De son côté, Champlain se vit réduit aux extrémités les plus désolantes pendant toute l'année qui précéda cette catastrophe. Quelques jours après la sommation faite par le général Kertk, en juillet 1628, arriva à Québec une chaloupe montée par dix matelots et un jeune homme appelé Desdames, qui annonça l'arrivée prochaine du sieur de Roquemont. “ Ces onze
 “ hommes, ajoute Champlain, étaient autant de bouches pour manger nos
 “ vivres. Nous nous fussions bien passés d'eux ; mais il n'y avait remède
 “ à cela, et je leur fis la même part qu'à ceux de l'habitation de Québec.
 “ Pendant que nous attendions, avec grande impatience, les nouvelles du
 “ combat que le sieur de Roquemont voulait livrer aux Anglais, nous
 “ mangions nos pois, par compte. Cette disette de nourriture diminuait
 “ de beaucoup nos forces ; et la plupart de nos hommes en étaient devenus
 “ faibles et débiles. Nous voyant dénués de toutes choses, jusqu'au sel,
 “ je me déterminai à faire des mortiers de bois, où l'on pilait des pois qui,
 “ réduits par ce moyen en farine, nous profitaient mieux qu'auparavant.”
 Mais, comme ce travail était long et pénible, Champlain fit faire un moulin à bras, le serrurier étant parvenu à tailler et à disposer une pierre qui servit de meule. Chacun portait donc au moulin des pois pour la semaine.

“ Ce qui, ajoute Champlain, augmentait notre bouilli et nous fit un très-grand bien. Ainsi, la nécessité où nous étions réduits nous fit trouver ce que, pendant vingt ans, on avait cru impossible. Il est vrai que le sieur de Caën avait envoyé des meules à Tadoussac. Mais ses gens, par un effet de leur négligence, aimèrent mieux les laisser là que de les porter à Québec. On disait, cependant, qu’il y avait des meules à la Nouvelle-France; autant eût-il valu qu’elles eussent été à Dieppe qu’à Tadoussac, où les Anglais les ont depuis rompues en plusieurs pièces.”

XVII.

La pêche, la chasse, le champ d’Hébert, faibles ressources contre la famine.

Le temps de la pêche des anguilles arriva fort à propos. Les sauvages, habiles dans cette pêche, n’en donnèrent que fort peu aux colons, à cause du prix excessif auquel ils les leur vendaient. On n’exigeait pas moins d’un castor neuf pour dix anguilles, et les Français donnaient même jusqu’à leurs habits pour en avoir. On avait espéré que Couillard, gendre de la veuve Hébert, qui avait ensemencé son champ, pourrait soulager les colons; mais, quand il eut récolté ses grains, il ne put donner à chacun, par semaine, qu’une écuelle d’orge, de pois et de blé d’Inde, pesant environ neuf onces et demie. “ Ainsi, dit Champlain, nous fallut-il passer la misère de ce temps, où je pâtissais assez. Tout l’hiver, nos hommes furent assez fatigués à couper du bois pour le chauffage et à le trainer sur la neige plus de deux mille pas. Des sauvages nous procurèrent quelques élans; c’était peu de chose pour tant de personnes. J’en voyai quelques-uns de nos gens à la chasse; mais ils ne furent pas si généreux; car, ayant pris un élan très-puissant, ils se mirent à le dévorer comme des loups ravissants, sans ne nous en faire part, que d’environ vingt livres. La longueur de l’hiver nous donnait souvent à penser aux inconvénients qui pouvaient arriver et aux moyens à prendre pour subvenir à nos nécessités, qui étaient plus grandes qu’elles n’avaient été jusqu’alors. Tous nos légumes devaient être consommés dans le mois de mai (1629), quelque grand ménage que j’en fisse: car je pensais qu’il valait mieux souffrir doucement la faim que de manger tout à la fois pour mourir ensuite. C’est ce que je remontrai à tous nos gens, les exhortant à prendre patience en attendant notre secours.”

XVIII.

Dans cette extrémité, les colons cherchent à se nourrir de racines.

“ Enfin, le mois de mai étant venu et déjà bien avancé, la crainte que nous avions qu’il ne fût arrivé quelque accident à nos vaisseaux nous faisait chercher tous les moyens de remédier à la famine extrême qui se

“ préparait ; il ne nous restait des pois que pour jusqu’à la fin de mai. “ Le spectacle le plus lamentable et le plus déchirant était de voir quelques pauvres familles, chargées d’enfants, et d’entendre ces derniers, “ pressés par la faim, crier après leurs parents qui ne pouvaient leur procurer assez de racines pour les rassasier. Car malaisément chacun en “ trouvait-il suffisamment pour apaiser à moitié sa faim, même en s’enfonçant dans l’épaisseur des bois, à quatre ou cinq lieues de l’habitation, “ en souffrant encore l’incommodité des moustiques, et quelquefois celle du “ mauvais temps.” Au mois de juin, les pois manquèrent tout à fait. Champlain, se voyant dénué de tout, pensa à ce qu’il ferait d’un sauvage prisonnier depuis quatorze mois, et soupçonné de meurtre des deux Français dont il a été parlé déjà. Comme il n’avait plus rien pour le nourrir, il prit enfin le parti de le mettre en liberté ; et cet homme fut porté par quatre sauvages dans une couverture, ne pouvant se soutenir lui-même, tant sa faiblesse causée par cette disette était extrême. Champlain craignit, d’ailleurs, que s’il le retenait plus longtemps, ces sauvages prétendus alliés, qui connaissaient l’état de détresse des Français, leur faiblesse et leur petit nombre, ne tombassent sur eux ou sur ceux qui allaient chercher des racines dans le bois.

XIX.

Trente personnes quittent Québec. Extrémités des autres.

Dans cette cruelle extrémité, il avait formé le dessein de décharger l’habitation de Québec du plus grand nombre de personnes qu’il pourrait, et de n’y en garder que de treize à quatorze. Pour cela, quelques-uns étaient décidés d’aller demeurer chez les sauvages, et déjà Champlain avait envoyé vingt personnes chez les Hurons. D’autres étaient résolus de repasser en France, à quelque prix que ce fût, voulant même s’exposer aux risques de la mer avec une barque qui était à Québec, s’ils ne trouvaient pas de navire. Champlain envoya, en effet, par cette barque son beau-frère Boullé, à qui il remit des mémoires pour la Cour ; et avec celui-ci s’embarquèrent trente personnes, dont vingt étaient décidées à demeurer à Gaspé, et les autres à courir les périls de la mer. Boullé partit ainsi, le 26 de juin, n’ayant pour nourrir son monde que des racines, quoique quelques-uns emportassent avec eux quelque peu de farine de pois, qu’ils s’étaient réservée par une sévère économie. La barque étant partie, ceux qui restaient à Québec commencèrent à travailler la terre et à semer des navets pour subvenir à leur besoins pendant l’hiver. En attendant la moisson, les uns étaient tous les jours dans la nécessité d’aller chercher quelques racines à six ou sept lieues de l’habitation, avec une peine et des fatigues extrêmes ; les autres faisaient ce qu’ils pouvaient pour prendre du poisson ; mais n’ayant ni filets, ni lignes, ni hameçons,

ils ne rapportaient que fort peu de leur pêche. La poudre à canon était devenue si rare, que Champlain aima mieux souffrir la disette que de la consumer à la chasse ; car il n'en restait plus que de trente à quarante livres, et encore était-elle très-détériorée.

XX.

Vingt Français arrivent du pays des Hurons sans apporter des vivres.

Nous avons dit qu'il avait envoyé vingt Français chez les Hurons. Au commencement de juillet il s'attendait, de jour en jour, à les voir revenir, et cette perspective le mettait grandement en peine, n'ayant absolument rien à leur donner à manger. Ils arrivèrent, en effet, le 17 de ce mois, avec un convoi de douze canots de Hurons, sans apporter aucune sorte de farine, sinon quelques-uns d'entre eux qui la tenaient cachée ; et il fallut que ces nouveaux venus allassent chercher, comme le faisaient les autres, des racines pour vivre. Ce convoi amena aussi le P. Brebeuf, à qui son supérieur, le P. Massé, avait ordonné de revenir de chez les Hurons, où il était depuis trois ans, et dont il avait parfaitement appris la langue. Le P. Massé s'était promis que l'autre apporterait des farines ; mais il n'en amena que quatre ou cinq sacs, pesant environ cinquante livres chacun. L'arrivée de ces canots sauvages ne procura d'autre soulagement à Québec que deux sacs de farine, dont l'un fut acheté par les PP. Récollets, l'autre par le sieur Dupont-Gravé. On en offrit à Champlain une cenellee, et ce fut tout ce que ce convoi lui apporta de vivres à lui-même. Néanmoins, il avait toujours bon courage, attendant patiemment la récolte des pois et des grains du gendre de la veuve Hébert, qui avait alors sept arpents de terre ensemencés. Dans cette calamité, il assista chacun des colons autant qu'il le put, quoiqu'on lui témoignât peu de reconnaissance, et que lui-même, ainsi que tous ceux qui étaient au Fort avec lui, fussent les plus mal partagés. Les PP. Jésuites n'avaient défriché et ensemencé de terre qu'autant qu'il en fallait pour les nourrir, eux et leurs serviteurs, au nombre de douze personnes en tout. Quant aux Récollets, ils en avaient défriché et ensemencé de quatre à cinq arpents, et ils promettaient que, s'il recueillaient plus de grains qu'il ne leur en fallait pour leur propre subsistance, ils donneraient le reste aux habitants.

XXI.

Champlain se rend aux Anglais.

Mais comme les Hurons étaient sur le point de s'en retourner dans leur pays, on apprit par un sauvage l'arrivée des Anglais. Champlain se trouvait alors seul au Fort, une partie de ses gens étant allée à la pêche, et d'autres à la recherche des racines. Son domestique qui était avec ces

derniers, arrivant au Fort sur les dix heures du matin avec quatre petits sacs de ces racines, lui rapporta qu'à une lieue de Québec il avait vu des vaisseaux Anglais derrière le cap de Lévi. Les PP. Jésuites et les Récollets accoururent aussitôt vers Champlain, qui rassembla plusieurs de ses gens pour délibérer de concert sur le parti qu'on avait à prendre ; et il fut arrêté que, dans l'impuissance où on était de se défendre, on chercherait à obtenir la meilleure composition que l'on pourrait. Cependant une chaloupe, portant un drapeau blanc, parut sur le fleuve, se dirigeant vers Québec ; et, de son côté, pour donner à entendre à ceux qu'elle portait qu'ils pouvaient approcher en assurance, Champlain fit alors arborer au Fort un drapeau blanc. La chaloupe étant arrivée au rivage, un gentilhomme Anglais mit pied à terre et alla se présenter à Champlain, à qui il remit fort civilement une lettre des deux frères du général David Kertk, dont l'un, le capitaine Louis Kertk, venait pour commander au Fort de Québec, et l'autre le capitaine Thomas Kertk, avait le titre de vice-amiral de David, resté à Tadoussac avec ses vaisseaux. Par cette lettre, datée du 19 juillet 1629, ils sommaient Champlain de remettre entre leurs mains le Fort et l'habitation de Québec, en l'assurant d'une composition honnête et raisonnable ; ce qu'il accepta. Il fut permis aux Français de sortir avec leurs armes, leurs habits et les pelleteries qui leur appartenaient en propre ; aux soldats d'emporter chacun leurs habits et une robe de castor, et aux religieux leurs robes et leurs livres, en leur promettant à tous de les conduire en Angleterre, et de là en France. Champlain obtint aussi d'emmener avec lui deux des petites filles sauvages qu'il avait adoptées depuis deux ans, l'une appelée *Espérance*, l'autre *Charité* ; elles avaient appris les mystères de la foi chrétienne et aussi à travailler fort proprement à l'aiguille, tant en linge qu'en tapisserie. Nous verrons, néanmoins, que plus tard David Kertk s'opposa à leur départ pour l'Europe.

XXII.

Louis Kertk prend possession du Fort de Québec.

Le lendemain, 20 juillet, les Anglais firent approcher leurs trois vaisseaux : le *Fleebot*, de près de cent tonneaux avec dix canons, et deux pataches du port de quarante tonneaux avec six canons chacune, portant environ cent cinquante hommes armés. Le capitaine Louis Kertk traita Champlain avec beaucoup d'égards, lui permit de faire célébrer la sainte Messe, et lui donna même un certificat de tous les objets qui étaient tant au Fort que dans l'habitation, comme Champlain l'en avait prié. Le lendemain il fit aborer le drapeau Anglais sur l'un des bastions, rassembla ses soldats au son des tambours, les mit en ordre sur les remparts, et, en signe de réjouissance, fit tirer les canons des vaisseaux, ainsi que les pièces qui étaient au Fort ; à quoi tous les soldats répondirent par les décharges de

leurs carabines. Le jour suivant il alla dans la maison des Jésuites, et, sur l'offre que ces Pères lui en firent, il prit trois ou quatre de leurs tableaux qu'il jugeait être les meilleurs ; le ministre Protestant qui l'accompagnait eut, pour sa part, quelques livres qu'il demanda à ces Pères ; de là, il se rendit chez les Récollets.

XXIII.

Couillard et sa belle-mère consentent à rester provisoirement à Québec.

Il n'y avait alors que deux familles de Français établies à Québec, ou plutôt une seule, celle de la veuve Hébert et de Couillard, son gendre, qui demeuraient près du Fort. Voyant que le pays était pris par les Anglais, ils songeaient à retourner en France avec le reste des colons, lorsque Louis Kertk les engagea à demeurer dans leur maison et à faire la récolte de leurs grains, les assurant qu'ils en disposeraient comme il leur semblerait bon, et que si, l'année suivante, ils se déplaisaient en Canada, ils auraient toute liberté de repasser en France. C'est que Louis Kertk, Français de naissance, homme affable et très-poli, ne pouvait s'empêcher d'aimer le naturel des Français, et préférait leur société à celle des Anglais, pour lesquels il n'avait pas la même sympathie ; ce qui lui faisait désirer de retenir à Québec autant de Français qu'il était en son pouvoir. La veuve Hébert et Couillard consultèrent Champlain sur le parti qu'ils avaient à prendre. Il leur répondit que, le bien des âmes passant avant celui des corps, il leur conseillait de retourner en France, où ils pourraient recevoir les sacrements et les autres consolations de la religion ; ce qu'ils ne devaient pas espérer en Canada, où il n'y aurait ni prêtres, ni exercices du culte catholique, tant que les Anglais en seraient les possesseurs. Que, néanmoins, s'il était à leur place, il ferait d'abord la récolte des grains pour les traiter aux sauvages contre des pelleteries, et qu'ensuite il repasserait en France. Couillard et sa belle-mère suivirent cet avis, auquel ils étaient déjà assez portés d'eux-mêmes, tant pour ne pas perdre le fruit de leurs travaux en Canada, que pour se ménager quelques ressources qui les fissent subsister dans leur pays natal.

XXIV.

Champlain s'embarque pour Tadoussac.

Depuis l'arrivée des Anglais à Québec, ce lieu était devenu insupportable à Champlain ; et voyant que Thomas Kertk, se disposait à descendre à Tadoussac, il demanda de l'y suivre : ce qui lui fut accordé, ainsi qu'à plusieurs autres. Son dessein était de voir le général David Kertk, et de demeurer auprès de lui, jusqu'à ce qu'on eût amené le reste des colons, avec lesquels il devait être reconduit en France. *Dupont-Gravé*, dit-il,

demeura à Québec, avec la plupart de nos compagnons (*), comme firent aussi tous les Pères, attendant de s'en retourner au second départ. Champlain, prenant donc les devants, s'embarqua le 24 juillet, avec Thomas Kertk, qui, ayant rencontré, dans le fleuve Saint-Laurent, le navire du sieur Emery de Caën, l'attaqua, le prit et le ramena avec lui à Tadoussac. Ce combat, où il y eut du sang répandu, et qui pensa coûter la vie à Champlain, montre manifestement que Guillaume de Caën n'avait point été l'instigateur de l'expédition des Kertk à Québec ; car, dans ce cas, de Caën aurait été uni d'intérêts avec les Anglais, ou du moins ceux-ci ne l'auraient pas traité en ennemi, comme ils le firent dans cette rencontre.

XXV.

David Kertk moleste les catholiques conduits à Tadoussac.

Champlain conduisait avec lui les deux petites filles sauvages dont on a parlé ; mais, par les intrigues de Marsolet, le général David Kertk révoqua la permission que Louis, son frère, avait donnée à Champlain de les mener en France. Vivement affligées de ce refus, elles supplièrent Champlain d'obtenir, au moins, qu'elles pussent demeurer à Québec, avec la femme du sieur Couillard, promettant de la servir, elle, et toute sa famille ; et Couillard, qui se trouvait alors à Tadoussac, assura Champlain qu'il prendrait soin de l'une et de l'autre comme de ses propres enfants. David Kertk réprimanda aussi Louis, son frère, d'avoir permis à Champlain de faire dire la sainte Messe à Québec, et défendit à tous les religieux de la célébrer. Bien plus, les PP. Jésuites, les Récollets et tous les autres étant arrivés à Tadoussac, il ne voulut pas souffrir que les catholiques res-

(*) Ces paroles, que le P. de Charlevoix aura lues trop précipitamment, l'ont porté sans doute à écrire comme il le fait, au quatrième livre de son histoire, que *presque tous prirent le parti de rester à Québec avec les Anglais, après la prise du pays ; et, encore, que la plupart des habitants restèrent dans le pays*. Il est vraie qu'on pourrait l'excuser sur ces dernières paroles, en disant qu'il a voulu parler de ceux des *habitants* qui avaient des terres défrichées, par opposition aux autres, selon la signification vulgaire qu'on donne aujourd'hui au mot *habitants*, qui s'entend des cultivateurs. Mais, si c'est là sa pensée, il s'est exprimé de manière à égarer ses lecteurs, en leur donnant à conclure qu'il y avait alors à Québec un certain nombre de Français qui cultivaient des terres, et que *la plupart de ceux-ci, ou presque tous, prirent le parti d'y rester*. Il est certain que la famille Hébert était la première et la seule qui, avec Couillard, s'occupât à la culture ; et que, lorsque le P. Lejeune arriva à Québec, en 1632, pour la reprise du pays elle était encore alors, pour nous servir de ses expressions, *l'unique famille de Français habitée en Canada*, conformément à ce que le duc de Ventadour avait déjà déclaré dans ses lettres de concession, en faveur d'Hébert, du dernier jour de février 1626. Par ces lettres, il lui confirma la propriété du clos qu'il cultivait, et que le duc de Montmorency lui avait accordée auparavant ; et il érigea ce clos en fief noble, en y joignant une lieue de terre sur la rivière de Saint-Charles, pour le récompenser du zèle qu'il avait témoigné, étant *chef de la première famille*, dit-il, qui ait habité jusqu'à présent ce pays.

tassent sur ses vaisseaux, et les fit tous mettre à terre, en attendant leur départ. Il ne reçut à bord que deux Français de l'équipage d'Emery de Caën, parce qu'ils étaient Huguenots ; ce qui donnait sujet à ceux-ci de plaisanter entre eux sur cette prérogative qu'ils avaient par-dessus leurs compagnons d'infortune (*). Enfin, il défendit aux catholiques, qui étaient à terre, de prier Dieu publiquement ; voulant venger ainsi, par cette sorte de représailles, les Huguenots, ses coreligionnaires, à qui le roi de France faisait une défense semblable dans le Canada.

XXVI.

Mort malheureuse du Capitaine Jacques Michel.

Durant le court séjour que les Français firent alors à Tadoussac, le capitaine Jacques Michel, Calviniste, le même qui avait conduit les Anglais dans cette expédition, mourut dans la rage et le désespoir. “ Le jour précédent, dit Champlain, il avait tellement juré et blasphémé le nom de Dieu, faisant mille sortes d'imprécations contre les PP. Jésuites, que j'en avais horreur. Je ne pus m'empêcher de lui dire : Bon Dieu ! comme vous jurez, pour un Réformé ! pourtant, vous savez si bien reprendre les autres, quand ils jurent.” Ce misérable, en vomissant mille blasphèmes contre Dieu et contre saint Ignace, fit contre lui-même cette imprécation : qu'il voulait être pendu, s'il ne souffletait pas le P. Bréboeuf avant la fin du jour suivant. Il n'en eut pas le temps ; car le désespoir causé par les remords de sa conscience le mit, peu après, dans une sorte de rage qui le fit tomber en léthargie, où il demeura trente-cinq heures, et mourut ainsi. Quoique les Anglais, qu'il avait servis aux dépens de son honneur, le méprisassent au fond comme ayant trahi son Souverain et sa patrie, ils lui firent de grandes funérailles, et mirent son corps dans une fosse, sur laquelle le ministre protestant fit les prières usitées de la secte. Mais le deuil ne dura guère, ajoute Champlain : au contraire, jamais les Anglais ne témoignèrent plus de gaieté qu'après les obsèques, principalement sur le vaisseau même du défunt, qui y avait laissé quelques barils de vin d'Espagne. “ J'ai appris ici, écrivait de Québec, en 1632, le P. Paul Le Jeune, que les sauvages le déterrèrent, firent toutes sortes d'ignominies à son corps, le pendirent selon son imprécation, le mirent en pièces et le donnèrent à dévorer à leurs chiens.”

(*) Par ce petit nombre de Huguenots qu'il avait menés avec lui, Emery de Caën cherchait sans doute à apaiser le cardinal de Richelieu, dans l'espérance de voir Guillaume de Caën, son oncle, rentrer en possession du monopole des pelleteries, qu'il sollicitait alors, comme nous le dirons bientôt. Peut-être même que déjà Emery de Caën avait abjuré l'hérésie de Calvin ; car il est certain qu'en 1632, il tint sur les fonts baptismaux, à Québec, un petit sauvage de la nation du Feu, qui fut baptisé par le P. Lejeune ; et l'on ne peut pas douter que ce religieux n'eût pas reçu Emery pour parrain, si celui-ci n'eût été catholique.

XXVII.

Retour de David Kertk à Londres.

Il ne resta d'autres Français, à Québec, que la famille de la veuve Hébert, et celle de Couillard, son gendre, ainsi que deux individus que les Anglais ramenèrent en Europe, l'année suivante ; et peut-être aussi deux autres, que Emery de Caën avait envoyés comme espions à Québec (*). Tous les autres, réunis à Tadoussac, partirent enfin pour l'Angleterre. Leur traversée, quoique assez prompte, fut mêlée d'accidents fort pénibles pour le général Kertk. D'abord, la maladie s'étant mise parmi les hommes de son équipage, il en perdit onze qui furent emportés par la dysenterie. Mais son déplaisir fut extrême, lorsqu'il apprit que la paix entre la France et l'Angleterre avait été conclue près de trois mois avant la reddition de Québec, et qu'ainsi il était déçu des espérances que lui avait fait concevoir sa prétendue conquête. Arrivé devant Douvres, il fit descendre les Français, avec les Récollets et les Jésuites, et leur donna passage en France, où ils arrivèrent le 29 octobre 1629. Quant à Champlain, il alla droit à Londres, pour faire à l'ambassadeur Français le récit de tout ce qui venait d'avoir lieu, et se concerter avec lui pour la restitution du Canada à la France.

XXVIII.

Réflexions sur le transport de la colonie de Québec en France.

La reddition de Québec et le transport de tous ces colons en France forme un des épisodes les plus singuliers de l'histoire du Canada. Malgré tant de secours envoyés, malgré le traité de paix conclue entre les deux couronnes, Québec est pris, et tous les hommes de Caën sont trans-

(*) Nous ne voyons pas que d'autres Français y soient demeurés, à l'exception de ceux qui étaient venus d'Angleterre pour servir David Kertk dans cette expédition. Peut-être même les deux qui furent ramenés en Europe l'année suivante, par les Anglais, étaient-ils ceux que Emery avait envoyés à Québec, lorsqu'il était venu pour secourir ce poste. Ayant appris à deux lieues de Tadoussac que les Anglais en étaient déjà les maîtres, il avait dépêché deux hommes pour connaître par eux la vérité. Mais ceux-ci, chemin faisant, avaient perdu leur temps à la chasse ; et arrivant à Québec après le départ des Français, ils allèrent à la maison Hébert pour savoir l'état des choses. Ces deux individus furent aperçus par des sauvages qui avaient leurs cabanes tout auprès, et cette circonstance fut cause que Couillard et sa belle-mère, craignant pour leur propre vie, obligèrent l'un et l'autre d'aller déclarer leur arrivée à Louis Kertk, commandant du Fort, qui, après leur avoir parlé durement, les relint pour les faire travailler. Il peut donc se faire que ces deux hommes soient les mêmes que ceux dont parle Champlain, lorsqu'il dit que, vers " le 10 octobre 1630, arrivèrent deux vaisseaux qui revenaient de Québec, ramenant deux Français que les Anglais y avaient retenus, l'un charpentier, l'autre laboureur.

portés en France, en sorte qu'il ne reste plus en Canada que la seule famille Hébert, qui même n'y séjourne que pour attendre la récolte. Si les secours dont nous parlons fussent arrivés à temps ; si le sieur de Roquemont fût allé droit à Québec ; si le capitaine Daniel se fût borné à remplir sa commission, sans entreprendre une expédition militaire, le pays eût été conservé, et les colons fussent restés à Québec. Car il est probable que la compagnie des Cent-Associés, obligée de faire passer, dans le courant de l'année 1628, de deux à trois cents hommes dans la Nouvelle-France, y eût retenu, en grande partie, ceux de de Caën, qui connaissaient le pays et pouvaient être très-utiles pour le commerce. La Providence ménagea sans doute tous ces événements, si malencontreux en apparence, pour éloigner du pays tous ces hommes, dont la conduite avait été jusqu'alors un obstacle à la propagation de l'Évangile chez les sauvages, et pour former ensuite, dans le même lieu, une nouvelle colonie, toute composée de Catholiques.

XXIX.

Les anglais à Québec éprouvent la famine. Complot contre Louis Kertk.

Il s'écoula, cependant, près de trois ans entre le départ des premiers et l'arrivée des autres, et, durant ce temps, les Anglais demeurèrent maîtres à Québec. Ils y étaient restés au nombre de quatre-vingt-dix hommes : mais, au lieu de défricher des terres pour subsister par le produit du pays, ils se contentèrent d'ensemencer celles des Récollets et des Jésuites, qu'ils avaient trouvées toutes labourées. Comme on aurait dû s'y attendre, la disette se fit sentir, quand l'hiver fut venu ; et Louis Kertk se vit réduit à ne donner à chacun que six livres de pain par semaine. Plusieurs auraient eu de la peine à subsister avec une si faible ration, si des sauvages, qui avaient leurs cabanes près du Fort, ne leur eussent procuré quelques vivres ; néanmoins, quatorze moururent, et les autres furent plus ou moins éprouvés par la maladie. Il paraît que Louis Kertk, qui naturellement n'aimait pas les Anglais, quoiqu'il leur eût vendu sa personne et ses services, traitait assez durement ses soldats, et, cela, par le conseil de deux ou trois de ces Français perfides qui l'avaient secondé dans son expédition, et auxquels il témoignait trop de confiance. Le mécontentement alla même si loin, que le ministre Protestant du Fort fit une ligue de la plupart des soldats Anglais, pour tuer Kertk leur capitaine, et avec lui les Français ses conseillers. Mais, le complot ayant été découvert, Kertk fit châtier quelques-uns des conjurés, pour intimider les autres et tint le ministre en prison, durant six mois, dans la maison des Jésuites ; ce qui dut amener la cessation de l'Office public pendant tout ce temps.

XXX.

Sectes diverses à Québec. De Caën empêché d'y faire la traite.

Au reste, la captivité du pasteur n'était pas un événement qui dût beaucoup affliger les ouailles ; car ce ministre était Luthérien, les soldats Anglais professaient sans doute chacun quelque une des autres sectes répandues alors en Angleterre, et les frères Kertk étaient attachés à l'hérésie de Calvin. Comme il ne restait plus, à Québec, d'autre famille Française du pays que celle de Couillard et de sa belle-mère, celui-ci ayant eu de son mariage, avec Guillemette Hébert, une fille qu'on nomma Elizabeth, l'enfant fut baptisée le 9 février 1631, par un Anglais, probablement le ministre, et présentée au baptême par Louis Kertk. Elle eut pour marraine la femme du chirurgien Anglais Adrien Duchesne, qui, ayant sans doute connu les frères Kertk à Dieppe, leur commune patrie, s'était jointe à eux dans cette expédition. Nous avons vu que le cardinal Richelieu avait permis à de Caën la traite des pelleteries, seulement pour une année, afin de l'indemniser des pertes qu'il prétendait avoir à subir par la révocation de son privilège. Celui-ci équipa donc un vaisseau, en 1631, que son neveu Emery conduisit à Québec, pour y faire la traite avec les sauvages. Mais, comme cette année elle fut peu considérable, les Anglais, encore en possession du pays, prétendirent être les premiers intéressés et interdirent la traite à Emery, mettant même des gardes sur son vaisseau, jusqu'à ce que les sauvages fussent repartis.

(A continuer.)

DE L'AUTORITÉ EN PHILOSOPHIE.

LIVRE III.

DE L'AUTORITÉ HUMANO-DIVINE OU DE L'ÉGLISE.

CHAPITRE V.

REPRÉSENTANTS DE L'AUTORITÉ VIVANTE ET VISIBLE.

Qu'il existe dans la société chrétienne une autorité doctrinale souveraine, une autorité vivante et visible, c'est une exigence rigoureuse du Christianisme. Sans une autorité de cette sorte, le Christianisme n'aurait ni puissance ni valeur. Pratiquement, ce serait un système de philo-

sophie non moins stérile que les autres, et il ne pourrait avoir d'autre résultat final que de fournir un nouvel aliment aux interminables disputes des libres penseurs. C'est pourquoi, nous avons affirmé *à priori*, l'existence parmi les chrétiens d'une autorité souveraine vivante, et visible toujours et partout. Nous l'avons, en outre, posée comme un fait éclatant, revêtu des plus authentiques témoignages.

Mais, où est dans l'Eglise cette autorité ? Quel en est ou quels en sont les représentants ? Telle est la question que nous devons maintenant étudier. Question très-importante, mais bien facile à résoudre ; car, puisque l'autorité doctrinale dont nous avons constaté l'existence doit être éminemment visible, en sorte que chacun puisse la consulter et lui exposer ses doutes et ses incertitudes, il faut évidemment qu'il soit aisé de voir où elle réside et qui en est revêtu.

En effet, il en est ainsi.

Jetez les yeux sur la société chrétienne, vous y verrez de prime abord, deux grandes catégories ou classes de personnes. Quelques-uns y enseignent et les autres reçoivent l'enseignement. Il y a des maîtres et des disciples, des brebis et des pasteurs. Or, puisqu'il existe dans l'Eglise, comme nous l'avons démontré auparavant, une autorité doctrinale, sans aucun doute elle devra se trouver chez les ministres de l'enseignement, les maîtres de la science et les pasteurs des peuples ; à moins que l'on n'aime mieux se persuader que c'est au troupeau à conduire les pasteurs, aux disciples à faire la leçon à leurs maîtres, et à qui reçoit l'enseignement à le donner à son propre instituteur. Aussi, les mêmes témoignages qui établissent l'existence d'une autorité doctrinale parmi les chrétiens, nous apprennent-ils, ce qui du reste est bien naturel et bien nécessaire, que ceux-là seuls sont en possession de cette autorité, qui ont reçu la mission d'enseigner leurs frères.

En premier lieu, s'il y a quelque chose de certain dans l'Evangile, c'est que Jésus-Christ a institué dans son Eglise un corps enseignant ; c'est qu'il a voulu qu'il y eût dans son royaume des maîtres et des disciples, des pasteurs et des brebis ; c'est qu'il a confié à une certaine classe d'hommes le dépôt de sa doctrine et la mission de la prêcher au monde. Parmi ceux qui le suivaient, il en choisit douze auxquels il donna le nom d'Apôtres, et soixante-douze qu'il appela disciples. Ceux-ci devaient le précéder dans tous les lieux où il avait dessein de prêcher l'Evangile. Voici quelques-unes des instructions qu'il donna aux uns et aux autres et comment il exalte les prérogatives de la haute mission qu'il leur confie :

“ Allez : Je vous envoie comme des brebis au milieu des loups. Ne
 “ portez ni sac ni besace, ni chaussure, et ne saluez personne le long du
 “ chemin. En entrant dans une maison, dites : “ Que la paix descende
 “ sur cette demeure. S'il se trouve là un enfant de la paix, votre paix
 “ reposera sur lui ; s'il n'y en a point, elle vous reviendra. Si, entrant

“ dans une ville on vous y reçoit volontiers, guérissez les malades qui s’y
 “ rencontreront, et dites aux citoyens : le royaume de Dieu est tout près
 “ de vous. Mais, si vous étant présentés, on refuse de vous recevoir et
 “ d’écouter vos discours, allez sur les places publiques et dites : Nous
 “ secouons sur vous la poussière de nos pieds ramassée dans vos rues.
 “ Je vous assure qu’au jour du jugement Sodome et Gomorrhe serons
 “ traitées avec moins de rigueur que cette ville rebelle.

“ Qui vous écoute, m’écoute ; et qui vous méprise, me méprise ; mais
 “ qui me méprise, méprise celui qui m’a envoyé.” *

Après la Résurrection, le langage de Jésus-Christ devint plus explicite
 encore et plus fort. Parlant à ses Apôtres, il leur disait :

“ Toute puissance m’a été donnée au ciel et sur la terre ; allez donc
 “ par tout l’univers, enseignez toutes les nations ; prêchez l’Évangile à
 “ toute créature, enseignez à tous les hommes à observer tout ce que je
 “ vous ai commandé à vous-mêmes, et voici que je suis avec vous jusqu’à
 “ la consommation des siècles. Celui qui croira et sera baptisé, sera
 “ sauvé ; celui qui ne croira pas, sera condamné. Vous recevrez la
 “ vertu du Saint-Esprit qui viendra en vous et vous me rendrez témoi-
 “ gnage dans Jérusalem, dans toute la Judée et dans Samarie et jus-
 “ qu’aux extrémités de la terre.” †

Par ces divers passages des Saintes Écritures, il est évident que Jésus
 a tracé parmi ses sectateurs une grande ligne de démarcation, et qu’il a
 confié à quelques-uns la mission d’enseigner tous leurs frères. Or, on ne
 peut prétendre que cet ordre de chose n’ait dû être que temporaire,
 par exemple durer autant que la vie des Apôtres et des disciples ; car,
 1°. Une assertion de ce genre serait tout-à-fait gratuite. On n’y voit
 point le moindre fondement dans la parole de Jésus-Christ. Ensuite, qui
 persuadera-t-on que le Sauveur venu sur la terre pour y instituer une
 Église qui doit embrasser tous les temps aussi bien que tous les lieux, ait
 voulu y établir seulement pour un petit nombre d’années un corps ensei-
 gnant ? La raison de cette institution n’est-elle pas permanente ? Aussi
 durable que l’Église elle-même ? Et pourrait-on signaler un motif de son
 établissement, dans les premières années du Christianisme, qui ne milite
 pareillement pour les âges futurs ?

Ce n’est pas tout. L’hypothèse que je combats est contraire à la parole
 même du Sauveur. Car, en premier lieu, Jésus promet d’être jusqu’à *la*
consommation des siècles, usque ad consummationem sæculi, avec les doc-
 teurs qu’il envoie prêcher l’Évangile.

* St. Math., c. 10. St. Marc, c. 6. St. Luc, c. 9 et 10.

† St. Math., c. 28, v. 18, 19, 20. St. Marc, c. 16, v. 15 et 16. Act des Apôtres, c. 1,
 v. 8.

Jésus promet donc à ceux qu'il institue ministres de sa parole, d'être jusqu'à la fin du monde avec eux en personne et avec leurs successeurs qui les représentent, formant ensemble un même corps moral.*

D'ailleurs, les docteurs que Jésus envoie doivent lui gagner le monde entier.

“ Prêchez l'Évangile à toute créature, et il n'y aura qu'un seul troupeau et un seul pasteur.”

Mais, le Sauveur savait bien que dix-huit siècles après sa résurrection, une partie très-considérable de l'univers serait encore plongée dans les ombres de la mort.

Tout ce qui précède est merveilleusement confirmé par un magnifique passage de l'Épître aux Éphésiens :

“ Le Seigneur, nous dit St. Paul, a institué le ministère pastoral, ou le corps enseignant, pour la consommation des Saints, l'édification du corps de Jésus-Christ, jusqu'à ce que nous soyons tous amenés à l'unité de la Foi et à la connaissance du Fils de Dieu ; et afin que nous ne soyons point comme des enfants emportés à tout vent de doctrine, et livrés en proie à la malice et à l'astuce des hommes qui voudraient nous entraîner dans l'erreur.†”

N'est-il pas manifeste que la fin de l'institution du ministère pastoral ou du corps enseignant, et par suite, cette institution là même comprend tous les temps ?

Afin d'établir l'unité et parmi les pasteurs et dans tout le troupeau, Jésus leur donne, en commun, un Chef Suprême. Parmi les douze Apôtres, il en choisit un dont il change d'abord le nom de Simon en celui de Céphas, qui signifie Pierre, lui faisant entendre par là la grande stabilité et fermeté qu'il voulait lui communiquer. Ensuite, comme nous l'avons déjà dit, Jésus établit ce disciple privilégié fondement de l'édifice spirituel qu'il a dessein de construire ; il lui remet les clefs du royaume des cieux et lui confie la garde de tous ceux qui lui appartiennent, des pasteurs aussi bien que des brebis.‡ C'est lui qui doit les confirmer tous dans la foi § et les soutenir au milieu des difficultés sans nombre qu'il leur faudra surmonter chaque jour. Or, à moins de prétendre que l'Église, inébranlable à tous les assauts de l'enfer, et qui doit subsister, une, Sainte, Catholique et Apostolique jusqu'à la fin du monde, pourrait bien quelque jour n'avoir plus ni base, ni fondement, et partant, plus de solidité quelconque, il faut bien convenir que le Chef de la société chrétienne en général, et du corps enseignant en particulier, a été institué pour subsister autant que l'Église elle-même.

* Voyez un beau passage de Grotius, Nicolas, t. 3, p. 248.

† Ephésiens, c. 4.

‡ St. Jean, c. 2, v. 15, 16 et 17.

§ St. Luc, c. 22, v. 32.

Mais, comme nous l'avons déjà remarqué, il est évident par la nature même des choses, que l'autorité doctrinale, si elle existe quelque part, doit se trouver dans le corps enseignant.

Au reste, c'est bien ce que Jésus nous fait entendre clairement et par ses promesses à ceux qu'il envoie prêcher l'Évangile : Il sera avec eux jusqu'à la consommation des siècles ; il leur enverra du sein de son Père l'Esprit de vérité pour demeurer toujours au milieu d'eux et leur enseigner toute vérité ; et par la fin qu'il se propose en les revêtant de l'apostolat ; c'est de leur faire annoncer par tout l'univers la doctrine qu'ils ont apprise de lui ; c'est de réunir tous les hommes sous la houlette d'un même pasteur, dans les liens de la même foi et du même amour ; enfin, par la menace dont il épouvante les esprits rebelles à la prédication de l'Évangile : Ils seront condamnés et jetés dans les brasiers éternels de l'enfer “ *Qui non crediderit, condemnabitur.* ” *

Lors même que la parole de Jésus-Christ ne serait pas si formelle, nous ne laisserions pas de pouvoir établir aisément et avec une certitude entière ce point capital de la constitution de l'Église. Il nous suffirait de consulter, à cette fin, la foi constante et universelle et la pratique toujours uniforme de la Société Chrétienne. Prétendre que tous les chrétiens se sont constamment trompés touchant l'un des articles les plus essentiels de leur Religion, c'est, comme nous l'avons déjà fait observer, anéantir le christianisme et même toute certitude. Pourrait-il se dire d'origine divine, le christianisme ; pourrait-il se glorifier d'avoir été fondé par les travaux, les souffrances et la mort ignominieuse du Fils de Dieu, se proclamer enfin l'héritier des antiques promesses et faire espérer que, par lui, sera ramené sur la terre le règne de la vérité, de la paix et de la justice, si, dès le commencement et toujours dans la suite, ses sectateurs l'avaient dénaturé au point d'attribuer à qui le Seigneur ne l'avait pas confiée l'autorité souveraine chargée de veiller à la garde du sacré dépôt de la foi, de le conserver intact sous les formes multiples employées dans son exposition et de le protéger efficacement contre l'esprit d'innovation et d'erreur. L'autorité, ainsi arbitrairement déplacée, aurait été une autorité purement humaine, c'est-à-dire, une autorité nulle et de nulle valeur. Au lieu de conserver l'intégrité de la foi, elle aurait pu corrompre totalement le Christianisme.

Que deviendrait la certitude humaine s'il était véritable que l'universalité des chrétiens a toujours vécu dans la plus complète illusion touchant le point de doctrine le plus grave ?

De quoi pourrions-nous être assurés et sur quoi pourrions-nous compter si l'élite du genre humain avait ainsi fait fausse route durant une si longue période ? Qui oserait faire quelque fond sur la raison privée, en voyant

* Voyez un beau témoignage de Leibnitz. Nicolas, t. 3, p. 253 et suiv.

tout ce qu'il y a eu de plus grands hommes, de plus sublimes et de plus vertueux génies devenir constamment, avec une si parfaite bonne foi et une conviction si profonde, le jouet d'une erreur déplorable ? Or, si l'on prétendait que l'autorité doctrinale ne réside pas dans le corps enseignant, il faudrait bien dire que tous les chrétiens se sont misérablement trompés, depuis le temps des Apôtres jusqu'à nos jours, touchant l'un des articles les plus importants de leur religion. En effet, premièrement, il est de toute évidence que la question du sujet de l'autorité doctrinale dans la société chrétienne est l'une des plus graves que l'on puisse poser. De quoi servirait l'autorité, absolument nécessaire néanmoins, si l'on venait à se méprendre sur ses vrais représentants ? Ensuite, rien de plus indubitable que la croyance de l'univers chrétien touchant l'autorité divine du Pasteur. C'est ainsi que croit encore aujourd'hui l'immense majorité des chrétiens par tout l'univers ; c'est ainsi qu'on avait cru unanimement jusqu'à la prétendue *Réforme* du XVI^e siècle. On n'en peut disconvenir. L'histoire, la tradition, les écrits des pères et des docteurs, proclament à l'encre la foi universelle touchant l'existence d'un corps chargé par le Christ de l'enseignement révélé et pourvu par lui d'une autorité souveraine. Partout, nous voyons le Pape de Rome, les Evêques et, sous leur dépendance, les prêtres, annoncer l'Evangile à toute créature. C'est de cette divine hiérarchie que les chrétiens laïcs de tout rang et de toute condition, les rois comme les peuples, les savants aussi bien que les ignorants, reçoivent la doctrine de la foi. Le Pape et les Evêques décident souverainement ce qu'il faut croire, et les prêtres, quelquefois même les clercs inférieurs, vont partout le monde publier ce qui a été jugé et défini.

Nous avons passé en revue précédemment tous les conciles écuméniques représentant l'Eglise universelle et par suite investis de l'autorité souveraine. Or, de quoi se composaient ces assemblées vénérables ? Quelle sorte de personnes y faisaient les fonctions de Juges ? Y appelait-on tout le monde indifféremment ? Le sort ou les suffrages y envoyaient-ils les chrétiens de toute condition ? Non ; jamais il ne fut question de votes ni de sorts dans le choix des représentants de l'autorité doctrinale dans le concile. Le Pontife Romain ou, avec son consentement, l'Empereur, convoquait tous les Evêques. Ceux-ci pouvaient s'adjoindre, pour s'aider de leurs conseils et éclairer leur jugement, des clercs inférieurs. Mais dans l'auguste assemblée, les Evêques seuls, et tout au plus quelques prêtres à qui le concile ou l'Evêque de Rome avaient donné droit de suffrage, portaient le jugement définitif. Voilà ce qui s'est toujours pratiqué depuis les premiers temps jusqu'à nos jours ; c'est ce qu'on ne saurait révoquer en doute. Toujours l'on a regardé les conciles comme des assemblées d'Evêques. En parlant de celui de Nicée, les pères du deuxième concile de Constantinople appellent le symbole dressé par lui : " La

“ foi des trois cent dix-huit Pères ou Evêques qui se réunirent à Nicée, “ en Bithynie.”* Le même concile de Constantinople se nomme “ Le Synode de deux cent dix Evêques.”† Le huitième concile général déclare que les canons ne prescrivent d'appeler au concile que les seuls Evêques, ‡ c'est pourquoi le concile d'Alexandrie parlait ainsi à Nestorius : “ Croyez donc et enseignez ce que par tout l'Orient et l'Occident, “ nous, Evêques, docteurs et chefs des peuples, nous croyons et nous “ enseignons.”§

Enfin, si on ne voulait pas admettre que les Evêques seuls sont dépositaires de l'autorité doctrinale, il faudrait expliquer comment ils l'ont toujours exercée seuls, sans qu'il se soit jamais élevé de réclamations sérieuses. Comment ceux qui en étaient revêtus par le Christ, conjointement avec eux, ont si bien renoncé à leurs droits dès le commencement, qu'on ne voit pas qu'ils l'aient exercé en aucun temps ni en aucun lieu ; comment ils ne paraissent pas même avoir soupçonné pour eux l'existence d'un si magnifique privilège. Le Christianisme étant une religion divine, il faudrait expliquer comment son fondateur a pu permettre universellement, dans tous les temps et dans tous les lieux, un changement si grave dans sa constitution, et dire pourquoi les hommes ayant pu altérer si profondément son œuvre sous ce rapport, ils ne l'ont pas corrompue également sous beaucoup d'autres, ou même anéantie tout à fait.

CHAPITRE VI.

DE L'OBJET DE L'AUTORITÉ DOCTRINALE ET DE L'ÉTENDUE DE SES DROITS.

Jésus a institué l'autorité doctrinale vivante et visible pour propager partout et conserver intégralement jusqu'à la fin du monde la doctrine révélée. Tel est donc aussi l'objet, telle est la destination du corps enseignant, personnification de l'autorité doctrinale. Il fut établi, pour porter jusqu'aux extrémités de la terre, la bonne nouvelle du Salut, et redire, dans tous les temps et dans tous les lieux, avec une fidélité parfaite, les enseignements de Jésus-Christ et des Apôtres, et les anciens

* “ Fides Patrum trecentorum decem et octo qui apud Nicœam Bithyniæ conveniunt.”

† Seipsoz iidem vocant “ ducentorum et decem sanctorum episcoporum synodum.”

‡ “ Nusquam sacri canones ut ad synodos principes seculares cogantur, sed soli episcopi.” Voir cours complet de Théol., t. 4, l. 587.

§ “ Sentias autem et doceas quæ nos universi, sive per Orientem, sive per Occidentem Episcopi et magistri, præsulisque populorum credimus et docemus.” Cours complet de Théol., t. 4, l. 591.

oracles de la Loi et des Prophètes, c'est-à-dire, en un mot, la parole de Dieu dans sa totalité. *

Or, la parole de Dieu comprend les dogmes, la morale, et les rites sacrés, ou les cérémonies de la religion. Le corps enseignant a donc pour mission de publier partout à travers les âges, jusqu'au dernier jour de l'univers, et sans altération d'aucune sorte, ce qu'il faut croire, ce qu'il faut faire, et le culte que l'on doit rendre à Dieu. Avec cette mission sublime, il a reçu du Sauveur les moyens de la réaliser ; savoir d'abord, comme nous l'avons établi précédemment, la suréminente prérogative de l'infaillibilité ; ensuite, la puissance législative infaillible, le corps enseignant décide avec une autorité absolue et sans appel. Toute intelligence doit se soumettre avec droiture et simplicité de cœur. Mais, parce qu'il y a beaucoup d'esprits remplis de l'estime d'eux-mêmes, présomptueux, hautains et impatientes du joug le plus légitime, il fallait au corps enseignant des moyens coercitifs proportionnés à sa nature, pour amener à l'obéissance ces âmes indociles. Les représentants de l'autorité doivent donc pouvoir porter des lois préceptives et pénales tout à la fois, des lois préventives et répressives des délits contraires à l'institution divine. Pasteurs des peuples, il leur fallait avoir en main la houlette qui montre la voie, y amène de force et y retient la désobéissance.

Ainsi, le corps enseignant devait avoir, dans l'ordre spirituel, le plein pouvoir législatif. Or, ce qui devait être, ce que l'ordre demandait rigoureusement, a été complètement effectué. Le Sauveur a donné au corps enseignant la puissance législative par ces paroles :

“ Tout ce que vous aurez lié sur la terre, sera lié dans le ciel, ” *Quaecumque ligaveritis super terram erunt ligata et in caelis.*

Toujours on l'a ainsi entendu dans l'Eglise. Toujours et partout, depuis les temps apostoliques, l'autorité doctrinale a exercé le pouvoir législatif, non seulement sans aucune réclamation imposante, mais encore aux applaudissements universels.

Que s'il s'est rencontré, çà et là, de temps à autre, et particulièrement dans l'âge moderne, des esprits superbes qui ont prétendu se soustraire à ses lois, le corps de l'Eglise, le gros de la société chrétienne, les a rangés constamment parmi les payens et les publicains.

C'est donc une conséquence certaine de l'institution et de la mission de l'autorité doctrinale, ou du corps enseignant dans l'Eglise, c'est la doctrine claire et positive du Sauveur, c'est chose jugée et décidée souverainement par le consentement général des chrétiens, que le Souverain Pontife et les Evêques, représentants de l'autorité doctrinale, ont le droit de décréter et d'ordonner ce qu'ils jugent nécessaire ou utile, eu égard aux temps et aux lieux, à la propagation et à la conservation de la foi et des bonnes mœurs, et à l'honneur du culte divin.

* St. Math., c. 28.

On conçoit, pour les mêmes raisons, que c'est encore à eux qu'il appartient d'approuver ou de n'approuver pas les institutions diverses qui ont pour but direct l'enseignement ou la pratique plus parfaite de la parole révélée. Or, si dans sa législation, l'autorité doctrinale pouvait prescrire quelque chose de contraire à l'enseignement révélé, ou bien, si elle pouvait approuver une institution funeste par sa nature à ce même enseignement, il serait loisible, alors, de supposer qu'elle manquât essentiellement à sa mission, contribuant positivement à corrompre ce qu'elle devait conserver dans une entière pureté. Mais, ensuite de ce qui précède, cette hypothèse est évidemment inadmissible. Donc il faut croire, avec une complète certitude, que la législation de l'Eglise et les institutions par elle authentiquement approuvées, ne sauraient être contraires à la foi, aux bonnes mœurs et à l'honneur de Dieu.

Puisque l'autorité doctrinale est préposée à la garde de la foi, de la morale et du culte divin, elle doit pouvoir repousser toute entreprise, toute tentative, toute attaque quelconque dirigée avec ou sans malice contre ce sacré dépôt ; et dès qu'elle aura signalé au grand jour l'adversaire ou l'ennemi, la mauvaise doctrine et ses organes, chacun devra renoncer de cœur au levain de la corruption et s'éloigner avec empressement des vaisseaux qui les renferment.

Du point de vue où nous sommes maintenant placés, le domaine de l'autorité doctrinale doit nous apparaître bien vaste et bien étendu ; cependant, nous n'en découvrons pas encore les dernières limites.

Le dogme, la morale et la religion, ont des ramifications immenses ; ils tiennent, ils touchent à tout. Les questions d'origine, de fin et de moyens, sont radicalement des questions dogmatiques. Si l'homme se demande d'où il vient, où il va, et quelle route il doit tenir pour parvenir à son but ; s'il désire connaître sa nature, sa puissance et leurs limites ; sa condition passée, présente et à venir ; s'il veut savoir d'où provient le mal qui le presse de toutes parts, pourquoi ses regards affligés le rencontrent partout dans l'univers, et quel sera enfin le résultat suprême de la lutte qu'il engage incessamment contre le bien ; où trouvera-t-il la solution de ces grands problèmes et de beaucoup d'autres que se posent la Psychologie et l'Ontologie ? La raison lui donnera des indications plus ou moins satisfaisantes, et la foi confirmant l'enseignement de la droite raison, le complètera et le consolidera immuablement. Etes-vous curieux de savoir d'où vient le monde et tout ce qu'il renferme ? S'il a toujours été, ou bien s'il a commencé d'être et quel est son âge ? Pourquoi il existe et quelles sont ses destinées futures ? Vous vous placez sur le terrain du dogme. L'enseignement révélé a résolu ces questions de Cosmologie transcendante.

Que ne nous a-t-il point appris de la cause première de son essence, de ses attributs, et de ses œuvres ? Tout ce qu'avait entrevu la raison, il

l'a éclairci et déterminé, allant encore beaucoup au-delà. C'est principalement sur ce magnifique sujet de la Théodicée qu'il a répandu la lumière. En un mot, les questions les plus importantes de la Métaphysique, la Révélation les a décidées formellement, et elle a jeté la semence de la solution de la plupart des autres.

Les sciences politiques et sociales ne sont pas moins impliquées dans le dogme chrétien. Il en a consacré expressément tous les grands principes : l'origine divine du pouvoir, l'obligation morale de la loi, le droit de propriété, l'unité et l'indissolubilité du mariage.

C'est ainsi que la foi étend ses racines dans la partie théorique de la connaissance humaine.

Où trouver une science pratique qui n'intéresse pas très-fort la morale par quelque endroit ? Le droit privé, le droit public, et le droit international ou des gens, l'économie domestique et l'économie sociale, l'industrie aux mille formes, sont gouvernés souverainement par les lois de la morale. Le bon, le beau, l'utile, sont à la vérité trois notions distinctes et même diverses ; mais, toutefois, sous certains rapports ils s'impliquent mutuellement.

Les prescriptions relatives au culte divin et à la législation disciplinaire de la société chrétienne, touchent pareillement à une foule d'objets : à l'art, à l'histoire, à la philosophie, à la jurisprudence.

N'avions-nous donc pas raison de dire que, le dogme, la morale et la religion ou le culte ont des ramifications sans nombre et très-étendues. Or, partout où elles se rencontrent, là aussi se trouve le domaine de l'autorité doctrinale ou du corps enseignant établi par Jésus-Christ. Là, cette autorité peut dresser son tribunal et prononcer des arrêts souverains. On ne saurait le révoquer en doute. En effet, si Jésus-Christ a confié au corps enseignant le dépôt de la foi, de la morale et des rites sacrés, avec injonction rigoureuse de le conserver à travers la longue suite des âges dans une intégrité parfaite, n'est-il pas évident qu'il lui a donné le droit et imposé le devoir d'étendre sa vigilance partout où se trouve quelque parcelle de cet inestimable trésor ? Qui voudrait se persuader que l'autorité doctrinale peut bien, à la vérité, protéger le dogme, la morale et la liturgie dans le champ de l'enseignement théologique et exégétique et dans toute l'étendue du ministère de la parole ; mais qu'en philosophie, en histoire naturelle, en politique, en jurisprudence et en industrie, elle ne saurait exercer aucun contrôle dans le même but ; attendu que ces sciences diverses ne font point partie de son domaine ? Mais quoi ! Le dogme, la morale et la religion, n'ont-ils rien à voir dans ces différentes branches de la connaissance humaine ? N'est-on pas forcé de convenir qu'on y soulève des questions, qu'on y pose des problèmes que la foi et la morale chrétienne ont résolus ?

S'il en est ainsi, ne faut-il pas que le gardien-né de la doctrine révélée puisse surveiller et gouverner les limites tracées rigoureusement par la nature de son objet, toutes les provinces de la science ? Suffirait-il de dire que l'on fait de l'économie, de la politique, de la jurisprudence et de l'industrialisme, pour pouvoir impunément attaquer la religion ? Ou bien, sera-t-il loisible de rejeter en qualité de physicien, d'astronome, de chimiste, de géologue, de métaphysicien, d'idéologue, de politique et d'industriel, ce qu'on est tenu de croire et de confesser comme chrétien ? C'est-à-dire, en d'autres termes, ce qui est vrai en théologie peut-il être faux en philosophie et réciproquement ? Il faudrait bien, en effet, poser en principe cette absurdité de premier ordre avant de pouvoir logiquement réclamer, dans la culture des sciences diverses, une indépendance absolue vis-à-vis l'autorité doctrinale établie par le divin Rédempteur pour conserver intégralement sa doctrine jusqu'à la fin du monde. Mais, il en est peu qui aient le triste courage d'insulter à ce point la raison humaine. On n'énonce donc pas le principe qui serait par trop choquant.

Mais plusieurs proclament hardiment la conséquence et croient se soustraire à tous les anathèmes de l'Eglise par cette simple observation qu'ils traitent de la philosophie, de la politique, de l'économie sociale, de l'histoire et non pas de la théologie. Pitoyable subterfuge qui ne saurait en imposer à un homme sensé. Vous faites de la politique, de l'économie sociale, de l'histoire et non pas de la théologie, très-bien ; mais ne voyez-vous pas que la doctrine révélée ou la théologie projette ses rameaux sur tout le vaste domaine de la science ? Si donc, vous voulez justifier, du moins aux yeux de la logique, votre insoumission à l'autorité doctrinale établie par le Christ, il vous faut faire nécessairement de ces deux choses l'une : ou bien, rejeter absolument cette autorité comme illégitime et alors les invincibles preuves qui établissent ses droits se dressent contre vous ; ou bien, recourir à la vérité relative et dire avec le sophiste Bayle, que ce qui est vrai en théologie peut fort bien être faux en philosophie, et alors, le sens commun vous accable du poids de sa réprobation.

La philosophie étant la science des principes, ou des vérités générales, ou bien encore le libre exercice de la raison, il n'est pas douteux qu'elle ne puisse légitimement s'occuper, dans une certaine mesure, du dogme, de la morale et des prescriptions liturgiques et disciplinaires. Il est pareillement incontestable, vu son esprit d'investigation incessante, qu'elle en fera réellement une fois ou l'autre l'objet de ses spéculations. Mais alors, si l'autorité doctrinale ne s'étendait pas jusque sur la philosophie, si celle-ci pouvait sans contrôle aucun interpréter la doctrine révélée, que deviendrait cette doctrine ? Demandez plutôt ce qu'elle est devenue entre les mains du rationalisme protestant ?

De tout ce magnifique édifice élevé par le Sauveur et cimenté de son sang divin, il ne reste pas pierre sur pierre. Livrée sans freint à ses

caprices et à son orgueil, la raison en a même arraché les fondements et dispersé jusqu'aux dernières assises.

Qui donc pourrait ne point voir une impossibilité absolue dans l'hypothèse où l'on tiendrait que le Rédempteur, qui prévoyait sans doute ces résultats désastreux, et avait résolu pour les prévenir d'instituer dans son Eglise un corps enseignant, un tribunal infaillible, n'aurait pas néanmoins soumis à ce tribunal les spéculations philosophiques, alors qu'elles seraient par leur objet essentiellement connexes avec l'enseignement par lui révélé, alors que la matière de cet enseignement deviendrait leur propre matière ?

De ce qui précède on doit conclure :

1°. Que l'autorité doctrinale ou le corps enseignant, institué par Jésus-Christ, a le droit de prononcer définitivement sur la foi, la morale et le culte divin.

2°. Qu'il peut protéger ces objets sacrés dont la garde lui a été comise par une législation rigoureusement obligatoire, et sanctionner ces lois par diverses peines de l'ordre spirituel.

3°. Que la juridiction de l'autorité doctrinale s'étend aussi loin que le dogme, la morale, et la liturgie ou l'ensemble des rites sacrés. Par suite, que toute question qui intéresse le dogme, la morale ou la liturgie est, sous ce rapport et dans ces limites, mais non pas au delà, du ressort de l'autorité, et qu'elle peut la juger définitivement.

4°. C'est pourquoi tout libre penseur traitant d'une matière, d'un sujet quelconque, des sciences logiques, ontologiques, psychologiques, physiques, géologiques, astronomiques, historiques, politiques, économiques, sociales et autres, doit professer une soumission entière à l'autorité doctrinale, dans toutes et dans les seules questions qui touchent à la foi, aux mœurs et au culte divin, et la philosophie qui voudra spéculer sur le dogme, la morale ou le culte, ne devra jamais s'écarter de l'enseignement de l'Eglise.

5°. L'Eglise peut condamner et châtier par les peines qui sont de son ressort, c'est-à-dire, par les peines spirituelles, tout écrivain, tout homme qui aurait avancé dans une matière quelconque une proposition contraire à l'enseignement révélé et qui refuserait de faire une juste satisfaction.

6°. Ces déductions ne transforment point le tribunal du corps enseignant dans l'Eglise en un tribunal universel, qui pourrait citer à sa barre tous les délinquants et prononcer sur toutes sortes de matières. D'après ce qui précède, le corps enseignant est destiné uniquement à juger de la foi, de la morale et des rites sacrés. Quiconque reconnaît l'institution, par le divin Rédempteur, d'une autorité doctrinale infaillible, établie pour conserver intact, dans tous les temps et dans tous les lieux, l'enseignement révélé, ne saurait se dispenser d'admettre pareillement toutes les conclusions que nous venons d'énoncer.

(A continuer.)

DISCOURS DE MGR. L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS,

SUR LA LUTTE CHRÉTIENNE,

DANS LE CONGRÈS DE MALINES.

Mgr. l'évêque d'Orléans étant monté à la tribune au milieu des acclamations les plus vives de toute l'assemblée, commença en ces termes :

Messieurs,

Il faut, si vous me permettez de le dire, un certain courage pour traverser de telles bontés et de tels applaudissements...

... Je retrouve donc avec bonheur cet auditoire si nombreux, si sympathique, si généreux ; et vous me permettrez de vous féliciter tout d'abord de la persistance de votre zèle dans l'œuvre admirable de vos congrès.

Et je vous en félicite non pas seulement à cause de cette flamme de vie qui s'allume ici, de toutes parts, vole d'une âme à l'autre, s'empare de tous les cœurs, et dont vos séances publiques sont un si ardent et si rayonnant foyer.

Non, j'ai trouvé quelque chose de plus admirable encore dans votre œuvre : c'est ce feu caché, cette chaleur profonde, active, si vivifiante et si féconde pour toute œuvre grande et sainte ; voici, pour vous le dire simplement, l'expérience qu'ici j'ai faite :

Hier et ce matin encore, j'ai lu et relu les deux volumes de votre dernier congrès : ce que j'ai rencontré là, je n'en ai pas été surpris, mais enfin j'avais un peu, non pas oublié, mais perdu de vue ces choses ; ce que j'ai rencontré là, sur toutes les questions les plus élevées et les plus vivantes, de sages conseils, de nobles initiatives, de solutions importantes, de fortes résolutions, d'institutions utiles, j'en éprouve encore l'émotion, l'admiration la plus vive.

Oui, messieurs, ce que vous faites est une bonne œuvre ; *bonum opus* ! une œuvre grande, sacrée, puissante, immortelle : oui, les fruits en seront immortels ! Et vous voyez comme déjà ce feu sacré se propage et rayonne au loin : de tous les points du monde chrétien, de nos villes de France, comme du fond de l'Allemagne, de l'Espagne, de l'Italie, de la Suisse, des Amériques, de l'Orient même, on se tourne vers vous, on vous imite, on marche sur vos traces, on vous envoie des adresses, des exhortations, des vœux ; on vous demande des prières et des conseils ; et j'entendais tout à l'heure un catholique de Hongrie vous payer, au nom de son noble pays, l'hommage de son admiration reconnaissante.

Rendons-en grâce d'abord à Celui de qui vient toute lumière, tout bien, toute féconde inspiration : et après lui, à vous, messieurs, organisateurs

persévérants de ces congrès, et à votre digne et éminent cardinal, Mgr l'archevêque de Malines, votre pasteur, votre excellent père, qui, dans sa sagesse, a trouvé la force pour maintenir votre œuvre envers et contre tous. (Longs applaudissements.)

Maintenant que je vous ai dit cette première pensée de mon âme sur votre œuvre, vous le comprenez, je ne viens pas ici attiser la flamme; c'est inutile : (on rit) ni ajouter quelque chose à ce feu sacré dont je vous ai dit que j'admiraï l'ardeur silencieuse et féconde, en lisant vos deux volumes : non certes, ici besoin n'est pas qu'on essaye de souffler l'enthousiasme. Il faudrait même peut-être se défier un peu du vôtre ; vous entraînez les gens à parler plus longtemps qu'ils ne veulent... Vous allez même quelquefois, si je m'en souviens bien, jusqu'à enlever leur montre... (1) (On rit). Je ne ferai donc pas aujourd'hui comme il y a trois ans ; je n'abuserai pas à ce point de votre bienveillance (De toutes parts : non, non ; parlez, parlez longtemps) ; l'abus cette fois me serait impossible à cause d'une extrême fatigue, messieurs ; je ne vous adresserai donc pas un discours ; je ne vous dirai qu'une seule parole : la parole qu'un grand athlète d'autrefois, saint Paul, disait à ses vaillants compagnons d'armes ; *Noli vinci à malo, sed vince in bono malum* : ne vous laissez pas vaincre par le mal, mais triomphez du mal par le bien.

Vous le voyez, messieurs, c'est une parole d'une extrême gravité que je viens prononcer devant vous, et dont je voudrais vous donner quelque commentaire.

Oui, d'une extrême gravité ; car en vous la redisant, ce que d'abord je veux et je dois vous rappeler, c'est que le mal vous entoure, vous tous, qui que vous soyez, de quelque pays catholique que vous veniez, et vous peut-être plus que les autres, catholiques de la Belgique : le mal est là, debout, vivant, parlant, enseignant, ardent ; et il faut vaincre le mal, le vaincre, non pas par le mal, mais par le bien ! Voilà votre devoir et le notre : *Vince in bono malum* !

Le mal ! il y a longtemps qu'il est sur la terre, et voilà pourquoi il ne faut ni s'en étonner, ni surtout s'en décourager jamais. Et sans vouloir vous tracer ici un tableau du mal dans le monde, voyez cependant les grands pas de la lutte antichrétienne depuis trois siècles.

Qu'a fait le protestantisme au seizième siècle ? Il attaquait l'Église. Qu'a fait le dix-huitième siècle ? Il attaquait le christianisme et tout l'ordre surnaturel. Qu'a fait le dix-neuvième siècle ? Un pas de plus, et le dernier : il attaque l'ordre naturel lui-même ; il attaque tout : Dieu, l'âme libre, spirituelle, immortelle, la vie future, la distinction du bien et du mal, la morale ; il en veut une nouvelle ; et des sophistes nous disent qu'on est en train de l'élaborer en ce moment. Oui, messieurs, voilà ce

Allusion à un petit incident du discours de Mgr d'Orléans à Malines, au Congrès de 1864.

qui est aujourd'hui, indignement, audacieusement, impudemment attaqué. (Mouvement prolongé.)

Voilà l'étendue, la profondeur du mal. Voilà le mal qu'il faut vaincre par le bien. Nous le pouvons, mais non sans efforts, la lutte en demande toujours.

Mais, vous me permettrez de vous le faire remarquer, messieurs, on nous fait la part belle en ce moment ; car, puisque aujourd'hui on attaque tout, nos dogmes et ce qui les supporte, la raison comme la foi, le naturel comme le surnaturel, la liberté comme l'autorité, la philosophie et la religion, tout ce qui fait le fondement des sociétés humaines comme du christianisme, c'est à nous chrétiens, qu'on réserve la gloire contre les ennemis les plus violents, et il faut le dire, les plus absurdes qui furent jamais.

La lutte est donc sérieuse, et je vous en dirai tout d'abord une raison : et vous êtes digne de l'entendre ; vos applaudissements, toutes les fois qu'est prononcé au milieu de vous le nom du Sauveur des hommes, le nom du Vicaire de Jésus-Christ, et il y a quelques moments encore le nom de la Très-Sainte Vierge, me montrent ce qu'il y a en vous de foi profonde, d'intelligence et d'amour pour les choses divines.

La lutte est sérieuse, car elle révèle avant tout le mal des âmes, l'abîme où sont tombées toutes les âmes que nous devons sauver en les combattant ; car, messieurs, ne l'oublions pas, c'est pour nous chrétiens, le but de la lutte : sauver ceux que nous combattons ! Eux, ils combattent pour détruire ; nous, nous combattons pour sauver. (Vifs applaudissements.) Eux, pour vaincre ; nous, pour convaincre. (Nouveaux applaudissements.) Ah ! messieurs, pour sauver les âmes, que ne faut-il pas faire ? Il faut y mettre toutes ses forces, son sang, sa vie, au besoin. Et si nous pouvions l'oublier, le Crucifix qui préside à vos séances nous apprend à quel prix cette œuvre se fait, à quel prix sont les âmes !

La lutte est sérieuse, parce que ce n'est pas seulement la lutte la plus radicale qu'on ait peut-être jamais vue, mais aussi parce que jamais le mal peut-être n'a eu d'aussi puissants moyens d'action. Voyez en effet son organisation extraordinaire ; soit son organisation souterraine, par les sociétés secrètes, avec leurs infinies ramifications ; soit son organisation publique, par la presse antireligieuse et antichrétienne.

Et que dirai-je de cette propagande si étonnamment active et qui s'attaque à tout : au jeune homme comme à l'homme mûr, aux savants comme aux ignorants, aux pauvres comme aux riches, jusqu'à la femme et à la jeune fille elle-même, et jusqu'aux mourants à qui, en violant indignement leur conscience, on veut arracher les dernières consolations et l'espoir des derniers retours ! (Mouvement prolongé.)

Nous vivons ici au grand jour, messieurs, et nous pouvons tout dire ; nous ne sommes pas des oiseaux de nuit, qui ont besoin des ténèbres,

nous combattons à la lumière du soleil. Et bien ! je le demande, qu'on me montre aujourd'hui, quelque part sur la terre, quelque chose de semblable à ce pacte infernal, à cet engagement effroyable, et aussi absurde qu'impie, l'engagement signé de ne pas se reconnaître à la mort, de ne pas revenir à la foi de sa mère et de sa sœur, de sa femme et de sa fille ; la tyrannie épouvantable d'un homme qui viendra se mettre, au moment de la lutte dernière, entre une âme et Dieu, pour empêcher Dieu de retrouver cette âme, de lui pardonner et de la sauver.

La lutte est donc terrible, mais nulle part plus qu'en Belgique : et je vais ajouter ce qui vous étonnera peut-être, c'est là votre honneur, à vous, catholiques Belges... Oui votre honneur ! Il faut qu'ils aient senti de près et bien vivement, votre religion, votre foi, votre zèle, pour avoir été poussés contre vous à ces extrémités de la haine. Oui, c'est votre honneur, c'est la preuve que vous êtes un peuple catholique, et le plus catholique peut-être qu'il y ait encore. Voilà ce que peuvent contre vous tant d'efforts désespérés.

Mais enfin, parmi toutes ces luttes et en présence de tant d'adversaires de la vérité et de la vertu, il y a de quoi s'étonner et de se dire : Est-ce que cette lutte doit être éternelle ? Il y a une fatigue profonde pour les âmes les mieux trempées à recommencer sans cesse ces combats...

Et bien, je suis obligé de vous le dire : avec des phases diverses, la lutte ici-bas est éternelle !

Entendez-le bien, messieurs, et entendez-le avec le respect que vous devez au Maître Suprême :

“ Je vous envoie comme des brebis au milieu des loups. *Eccc ego mitto vos, sicut oves in medio luporum.*” Ce n'est pas seulement un loup qui sera au milieu des brebis : représentez-vous une brebis au milieu d'une troupe de loups, *in medio luporum*. Certes, l'image est saisissante. C'est le vrai de la situation. “ Ils m'ont persécuté, ajoute Notre Seigneur ; “ ils vous persécuteront ; le disciple n'est pas au-dessus du maître. “ S'ils ont appelé Belzébut le père de famille, que ne diront-ils pas de “ vous qui êtes ses serviteurs ? Un jour viendra où vous serez en haine à “ tous à cause de moi.” *A cause de moi !* car c'est moi, c'est le bien, c'est la vérité, c'est la justice, c'est la liberté chrétienne, c'est l'honneur, l'éternel honneur qu'ils haïront en vous. Et c'est parce que je suis toutes ces choses qu'ils me haïssent, et que vous, mes disciples, votre nom seul est à leurs yeux un crime ! *nomen, malum !...*

Et voilà pourquoi je vous disais, messieurs, que c'est la gloire de la Belgique de mériter leur haine spéciale ; comme c'est parmi vous la gloire particulière de cette sainte et vaillante Compagnie dont votre pays s'honore, qui vous donne pour vos enfants les instituteurs les plus intelligents qui furent jamais, et qui vous fait trouver encore chez eux, par surcroît, les plus illustres représentants de la science, ceux que je nommerai volon-

tiers les princes de l'érudition et de l'agiographie catholique. (Applaudissements.)

Au milieu de toutes ces luttes, l'Esprit-Saint vous dit : Ne craignez pas ! et saint Augustin avec cette forte éloquence africaine dont les échos sont parvenus jusqu'à nous, vous dit aussi : Ne craignez pas ! Vous vous étonnez des attaques et des succès des méchants contre vous, et en voyant le flot de la persécution qui monte et vous atteint, vous vous écriez : O Dieu, est-ce donc là votre justice, que les méchants fleurissent et que les bons souffrent ? *Ipsa est justitia tua, ut mali floreant et boni laborent ?* Et moi je vous demande : Est-ce donc là votre foi ? *Ipsa est fides tua ?* Vous ai-je promis autre chose en vous baptisant ?

Vous ai-je jamais dit que ce siècle était fait pour vous enivrer de caresses, de mollesse et d'orgueil ?

Non, vous n'avez pas été faits chrétiens pour fleurir dans ce siècle : *Numquid christianus factus es.. ut in saeculo isto floreres ?* (Vive sensation.)

Toutefois, messieurs, si vous le permettez, j'entrerais plus avant dans cette grave question. Il est sûr en effet qu'on est quelquefois tenté de se dire : Mais enfin, puisque Dieu tient dans ses mains immortelles les cœurs de toutes les nations et de tous les siècles, et qu'il incline en particulier le cœur des puissants de la terre là où il lui plaît, ne serait-il pas doux de penser qu'il va venir et brider toutes les passions humaines pour ménager à son Eglise et à ses enfants la paix éternelle ?

Et bien ! non, répond un prophète : " Autant le ciel est élevé au-dessus de la terre, autant vos pensées, Seigneur, sont au-dessus de nos pensées : et vos voies ne sont pas nos voies."

Qu'a-t-il donc pensé celui à qui seul appartient la sagesse et la puissance ? Il a trouvé dans ses conseils profonds qu'il était meilleur de permettre au mal d'arriver, et de changer le mal en bien, que de le permettre jamais.

En effet, qu'y a-t-il de plus divin que de commander au mal lui-même, de faire le mal bien, de vaincre le mal par le bien : c'est, si j'ose le dire, le tour de force de la puissance de Dieu et de sa grâce dans le cœur de ses enfants : Dieu l'a fait !

Et qui que vous soyez, vous avez besoin dans votre vie de méditer ces enseignements divins, qui en sont le dernier fond et aussi le plus glorieux couronnement... Dieu ne fait pas le mal, mais il le permet, et en le permettant il le domine, il le gouverne, il le dompte, il le fait entrer bon gré et mal gré, par une force supérieure dans l'ordre et dans les desseins de sa Providence. Et pourquoi cette mystérieuse permission du mal ? Pourquoi ? Parce que Dieu a trouvé plus digne de lui et plus digne de nous qu'il y eût ici-bas des luttes et les triomphes de la vertu.

Plus digne de nous : Il a, je ne dis pas hasardé, Dieu ne hasarde

rien, mais j'emploie cette expression pour mieux faire comprendre ma pensée ; Dieu a donc, si j'ose le dire, hasardé, avec la liberté de l'homme pour le bien, la possibilité du mal, afin qu'il y ait ici-bas cette grande chose, la vertu, *virtus* ! c'est-à-dire la lutte, la souffrance, le courage et la victoire. Dieu a trouvé que nous étions, même après notre chute, d'assez nobles créatures pour ces nobles épreuves.

Et aussi plus digne de lui, et quand son divin Fils apparut sur la terre, il ne lui a pas réservé d'autre gloire que la gloire de la croix. Et saint Paul a jugé ce fondement si ferme, qu'il l'a cru capable de servir de base à toute l'exaltation de Jésus-Christ lui-même, et il publie hautement, à la face des nations, que Jésus-Christ n'a été élevé au faite de toutes les grandeurs qu'après être descendu par un abaissement volontaire jusqu'au plus profond abîme de l'humiliation.

Voilà ce que Dieu a pensé ; et quand je réfléchis sur moi-même dans ma raison et dans ma conscience, je ne puis m'empêcher de croire, s'il m'est permis de m'expliquer ainsi, que Dieu a bien pensé ; je crois que les adversaires valent mieux pour nous que des amis aveugles ; je crois que la lutte vaut mieux pour nous que la mollesse, que les prospérités sans fin, que les engourdissements d'une trop longue paix.

Je dois dire pourtant que si la lutte ici-bas est éternelle, elle a parfois aussi ses consolations : et c'est ce que vous disiez avant-hier si délicatement et si noblement mon excellent ami, le comte de Falloux, dans cette langue éminemment honnête, élevée, intrépide, et où la grâce et la distinction semblent le disputer à la puissance ! (Applaudissements).

Et j'en trouvais d'ailleurs ces jours-ci même une image vive, dans un passage de notre admirable bréviaire... que vous diriez tous comme nous avec tant de bonheur (on rit), mais l'Eglise ne l'impose qu'à nous, apparemment parce que nous en avons plus besoin que vous ; et, si le temps me permettait de développer cette image., mais je craindrais de prolonger ce discours.—(Non ! non ! parlez ! parlez !)

Puisque vous le voulez, messieurs, voici ce passage, il est d'un psaume : je voyais donc que Dieu permet quelquefois la nuit : " Vous avez posé les ténèbres, et il s'est fait une nuit épaisse, "*posuisti tenebras et facta est nox* : Il est des temps où la lumière semble s'obscurcir." L'impiété, l'athéisme, le matérialisme jettent sur les nations leur ombre funeste : s'y joignent quelquefois entre les amis de Dieu des malentendus déplorables et des obstinations douloureuses. Dans cette nuit et à la faveur de ces ténèbres, les bêtes fauves sortent de leurs tanières. Des animaux sauvages, et qu'on n'avait jamais vus au jour, passent et repassent. *In ipsa pertransibunt omnes bestiae silvae*. Voilà ce qu'on voit dans cette nuit. Puis on entend leurs rugissements, *catuli leonum rugientes*. On entend l'un crier : Dieu c'est le mal ! guerre à Dieu ! vive l'enfer ! La propriété c'est le vol !... Un autre, et sur votre terre même, mais nous

l'avons envoyé : Etouffons le catholicisme dans la boue ! Ils guettent et chassent la vertu et veulent dévorer les âmes comme une proie ; *ut rupiant escam sibi*.

On croit tout perdu... Non, Dieu envoie un rayon, comme nous l'avons vu au commencement de ce siècle, *ortus est sol* ; et ils rentrent tous dans leurs tanières. (Mouvement prolongé.) Et qu'arrive-t-il alors ? L'homme de bien ouvre sa porte, voit que le temps est bon, que le ciel est pur, que la lumière a reparu ; il sort, et il va à son travail, à toutes les œuvres de charité et de la vertu ; et cela jusqu'au soir de sa vie. *Exibit homo ad opus suum, usque ad vesperam*. Il fait le bien, et il conserve la joie et l'espérance en son cœur. (Applaudissements.)

Voilà la lutte et ses alternatives. Et au milieu de toutes ces ténèbres et de ces tempêtes, l'Eglise demeure invincible, immuable, tranquille, et nous répète la divine parole : " Hommes de peu de foi, pourquoi craignez-vous " ? Et récemment, messieurs, en revenant de Rome, où tout avait été à la joie, au courage, à l'espérance, un jour, c'était à Pise, et deux d'entre vous qui ont visité l'Italie l'ont pu voir comme moi, j'eus là, sous les yeux, comme une image de l'Eglise, et de ce que doit être, messieurs, notre confiance au milieu de tous les périls. Je voyais cette fameuse tour penchée... qui penche, qui penche, et cela depuis des siècles, et ne tombe jamais. Bâtie du marbre le plus brillant et le plus indestructible, elle est là toujours, énigme perpétuelle, au regard du voyageur étonné. Et je me disais : oui, voilà bien l'Eglise ; cette tour de David, comme l'appellent les saints livres, de laquelle pendent mille boucliers, l'armateur des forts : *mille clypei, armatura fortium*. Elle est bien toujours aussi comme penchée et près de sa chute ; et ceux qui ne savent pas les secrets du divin Architecte disent : C'est effrayant !...

Non, pas du tout. (Applaudissements prolongés.) Il y a même mieux que cette tour penchée : cette Eglise prête à tomber, quelquefois tout à coup se relève ; et alors, la tour de David, c'est Saint-Pierre de Rome, c'est-à-dire une grandeur, une splendeur, une majesté incomparable, avec des rayons dans la coupole, quand on la regarde le soir, du haut des collines environnantes, comme j'aimais à le faire souvent : c'était l'heure de mon pèlerinage, et je vous y invite à la même heure. Voilà l'Eglise ; et cette merveille divine est bien faite pour ranimer nos courages, comme nous le disait hier dans un vaillant écrit un de ces grands athlètes de l'Eglise, qui languit et qui souffre à quelques pas de nous et dont cependant la voix trouve encore des accents qui relèvent puissamment dans les cœurs l'honneur chrétien ! (Chaleureux applaudissements.)

Mon Dieu ! messieurs, je m'abandonne au milieu de vous et je prolonge ce discours. (Non ! non ! Continuez.) Permettez, cependant, messieurs ; les médecins m'interdisent la parole, et il y deux ans que je n'ai ouvert la bouche dans mon diocèse. Enfin, soit... mais je vous charge de me réconcilier avec les Orléanais... (Hilarité générale.)

La lutte est donc nécessaire ; mais quelles doivent être les conditions de la lutte ?

La première, mais de celle-là je n'aurai pas besoin de vous rien dire, c'est le courage. Saint Jean l'Évangéliste s'adressant aux jeunes chrétiens, aux jeunes gens et aux jeunes hommes de son temps, leur disait : Je vous " écris, jeunes gens : non pour que vous soyez forts, mais parce que " vous êtes forts, et que vous foulez aux pieds le mal ; *Quia fortes estis, " et vicistis malignum.*" Il y a des jeunes gens en grand nombre dans cet auditoire : eh bien, c'est à eux surtout que je parle, parce qu'eux aussi sont forts dans la foi, dans le courage, dans la lutte : et si jamais ils étaient tentés de fléchir, je leur dirais, pour les ranimer au courage, en leur montrant au milieu de nous ces hommes à cheveux blancs, qui portent depuis tant d'années sans fléchir le poids de la lutte : faites comme eux, et soutenez l'honneur de leurs combats. (Bravo ! bravo !)

J'ajoute une seconde condition, plus difficile peut-être, ou du moins de plus longue haleine que le courage, c'est le dévouement. Il faut que vous généreux catholiques, vous soyez les meilleurs amis, les plus dévoués serviteurs des pauvres, des petits, des ouvriers, de ceux qui souffrent, de ceux même qui vous combattent et que vous combattez, que votre dévouement aime tout dans votre vie et dans vos luttes, et soit comme le sang généreux qui circule dans les veines de l'Église.

Je dirai ensuite le patriotisme ; car il ne faut pas croire que le dévouement à cette cause universelle, à cette grande cause de l'Église, diminue ou altère en rien le vrai patriotisme. Mais le patriotisme, oh ! non, je ne viens pas vous le prêcher ici ; je vous dirai un seul mot : Vous avez une patrie ; sachez la garder ! (Longs et redoublés applaudissements.)

Oui, vous avez tout ce qui rend une patrie noble et chère ! Vous avez les arts, et il n'y a peut-être pas de nation, une seule exceptée, qui vous y égale.

Vous avez vos temples ; l'honneur de votre sol ! et ces jours-ci en voyant s'y presser en foule avec joie et ferveur ce bon peuple belge, je me disais : Oh ! oui, voilà une nation catholique, catholique jusqu'à la moelle de ses os !

Vous avez les noms les plus honorés de l'Europe ;

Vous avez dans chacune de vos villes les plus splendides édifices et les glorieux souvenirs de vos libertés municipales ;

Vous avez le commerce et l'industrie florissante ;

Vous avez, je ne sais quelle force généreuse qui lutte instinctivement en vous contre l'oppression, contre la bassesse, contre tout ce qui déprime et avilit ;

Et bien, je dis qu'avec tout cela on est une patrie, et on y tient. (Nouveaux applaudissements.)

On me parlait, il est vrai, ces jours-ci d'un journal, que je ne lis guère ,

ce n'est pas cependant un mauvais journal, qui avait dit sur la Belgique un mot, que mon interlocuteur n'avait peut-être pas bien compris, ce mot que je demande la permission de redire, c'est que la Belgique devenait la sentine de l'Europe.

Le rédacteur voulait-il dire, et c'est ce que je crois, qu'en Belgique il y a en effet, dans les bas-fonds, de ces misères, de ces hontes cachées, qui font tache sur une civilisation ? Mais où, dans quelle siècle n'y en a-t-il pas ?

Et, en effet, ce matin même, en traversant les rues de Bruxelles, et visitant la belle place de l'Hôtel-de-Ville, et cet admirable monument de ces franchises civiques, j'entrai dans une petite rue de l'Hôtel-de-Ville. Mes regards furent attirés là vers une inscription fastueuse qui s'étalait sur les murs d'une large maison. *Association libérale. Union constitutionnelle.* (Rires.)

Et puis au-dessous... un cabaret !... (Rires universels et prolongés.)

J'ai vu là plus et mieux, messieurs.... le cabaret porte pour enseigne : A L'ENFER ! (Sensation prolongée) — Et cela, messieurs, au-dessous de cette incomparable flèche qui porte resplendissante la statue d'or du glorieux archange saint Michel terrassant le démon ; image si populaire à Bruxelles et si mêlée à tous ses souvenirs.(1)

Non, il n'y a pas de société, si belle et si bonne, il n'y a pas de vaisseau de haut bord, si noble qu'il soit, qui n'ait son fond de cale et sa sentine. J'ai vu quelque chose ce matin... et il y en a d'autres (Rires.)

Mais précisément parce que nous aimons plus que qui ce soit notre patrie, il faut messieurs, par amour pour cette chère patrie de la terre, consacrer tout notre dévouement et toutes les forces de notre âme à en faire disparaître tout ce qui serait une tâche à son front. Il faut la vouloir et la faire, autant que nous le pouvons, belle, pure, glorieuse, sans tache. (Applaudissements.)

Je dis donc : le courage dans la lutte, le dévouement, le patriotisme, le travail, la science.

Oh ! je voudrais que les catholiques fussent les plus appliqués et les plus laborieux de tous les hommes ! Oh ! oui : c'est de toute l'énergie de mon âme que je conseille le travail ; le travail qui convient le mieux à votre nature, à votre famille, à votre carrière, à votre avenir.

(1) On retrouve ce souvenir jusque dans la *Brabançonne*, chant populaire de 1830.

Sur Bruxelles, au pied de l'archange,
Ton saint drapeau pour jamais est planté.
Et fier de verdir sans l'*Orange*,
Croît l'arbre de la liberté.

On connaît en Belgique les rapports intimes de l'*Orange* avec le faux libéralisme.

Soyez sûrs, messieurs, que les destinées du monde appartiennent à ceux qui savent travailler.

Mais pour bien travailler, jeunes gens, laissez-moi vous le dire... il faut se lever matin. (Rires.)

Je me suis permis de le dire souvent, dans la familiarité de mon langage : une nation qui se coucherait à dix heures du soir, se lèverait à six heures du matin, et travaillerait huit heures par jour, serait la première nation du monde et tous les peuples de la terre compteraient avec elle.

Je crois cela.

J'ajoute encore : l'intelligence dans la lutte, l'intelligence et la prudence. Et ici encore messieurs, c'est Notre-Seigneur lui-même qui me donne le conseil : *Ayez, dit-il, la simplicité de la colombe et la prudence du serpent.* Et puis Notre-Seigneur m'y autorise, j'ajoute, quoiqu'on ait essayé de fausser le sens de ces mots et voulu faire de ces vertus des faiblesses, j'ajoute la modération, la douceur... la douceur des brebis : *Sicut oves !*

Oui, la simplicité de la colombe dans le cœur, avec la prudence du serpent, ne pas livrer sa tête à l'ennemi ! Sa tête, ses principes, ses forces, la cordialité intime, l'union entre les frères, le respect, livrer cela aux pieds de l'ennemi, c'est trahir ! (Applaudissements.)

Il faut l'intelligence des temps, des hommes, des adversaires, des besoins, des moyens, pour agir et parler, comme Dieu et l'Évangile le demandent.

Il y a un point sur lequel je vous demande ici d'insister, quoique je l'ai fait déjà une fois dans ce congrès. Lorsque j'eus l'honneur d'être reçu à l'Académie française, je dus faire un discours. En cherchant le sujet qui convenait le mieux au temps où nous vivions, je me souvins un mot d'un historien : Depuis longtemps nous avons perdu le vrai sens des mots. *Vera rerum nomina jamdudum amisimus.* C'est là, messieurs, une parole profonde. La plus haute philosophie d'accord avec le christianisme le proclame.

La grande richesse de l'homme, ce sont les choses, les idées et les mots.

Les choses, naturelles et surnaturelles, trésor divin ici-bas.

Les idées, naturelles ou révélées, représentent les choses, trésor divin aussi.

Et enfin les mots qui expriment les idées.

Donc, ne pas garder le sens des mots, les appliquer aux idées et aux choses qui le méritent pas, ne plus savoir ce qu'on dit quand on parle, adopter la langue de ses ennemis mêmes... c'est franchement une des plus grandes fautes que les amis de la vérité puissent commettre...

Rappelez-vous avec quelle audace le seizième et le dix-huitième siècle

se sont emparés de certains mots. Et aujourd'hui encore le dix-neuvième.

Il y a surtout trois mots célèbres, dont nos adversaires ont étrangement abusé contre nous, et par notre faute ils se sont nommés, et nous le leur avons permis, et nous les avons nommés nous-mêmes, des *Réformés*, des *Philosophes* ; et je ne dois pas oublier ceux que vous avez la grande bonté d'appeler vous-mêmes des *Libéraux*.

Les Réformés... Vous aviez mille conciles, généraux ou particuliers, et surtout un concile immortel, le concile de Trente, qui comme tous les conciles d'ailleurs, mais plus qu'aucun d'entre eux, a travaillé à la réforme de l'Eglise en même temps qu'à l'illustration des dogmes. L'Eglise est à la fois divine et humaine ; divine, dans les choses qu'elle tient de Dieu ; humaine, dans les hommes dépositaires ici-bas des choses divines, et voilà pourquoi l'Eglise est la seule société ici-bas qui soit occupée incessamment à se réformer elle-même. Le concile de Trente avait même décidé qu'il n'y aurait pas une seule session où il ne s'occuperait de la réforme et des dogmes tout à la fois. Le réforme, où était-elle donc ? Chez nous. Vous en aviez donc besoin ? Sans doute et toujours besoin. Eh bien, les prétendus réformés, qui sont-ils ? Un Luther avec la religieuse qu'il enlève à son cloître ; un Calvin avec deux ou trois compagnies de cette nature, un Œcolampade, un Bucser, un Zwingle, un Théodore de Bèze, et tous ces étranges réformateurs dont malheureusement la réforme, comme l'a dit un de leurs amis, finissait toujours de même que les comédies, par un mariage : le mot est d'Erasme. Mais ces gens connaissent l'art satanique de tromper les peuples en faussant le sens des mots, et c'est pour cela qu'ils s'appelaient, eux, les réformés, et ils appelaient l'Eglise Babylone... Eux, c'était la Sainte-Jérusalem, qu'ils peuplaient de leurs femmes et de leurs enfants ! Certes, donner à de tels gens le nom de réformés, c'était vraiment trop fort...

Nous, nous ne leur disons pas d'injure, nous ne les appelons que des noms qui constatent des faits : ils protestent, nous les nommons protestants ; c'est le fait ; ceux que nous appelons les incrédules ne croient pas, c'est le fait encore. Mais appeler les enfants de Luther et de Calvin des réformés, pour moi, je n'y consentirai jamais.

Mais ce qui est au moins extraordinaire, c'est l'abus que l'on fait du mot *libéral*. L'illustre comte Félix de Mérode, dont je suis deux fois heureux de prononcer ici le nom (applaudissements), ce vaillant homme qui vous a aidés à reconquérir votre nationalité, votre liberté, qui s'était jeté au feu, et y avait laissé son frère mort, je vous l'ai dit et je vous le rappelle, leur donne leur vrai nom : des libérâtres ! Et il ne voulait pas plus leur donner le nom de libéraux qu'il ne consentait à donner celui de mère à une marâtre !

Mais, messieurs ! si Bossuet, Fénelon, Bourdaloue, dont la langue aussi

est si nette et si ferme, revenaient parmi nous, ils ne nous comprendraient plus et nous demanderaient : Qu'avez-vous donc fait de cette belle langue française que nous vous avons léguée ?

Qu'est-ce qu'un libéral ? C'est un esprit, c'est un cœur généreux ; c'est un homme qui ne refuse pas à ses adversaires l'équité et la justice qu'il demande pour lui-même. (Applaudissements.) Et c'est dans ce sens que les vrais catholiques sont de vrais libéraux.

Mais ces messieurs, impossible ! Ceux qui séparent la liberté de la justice, ceux qui vont au but à travers tous les moyens *per fas et nefas*, le mensonge, la violence, la perfidie, la spoliation et le vol, ceux qui partout commencent leur libéralisme par l'oppression et la spoliation de l'Eglise, ah ! ces libéraux-là, je comprends qu'on les flétrisse et les condamne : ils font mentir le nom qu'ils prennent : de la liberté, comme disait le prince des apôtres, ils n'ont que le masque *Habentes velamen malitiae libertatem*. Ce ne sont pas des libéraux.

Je voyais, il y a peu de jours, qu'on appelait aussi Juarez un libéral : cet homme mis au ban de toutes les nations civilisées, et dont les sauvages eux-mêmes ont horreur. Mais vraiment, c'est perdre le sens !

Garibaldi aussi est un libéral. Dans une allocution aux étudiants de Pavie, il disait : " Mes amis, mes enfants,—car il prend parfois un ton paternel, et il administre même le sacrement de baptême au nom de la patrie :—mes amis, mes enfants, il faut extirper le vampire sacerdotal. Il faut briser la tête des prêtres sur le pavé des rues. " Voilà leur libéralisme ! Les francs-maçons de Portugal, qui jettent des pierres dans les rues aux sœurs de charité ; les vôtres qui les insultent, ce sont encore des libéraux. Encore une fois, c'est intolérable. Non, je dis que parler ainsi c'est fausser ma langue, déshonorer ma sincérité et mon cœur, et nulle puissance humaine ne me forcera jamais à donner un pareil nom à de pareils hommes. (Interruption.—Applaudissements enthousiastes.)

Et si j'avais l'honneur d'écrire dans la presse belge, jamais je ne consentirais à prêter ma plume à une telle aberration, jamais vous ne trouveriez ce mot sous ma plume. (Bravo ! bravo !)

De même, au dix-huitième siècle, ceux qu'on a appelés les philosophes, ce sont ceux précisément, les Helvétius, les d'Holbach, les La Mettrie et les autres, chez qui il n'y a pas une idée, pas une lumière de philosophie. Et le christianisme, comment ces messieurs l'appelaient-ils ? Vous savez l'infâme mot de Voltaire : Mes amis, écrivons l'infâme.

Et aujourd'hui encore quels noms invente-on contre nous ? Le parti clérical, c'est-à-dire des imbéciles de sacristie, le parti prêtre, etc.

Eh bien ! à ce coryphée de l'impiété et de l'immoralité au dix-huitième siècle, j'entends dire qu'il est question aujourd'hui d'élever une statue :

Une statue à Voltaire ? Si cela se fait, et cela se peut faire, car tout est possible, eh bien ! je dirai, moi, alors, qu'on aura élevé une statue à *l'infamie personnifiée*. (Bravos.—Longs applaudissements.)

Oui, à l'infamie personnifiée ; l'évêque d'Orléans et de Jeanne d'Arc ne saurait ni mieux penser ni mieux dire. (Sensation prolongée.)

Et si les petits-neveux de Voltaire le désirent, je leur donnerai mes preuves, fussent-ils me faire, eux aussi, un procès.

Il y a là, vraiment, une violence intolérable faite au bon sens, à la droiture, à l'honneur français.

Mais je finis, avec ces odieux abus des mots et du langage. Et je répète : Il faut dans nos luttes, messieurs, avec le courage, le dévouement, le travail, l'intelligence, la prudence, il faut la modération et la charité. Notre Seigneur disait à ses apôtres : *Je vous envoie comme des brebis au milieu des loups.*

Vous me direz peut-être que je ne prêche guère d'exemple, et que je viens de donner tout à l'heure quelques coups de dent qui ne sont pas l'application de la parole évangélique. Non, messieurs, il n'est pas défendu, que je sache, par l'Eglise, au pasteur de crier au loup, et aux brebis d'y croire. Je suis, j'en conviens, irascible sur toutes ces indignités, mais enfin, je me souviens d'un mot de l'Ecriture : *Irascimini et nolite peccare.* Allons jusqu'à l'indignation, quand il le faut ; pas jusqu'au péché !

Non, ne nous écarterons jamais du mot de saint Ambroise : Soyons des athlètes de l'Eglise, mais pour la défense, seulement, et n'attaquons jamais que pour défendre : *Propugnatores, non impugnatores.*

Soyons, non pas des loups, comme dit encore cet autre grand docteur, saint Jean Chrysostome, la bouche d'Orient, et le grand athlète de Constantinople, mais des brebis : Si nous restons brebis, nous sommes sûrs de vaincre ; *quandiu oves sumus, vincimus* ; mais si nous devenons loups à notre tour, loups par les injures, par les malédictions, si dans la lutte nous voulons déchirer nos ennemis, et non les sauver, eh bien ! nous serons vaincus. *Si lupi efficiamur, vincimur.*

Je termine, messieurs, et je vous dirai, en terminant, une dernière impression, la plus vive peut-être de mon âme.

Ce que j'admire le plus en ce qui est la plus belle œuvre de Dieu après l'ange, l'homme, c'est le foyer d'amour que Dieu a allumé dans son cœur. Eh bien ! vous, messieurs, cette immense et radieuse assemblée, ces regards qui partent de tous les yeux, ces acclamations de toutes les poitrines, ces mains qui s'unissent dans un si prompt enthousiasme pour applaudir à toute parole vraie et à toute idée généreuse, ce qui fait pour moi la vraie beauté de tout cela, le savez-vous ? c'est que tout cela c'est l'amour ! Vous aimez, messieurs, et vous aimez noblement. Il y a ici dans tous vos cœurs un sublime amour : vous aimez l'Eglise, votre mère !.. (Oui ! oui ! Applaudissements prolongés.)

Et vous faites bien, messieurs, de l'aimer du plus grand, du plus pur et du plus généreux amour.

Car l'Eglise, et c'est là ce qui fait aussi depuis longtemps mon profond amour pour elle, l'Eglise, c'est la société des âmes.

Oui, il y a, grâce à Dieu, dans l'Eglise et par l'Eglise une société des âmes.

Elle est dans le monde, mais elle n'est pas, elle ne vit pas du monde : elle vit de foi, d'espérance et d'amour.

Le ciel est sa patrie ; le roi des cieux, son père ; Jésus-Christ son immortel époux ; et l'esprit de Dieu son infaillible inspirateur. Elle a son sacerdoce, son temple, ses autels. Là du moins on trouve une constitution divine ; sur un roc immobile, une autorité suprême ; des pontifes dévoués, un peuple docile, un respect religieux, des ministres fidèles, et enfin, ce qui ne se rencontre presque plus ici-bas, des droits vénérés et des devoirs accomplis. (Applaudissements.)

Voyageuse ici-bas, elle y chante des chants mystérieux qui la fortifient et qui la consolent. Mais, descendue du calvaire, parmi ces cantiques qui font sa joie, il n'y en a point qui semble plus cher à son cœur que le cantique de la croix : c'est pour elle comme un doux et profond souvenir, comme un air, comme un chant de sa terre natale ; elle est joyeuse et triomphante quand elle redit : *A Dieu ne plaise que je me glorifie en autre chose que dans la croix de Jésus-Christ.*

Dans la grande famille du genre humain elle rencontre des étrangers et des indifférents ; quelquefois des ennemis et des persécuteurs ; elle a eu des bourreaux, elle en a encore. Quelle que soit la paix dont elle jouisse en passant ici-bas, il y a toujours un lieu sur la terre où elle peut souffrir ; où la Providence mystérieuse qui veille sur elle lui réserve la croix ; afin que la palme des confesseurs et la couronne des martyrs ne manque jamais à sa gloire.

Voilà l'Eglise.

Et n'est-ce pas là même ce que naguères nous célébrions à Rome ?

C'est là qu'il fallait voir, messieurs, cette Eglise, il y a quelques mois à peine, malgré le bruit des orages lointains et des menaces prochaines, paisible, confiante, puisant dans ses épreuves la force et le courage de tout affronter.

Il fallait voir là tous ces évêques venus d'un pas glorieux, généreux, des pays les plus divers des plus lointaines plages ! Comme entre toutes ces âmes et celle du Pontife suprême, du Père commun, l'union était vive, tendre, profonde, indissoluble ; et comme, par vos pontifes, vos âmes, à vous, catholiques de toute la terre, étaient unies aussi, à son âme : voilà l'union, l'unité, la force pacifique et invincible de l'Eglise.

Et je me souvenais là, en voyant, par exemple, nos vénérés évêques d'Amérique (ils étaient, je crois, trente-cinq), qu'au commencement de ce siècle il n'y avait pas un évêque catholique en Amérique, et déjà, au dernier concile de Baltimore, ils étaient réunis quarante-trois et aux fêtes

du Centenaire, ils demandaient au Souverain-Pontife, et le Souverain-Pontife leur accordait, la création de vingt-deux nouveaux sièges épiscopaux. (Bravo ! bravo !)

Vous voyez qu'elle est toujours la fécondité de cette Eglise de Jésus-Christ, après dix-huit siècles de lutte et de victoire, et quelle cause par conséquent, messieurs, est la vôtre, vous qui êtes les enfants et qui vous êtes faits les défenseurs et les soldats de cette immortelle Eglise.

Oui, et voilà ce qui se voit, sans cesse au milieu des grands périls, tout à coup dans cette Eglise désarmée, un regard, une attitude, une espérance, un acte simple et magnanime qui révèle la force divine. . . par exemple, cette grande résolution du Souverain-Pontife, cette annonce solennelle du concile œcuménique. Oh ! je n'ai jamais été plus saisi, je l'avoue, de la présence permanente de l'esprit de Dieu dans l'Eglise qu'en voyant avec quelle grandeur surnaturelle, avec quelle fermeté d'en haut, ce vieillard auguste allait droit au but, droit au fait, malgré les difficultés et les obstacles. . . La terre manque sous ses pieds, tout se trouble autour de lui ; de toutes parts, *conturbatae sunt gentes, inclinata sunt regna*, et lui, confiant en l'immortelle destinée de l'Eglise, la convoque pour sa plus grande œuvre, annonce le concile, et proclame, aux acclamations de tout l'épiscopat, non-seulement l'extrême utilité, mais la nécessité du concile : *Perutile, imo necessarium*.

Ils se rencontreront donc encore autour de Pierre, et plus nombreux que jamais tous les évêques de la catholicité. La grande voix de toute l'Eglise assemblée, parlant par la bouche de son chef suprême, enseignera encore le monde ; et à nos frères séparés, moins loin de nous qu'ils ne pensent mais loin encore, viendront des illuminations merveilleuses, et des apaisements non moins féconds se feront en tant de cœurs qui ne repoussent l'Eglise et la vérité que parce qu'ils ne les connaissent pas : de grands retours enfin dans la lumière, la vérité et la charité, autour du vicairé de Jésus-Christ ; un grand pas de plus vers l'accomplissement de cette divine parole : un seul berceau, un seul troupeau et un seul pasteur, *Unum ovile, et unus pastor*.

(Une longue et profonde émotion succède à ce discours.)

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR M. L'ABBÉ A. GOSSELIN, CURÉ DE ST. JEAN, ILE D'ORLÉANS.

Le mort vient de visiter encore une fois les rangs du clergé de Québec. Il n'y a que quelques semaines, elle nous enlevait un des dignes prêtres de ce diocèse, Monsieur l'abbé Gariépy, curé de Sainte Anne de Beaupré.

Aujourd'hui nous avons à pleurer la perte d'un autre vétéran de notre clergé, du vénérable curé de Saint Jean, Ile d'Orléans, Monsieur l'abbé Antoine Gosselin, que la mort a frappé subitement vendredi matin. La veille encore, on l'avait vu à Québec, plein de santé et de vigueur : sa gaieté charmante, son humeur agréable, la souplesse et l'agilité de tous ses mouvements ne faisaient pas présager qu'il nous serait enlevé sitôt. Il revenait d'un petit voyage qu'il avait fait à Montréal, où il était allé voir un ancien ami d'enfance, Monsieur l'abbé Porlier, curé de la Pointe-aux-Trembles ; et il n'avait manqué de se rendre à la fête du 50e anniversaire de prêtrise de Monsieur l'abbé Gagnon, curé de Berthier. Ceux qui ont eu le plaisir d'assister à cette fête, ont pu remarquer quel était le bonheur de monsieur Gosselin, comme il était gai et aimable, comme il prenait une part active à toutes les réjouissances de ses compagnons de voyage.

Il arriva à Québec, avec Mgr. l'Archevêque, jeudi matin. Jeudi après midi, il retournait dans sa paroisse, tout joyeux, mais un peu fatigué de son voyage, et il revoyait avec bonheur son presbytère, qu'il n'avait pas l'habitude de quitter bien souvent. Le lendemain matin, vendredi, les glas funèbres annonçaient à la bonne paroisse de Saint Jean, que son digne curé venait de mourir : un coup d'apoplexie l'avait frappé subitement vers les sept heures. On eut à peine le temps de lui donner les derniers sacrements.

Monsieur Antoine Gosselin est né le 11 Avril 1793, dans la paroisse de Belœil, d'une ancienne et respectable famille établie depuis assez longtemps dans le district de Montréal, mais originaire de l'Ile d'Orléans. Les faibles ressources de ses parents ne leur permirent pas de le mettre de bonne heure au Séminaire, comme ils l'auraient désiré, et M. Gosselin était déjà assez âgé lorsqu'il put commencer ses études. C'est à M. Bardy, ancien et respectable curé de la Présentation, qu'il fut en partie redevable du grand bienfait de son éducation classique. Il commença ses études au collège de Saint Hyacinthe, où il demeura une année. Ce collège était encore à son début ; et M. Gosselin nous racontait encore, il y a quelques jours, que, pendant ses récréations, il avait travaillé lui-même avec ses confrères, pour transporter les pierres et le mortier destinés à la construction de cet édifice. Il conserva toujours beaucoup d'attachement pour le collège de Saint Hyacinthe, où il a laissé d'agréables souvenirs par sa piété et son application à l'étude.

Son affection, cependant, se portait surtout vers le Séminaire de Montréal, où il a fait la plus grande partie de ses études. Il lui voua une reconnaissance sans bornes. Il ne parlait qu'avec la plus grande vénération de Monsieur Rocque, un de ses anciens directeurs. De temps en temps, il aimait à faire le voyage de Montréal, pour revoir cette ancienne et vé-

nérable maison de Saint-Sulpice, à laquelle il devait son éducation, et pour se rencontrer avec quelques amis d'enfance. C'est au Séminaire de Montréal qu'il a fait une de ses dernières visites.

Ses études terminées, il prit la soutane, et fut envoyé quelque temps à Nicolet, comme maître de salle. Il revint ensuite au Séminaire de Québec; puis Mgr. Panet, alors évêque de Salde et coadjuteur de Mgr. Plessis, l'appela auprès de lui, comme son secrétaire, à la Rivière-Ouelle, où il était curé. Sa prudence, sa discrétion, son habileté pour les affaires et son affabilité lui acquirent l'affection du vénérable Prélat. Mgr. Panet l'ordonna prêtre le 12 juin 1824, puis le garda comme son vicaire et son secrétaire. Il demeura à la Rivière-Ouelle jusqu'en 1827. Le 10 octobre de cette année, Mgr. Panet, qui était devenu Evêque de Québec depuis la mort de Mgr. Plessis, le nomma curé de Saint-Michel de la Durantaie, à la place de M. Maguire, qui fut plus tard grand-vicaire de Québec et Chapelain des Ursulines. M. Gosselin fut deux ans curé de Saint-Michel: et, pendant ce peu de temps, il sut si bien se gagner l'affection de ses paroissiens par ses bons procédés et son zèle vraiment ecclésiastique, que plusieurs personnes en parlent encore avec éloge et vénération.

Mais c'est surtout à la paroisse de Saint-Jean, Ile d'Orléans, qu'il laisse de précieux et durables souvenirs. Nommé curé de cette paroisse le 16 septembre 1829, c'est-à-dire depuis plus de 38 ans, il a toujours été un modèle de toutes les vertus sacerdotales, de bonté et de dévouement pour les fidèles confiés à ses soins. L'état religieux et édifiant de la bonne paroisse de Saint-Jean prouve d'une manière bien frappante, que celui qui l'a dirigée depuis 38 ans était un prêtre vraiment selon le cœur de Dieu. Du reste, tous ses confrères, surtout ses confrères de l'Ile, qui ont été plus à portée que les autres de connaître et d'apprécier ses aimables qualités, n'ont qu'une voix pour célébrer les nobles sentiments, l'humilité, la douceur, l'affabilité, la prudence dans les conseils et la sûreté de jugement de notre regretté défunt.

Monsieur Gosselin n'oublia jamais le bonheur qu'il avait ressenti lorsqu'on lui procura les moyens de faire ses études: et son bon cœur l'engagea à faire goûter ce bonheur à d'autres. Il comprenait d'ailleurs que c'est un des principaux devoirs d'un bon prêtre de faire ses efforts pour augmenter le nombre des ouvriers évangéliques. Il étudiait le caractère et les aptitudes des jeunes gens confiés à ses soins, et lorsqu'il les croyait propres à rendre service plus tard à la religion ou à la société, il ne négligeait rien pour les engager à aller au collège: il leur en fournissait souvent les moyens. Un bon nombre lui doivent ainsi leur éducation. Plusieurs personnes ont aussi embrassé la vie religieuse, par ses conseils et sous son inspiration.

Voué ainsi à l'œuvre de l'éducation, monsieur Gosselin n'en négligea pas une autre, qui, pour être plus matérielle, n'en est pas moins impor-

tante : celle de la colonisation. Il trouva moyen, par ses épargnes et ses modiques revenus, d'établir un bon nombre de colons, surtout dans le township de Buckland. Il allait lui-même les voir très-souvent, malgré son grand âge ; il leur portait à chaque visite, avec ses conseils, d'abondants moyens de subsistance ; et il les quittait comblés de reconnaissance et de joie.

L'aménité de son caractère lui a valu l'affection de tous ceux qui l'ont connu. Comme il aimait surtout à se rencontrer avec les jeunes gens ! comme il était bon pour eux ! comme il leur était aimable ! Les élèves du collège de Sainte-Anne n'oublient pas, sans doute, avec quel plaisir il alla les voir l'année dernière, avec Mgr. Baillargeon ; ils n'oublient pas les moments agréables qu'il passa au milieu d'eux. L'automne dernier, ce fut encore un plaisir pour lui, de prendre part aux réjouissances des élèves du Petit Séminaire de Québec, à l'occasion de la fête de leur supérieur. Il voulut assister à leur soirée, et leur chanta d'aimables chansons : sa voix était encore belle et harmonieuse comme autrefois.

Est-il besoin de rappeler ici l'attachement et l'amour des paroissiens de Saint-Jean pour leur digne curé ? Nous aimons mieux citer une phrase de l'aimable " Histoire de l'Île d'Orléans," par M. L. Turcotte : " Qu'il me soit permis de donner ici, au Révd. M. Antoine Gosselin. . . . quelques paroles de respect et de considération, qui ne seront que l'écho des sentiments des habitants de l'Île d'Orléans, celle-ci peut en quelque sorte le réclamer pour un de ses enfants, vu que l'aïeul de ce vénérable vieillard était originaire de l'Île, et qu'il a passé lui-même plus de la moitié de sa vie au milieu des insulaires, dont il a acquis l'estime et l'affection."

Cette affection, les braves habitants de Saint-Jean voulurent la lui témoigner, d'une manière extraordinaire, cet été, la veille de sa fête. Tous ses confrères de l'île s'étaient réunis chez lui pour célébrer la Saint-Antoine. Quelques instants après le souper, M. Gosselin sort de son presbytère, et trouve presque toute sa paroisse réunie autour de lui. Une petite fille lui fait un joli compliment de circonstance : puis on lui présente un magnifique portrait au crayon, fait par son vicaire lui-même, M. Bernard Bernier. A la vue de son portrait, et de tous ces témoignages de l'affection de ses paroissiens, M. Gosselin se sent ému. Il leur parle avec bonté et effusion de cœur, et leur dit en finissant : " Mes amis, j'accepte avec reconnaissance le portrait que vous voulez bien me présenter ; je le lègue à la paroisse, afin qu'elle ne m'oublie pas dans ses prières." Les paroissiens de Saint-Jean n'ont qu'à obéir à leur bon cœur, pour remplir ce devoir de la prière envers leur regretté pasteur.

P. S.—M. l'abbé Gosselin appartenait à la société de trois messes, à la Congrégation du Petit-Séminaire de Québec et à la Caisse ecclésiastique.

CIRCULAIRE DE MGR. BOURGET, ÉVÊQUE DE MONTRÉAL,
A SON CLERGÉ.

Montréal, 7 Octobre 1867.

MONSIEUR,

“ La Mission de la Floride est l’objet de la Présente. Il en fut question pendant la Retraite Pastorale : et j’y reviens aujourd’hui, pour vous donner certains renseignements, qui m’ont été fournis depuis, et qui vont, je pense, achever de nous révéler les grandes misères qu’il s’agit de soulager.

“ Les secours religieux à porter aux peuples du Sud de l’Amérique regardent plus spécialement la population nègre, qui est de quatre millions. Depuis que ces pauvres esclaves ont été affranchis, ils sont livrés à eux-mêmes ; et comme on les a tenus dans l’ignorance, jusqu’à leur émancipation, ils demeurent nécessairement esclaves des mauvais principes dans lesquels on les a élevés. Le temps de la grâce est arrivé pour ces infortunés ; et il en faut profiter. C’est ce que reconnaît Mgr. Vérot, Evêque de Savannah, dans son rapport au Conseil Central de l’Œuvre de la Propagation de la Foi.

“ Un beau champ, dit-il, est ouvert au zèle des Missionnaires. Ces nègres étaient presque inabordables : les maîtres s’opposaient à toute communication avec eux ; et d’ailleurs, le travail forcé auquel ils étaient condamnés ne permettait pas au prêtre de leur parler de Dieu et de leur âme. Désormais il sera possible de les réunir, de les instruire, et de faire briller la vérité à leurs yeux. Par la pompe de ses cérémonies, par la variété et le symbolisme de tout son culte extérieur, la religion catholique est éminemment adaptée au caractère et aux sentiments des nègres. Malheureusement, le clergé n’est pas assez nombreux dans nos contrées pour conserver au culte toute sa beauté et toute son influence. Espérons que les choses s’amélioreront. Pour cela, il faut de toute nécessité commencer par les écoles. Les protestants nous ont devancés sur cette voie ; ils ont ouvert partout des écoles gratuites, où les nègres se rassemblent en grand nombre. Des maîtres et des maîtresses arrivent du Nord pour diriger ces écoles, et les grosses rétributions qui leur sont allouées sont de nature à multiplier les instituteurs. Les sociétés Bibliques, dont on connaît la richesse, pourvoient abondamment à toutes les dépenses. Il faut donc accepter la lutte. La Providence, j’en ai l’espoir, me viendra en aide pour évangéliser cette race simple et docile, qui semble offrir bien des conditions de succès au missionnaire dévoué à cette œuvre. Les

nègres de la Georgie, en général, sont protestants, mais sans savoir en quoi consiste précisément le protestantisme, car ils n'ont jamais entendu parler de l'Église catholique. Il serait plus exact de dire qu'ils ne sont rien en matière de religion, puisque le grand nombre n'est pas même baptisé, et ne connaît que le nom de Notre Seigneur Jésus-Christ et la Bible.

“ Hélas ! il faut ajouter que la plupart de nos blancs et de nos planteurs sont dans le même cas relativement à la religion : on trouve à peine une personne sur dix qui ait reçu le baptême. C'est un fait dont j'ai pu m'assurer sans peine dans les nombreux hôpitaux militaires que j'ai visités. La guerre aura du moins contribué au progrès de la religion, en faisant connaître le vrai caractère du prêtre catholique. On a entendu nos missionnaires prêcher : on les a vus dans les hôpitaux et dans les champs ; on a été témoin de leur zèle et de leur dévouement. Plusieurs de nos *crackers* (1) ont vu des prêtres et des sœurs de charité, pour la première fois de leur vie, dans les villes et dans les champs où la conscription les appelait, ils n'ont pu emporter qu'une impression très-favorable de ce qu'ils ont eu sous les yeux. Plusieurs fois les protestants eux-mêmes ont avoué que le clergé catholique seul est sérieux et sincère dans ses croyances, son culte et ses pratiques. Pendant la guerre, en effet, presque toutes les sectes avaient perdu leurs ministres, qui avaient disparu d'une façon ou d'une autre. Les prêtres catholiques étaient seuls restés à leur poste.”

“ C'est pour voler au secours de ces pauvres âmes que deux prêtres de ce diocèse, MM. A. Laverdière et A. Landry, se disposent à suivre M. Allard en Floride. Ils seront accompagnés de M. P. Gaboury, Prêtre, et de M. Harpin, ecclésiastique, de St. Hyacinthe. L'on prépare une petite colonie de Sœurs qui iront exercer, dans ce pays lointain, le ministère qui de nos jours caractérise l'apostolat de la femme. D'autres sans doute les suivront plus tard.

Ainsi la divine Providence qui daigne, depuis quelques années, se servir du clergé, des communautés et des charitables fidèles du Canada, pour répandre les lumières de la foi et les flammes de la charité dans les vastes territoires de la Baie d'Hudson, de l'Orégon, de la grande île de Vancouver et de la Colombie Anglaise, leur ouvre un nouveau champ dans la Floride. *La population de ce pays*, dit encore Mgr. Vérot, est devenue si pauvre pendant la lutte fratricide qui a ensanglanté les États-Unis d'Amérique, *que sans les secours de la Propagation de la foi, il aurait fallu tout abandonner pour ne pas mourir de faim.*

Il s'agit maintenant d'aller leur distribuer le pain de la parole de Dieu, et de leur porter des secours spirituels dont ils ont un si pressant besoin, d'autant plus que les protestants sont déjà à l'œuvre, comme on vient de

(1) Petits fermiers de la Georgie.

le voir. Il y aurait à réparer et agrandir, à Key-West, une chapelle pour y attirer les nègres au Service divin ; autrement, ils seront entraînés dans les églises protestantes où on leur offre des places, quoiqu'ils aient été baptisés à l'Église catholique. Il y aurait aussi à y faire faire une maison d'école, pour les nègres aussi bien que pour les blancs.

C'est pour toutes ces œuvres et beaucoup d'autres que les nouveaux missionnaires, en partant pour leur Mission lointaine, font appel à leurs confrères et à leurs concitoyens. Avec les secours qu'ils attendent de leur inépuisable charité, ils espèrent pouvoir couvrir leurs frais de voyage, et faire les dépenses les plus indispensables à de nouveaux établissements.

Ce petit tableau des urgents besoins des âmes, dans la Floride, et ce simple aperçu du grand bien qu'il y aurait à faire, est plus que suffisant pour émouvoir les cœurs sensibles, comme il y en a tant partout. La pensée que nos frères séparés font tant et de si grands sacrifices, pour perdre les âmes, en les écartant des voies de la charité, sera sans nul doute un puissant motif, pour les Catholiques sincères, de ne rien épargner pour travailler à les sauver par la prière, l'instruction et l'aumône.

Je vous prie en conséquence de communiquer la présente à vos bons paroissiens, le premier Dimanche après la réception, et d'annoncer la quête que vous ferez faire le Dimanche suivant, par quelques personnes notables, si vous ne pouvez le faire vous-même, afin de donner à cette nouvelle Mission, que nous lègue la divine Providence, toute l'importance qu'elle mérite, aux yeux de la foi. Vous voudrez bien en faire tenir le produit à l'Evêché, aussitôt que cette collecte aura été faite, afin de ne plus retarder le départ de nos missionnaires.

Les journaux vous auront appris la tournure affligeante que prennent les affaires d'Italie. Quoiqu'il y ait toujours à se défier des nouvelles qui nous viennent de ce pays-là, il y a toutefois de quoi inquiéter vivement. Aussi devons-nous prier et faire prier avec une ferveur toute nouvelle pour le Souverain Pontife, en ajoutant à nos continuelles prières, l'aumône, et en particulier celle qui est l'objet de la présente. *Dominus, devons-nous dire sans cesse, conservet eum, et vivificet eum, et beatum faciat eum in terra, &c.*

Je suis bien cordialement,

Monsieur,

Votre très humble et dévoué serviteur,

† IG. EV. DE MONTRÉAL.

CINQUANTIÈME ANNIVERSAIRE DU RÉV. M. GAGNON, CURÉ DE BERTHIER.

De longtemps le Canada n'a été témoin d'une fête aussi brillante, aussi touchante que celle dont l'heureuse ville de Berthier vient d'être le théâtre. Semblables démonstrations deviennent un événement dans la vie religieuse des peuples, parcequ'elles sont l'expression la plus énergique de la foi qui sauve, soutient, éclaire et rend prospère.

Les citoyens de Berthier avaient surtout raison de convertir le cinquantième anniversaire de la consécration du Révd. M. Jean François Gagnon en jour de réjouissances publiques, parceque ce vénérable monsieur avait à leur affection les mêmes titres qu'un père tendre et dévoué. Et l'église du Canada, de son côté, devait un hommage éclatant à l'athlète qui, pendant 50 années, s'est toujours tenu sur la brèche pour soutenir ses combats dans le service actif du sanctuaire.

Le digne pasteur de Berthier porte prestement le fardeau de ses soixante et seize années et la fraîcheur de l'adolescence, la vigueur de l'intelligence, comme celle des muscles, se plaisent à orner cette belle et majestueuse vicillesse de patriarche. Il y avait du bonheur à contempler cette figure calme et sereine, douce et continuellement souriante au milieu des ovations joyeuses de la journée.

Les citoyens de Berthier n'avaient rien épargné pour environner cette fête de tout l'éclat possible. On s'était mis à l'œuvre avec amour et courage. La ville était décorée avec un goût exquis. Au débarcadère, où les évêques devaient mettre pied à terre, un splendide arc de triomphe servait de prélude aux magnificences de la fête.

Les principales rues étaient ornées, sur un parcours considérable, de verdoyants arbrisseaux symétriquement disposés. Deux ou trois autres arcs également remarquables se faisaient observer en différents endroits. Des guirlandes de verdure en tresse et de riches draperies, partant de la maison de M. Ls. Tranchemontagne, traversaient la rue, pour aboutir à l'arc de triomphe du débarcadère.

L'Eglise était sillonnée en tous sens de longues tresses de verdure qui, descendant de la voûte en ondulations, bordaient les jubés et les colonades et traçaient sur la voûte les reliefs les plus saisissants. Une profusion de lampions en ver colorié et de flambeaux, disposés artistiquement, se reflétaient sous mille formes dans les angles multipliés des décorations en or et en glaces et transformaient l'autel en rivière de feux.

La grand'messe commença vers dix heures. Le Révd. M. Gagnon officiait, ayant pour diacre le Révd. M. Chevigny, et pour sous-diacre le Révd. M. Primeau.

Sa grâce Mgr. l'Archevêque Baillargeon assistait au trône, paré, ayant à ses côtés le Révd. M. Desaulniers, V. G. et le Révd. M. Cazeau, V. G.

Quatre autres évêques, Leurs Grandeurs Nos Seigneurs Bourget, Larocque, Horan et Laffèche, étaient au chœur avec à peu près 120 prêtres.

Le sermon de circonstance fut fait par Sa Grandeur Mgr. LaRocque, et personne ne sera surpris d'apprendre que le vénérable orateur a gratifié l'auditoire d'un de ces chefs-d'œuvre familiers à ses hautes et puissantes facultés.

Sa parole si paternelle, si imprégnée de bonté, tombait comme un baume dans le cœur des fidèles, car sous les expressions les plus riches se trouvaient toujours les pensées les plus élevées et les plus brillantes. Nous essaierons, dans une analyse aussi complet que possible, à donner au lecteur une idée des beautés de ce travail que nous craignons de trop défigurer.

Sa Grandeur avait pris pour texte :

Hæc est dies quam fecit Dominus (Ps. 117). Voici un jour que le Seigneur a fait.

Quel est donc, N. T. C. F., le motif qui a déterminé l'imposante réunion de ce jour ? Pourtant, le calendrier de l'église n'assigne aucune fête à ce jour, aucune solennité. Néanmoins, c'est la religion qui a déterminé cette célébration, à laquelle ont pris part tant de personnes accourues de tous les points du diocèse, je dirai du pays tout entier. C'est que la religion seule apprend au cœur à se dilater dans l'un des sentiments les plus nobles : celui de la reconnaissance pour les bienfaits reçus.

Et aujourd'hui, il s'agit de rendre des actions de grâces au Souverain Ordonnateur de toutes choses, pour une chaîne de bienfaits signalés, longue d'un demi siècle, et celui qui a été l'objet de ces bienfaits s'applique avec beaucoup d'à propos ces paroles du Levitique : *Sanctificabit annum quinquagesimum : ipse est enim jubileus.* C'est pourquoi il célèbre la cinquantième année ou le jubilé de son sacerdoce.

Il en coûte de se retourner pour regarder derrière soi une carrière d'homme à moitié séculaire, et l'âge, d'habitude, ralentit le sentiment en le rendant comme étranger aux joies de la vie. Mais rien de cela ne s'applique au Révd. M. Jean Frs. Gagnon, le vénérable curé de cette paroisse, qui monte encore aujourd'hui à l'autel avec toute la force, toute la vigueur d'esprit et de corps du jeune homme et qui, au rapport moral comme au rapport physique, vient de dire au pied de l'autel, avec autant de vérité qu'il y a 50 ans : *Introibo ad altare Dei, ad Deum qui lætificat juventutem meam.*

“ Le sacerdoce en lui-même est déjà un bienfait signalé, et tous les jours le prêtre animé de l'esprit de la foi, dresse en son cœur un autel sur lequel il consacre l'holocauste de la reconnaissance envers Dieu, qui l'a fait si grand en le faisant prêtre, puisqu'un prêtre c'est un autre Jésus-Christ : *Sacerdos alter Christus*.

Mais quelle grâce insigne que celle d'un sacerdoce pur et sans tache, le long espace de 50 années ! Aussi : les nombreux amis, prêtres et évêques, du Rév. M. Gagnon, se sont empressés de venir s'associer à sa joie. Oui, vénérable prêtre, ils ont entendu le cri de votre âme qui les invitait à cette belle solennité de la reconnaissance, en les y conviant par ces paroles répétées chaque jour pendant votre carrière de prêtre pour engager le ciel et la terre à joindre leur louange à la vôtre ! *Venite exultemus Domino : Jubilemus Deo salutari nostri*. Et ils sont accourus pour répéter avec vous : *Hoc est dies quam fecit Dominus*.

“ Tel est, N. T. C. F., le but de la belle cérémonie dont l'église et la paroisse de Berthier ont véritablement raison de paraître fières et triomphantes.

Un vieillard presque octogénaire droit et ferme, pieux et fervent à l'autel comme aux plus beaux jours de sa jeunesse, portant sur un front radieux, surmonté d'une magnifique couronne de cheveux blancs, le signe de la joie et du bonheur, entouré dans le sanctuaire d'illustres prélats qui se sont fait un honneur d'honorer sa vicillesse si sacerdotale des marques de leur respect et de leur bienveillance, de ses amis prêtres si nombreux : la présence d'un immense concours de fidèles ; toute cette belle scène animée d'un reflet du sentiment de la foi la plus vive et la plus religieuse, ce spectacle délicieux offre l'aspect le plus touchant et le plus imposant.

Paroissiens de Berthier, ce n'est donc pas sans raison, que je vous dis en empruntant les paroles que Dieu adressait à Moïse et Aaron, à propos d'un événement mémorable accompli en faveur du peuple d'Israël : *Habetis hanc diem in monumentum et celebrabit eum solemnem Domino*. (Exo. 12, 14). Ce jour devra vous demeurer comme un monument.

“ Quelles réflexions, quel enseignement devons-nous tirer de cette fête, pour qu'elle soit une fête véritablement selon l'esprit de Dieu et qui n'ait rien de commun avec ces fêtes que l'on fait assez souvent dans le monde, sous le souffle et l'inspiration de l'esprit du monde, en souvenir des événements qui intéressent soit un pays, soit une ville, soit une famille, soit un particulier ? Presque toujours, le lendemain de ces fêtes est un jour de regret et de repentir pour plusieurs de ceux qui y ont pris part.

“ Sans doute, N. T. C. F., qu'il y aurait déjà pour nous la douce satisfaction d'un devoir accompli cordialement envers notre vénéré pasteur, car ce sacerdoce il n'en a pas été revêtu pour lui-même. L'on est chrétien pour soi ; mais on est prêtre pour les autres. C'est pourquoi vous êtes devenus les héritiers de 32 années du sacerdoce de votre cher et vénéré

pasteur. Il vous faut donc ici, pour tirer quelque résultat pratique de votre fête, qu'on peut appeler de famille, faire un retour sur le passé et remonter jusqu'à 1835, alors que votre pasteur arrivait au milieu de vous, dans la force de l'âge et mûri par 18 années d'un ministère partout marqué du coin de la prudence et de la sagesse, à tel point que tout jeune encore, il avait mérité la confiance du grand évêque Mgr. Plessis, qui le jugeait capable d'être mis en face d'une des plus graves difficultés de paroisse, que l'autorité épiscopale ait jamais eue à rencontrer. Il venait succéder à deux hommes dont le nom est encore dans toutes les bouches, dans la paroisse de Berthier, les Révds. MM. Pouget et Lamothe, qui avaient successivement gouverné cette paroisse pendant au-delà de 50 ans. Défiant de ses forces, mais guidé par une énergie extraordinaire de caractère et de volonté et le désir et l'amour du devoir, il se mit à son poste, en répétant dans la sincérité de son zèle : *Ego libentissimè impendam et superimpendam ipse pro animabus vestris. Je donnerai tout avec bonheur et par-dessus je me donnerai moi-même pour le salut de vos âmes.* Est-ce que ces 32 années d'administration n'ont pas dignement continué l'œuvre de ses prédécesseurs et ne couronnent-ils pas bien l'histoire de votre intéressante paroisse depuis 80 ans ? De grand cœur, je le sais, vous lui diriez avec l'apôtre : *Vos sitis*, etc.

“ Depuis 32 ans, il s'est trouvé mêlé aux incidents les plus saisissants et les plus émouvants de votre vie. Depuis trente-deux ans, il a veillé aux portes de la vie en partageant vos joies sur vos nouveaux-nés, auxquels il était aussi heureux de donner la naissance spirituelle que vous l'aviez été de leur donner la vie corporelle.

“ Depuis trente-deux ans, il a veillé aux portes de la mort, en préparant au terrible passage du temps à l'éternité ceux de vos parents, de vos amis sur lesquels la tombe allait se fermer.

“ Pendant trente-deux ans, son cœur de père tressailli en bénissant à l'autel l'union de vos enfants et en cimentant le bonheur domestique de sa parole onctueuse.

“ En un mot, depuis trente-deux ans, il s'est montré le père, l'ami, le consolateur de tous ceux que la Providence a confiés à ses soins.

“ Et, N. T. C. F., pour couronner dignement votre belle fête, vous ne sortirez pas d'ici sans prendre la ferme résolution d'inspirer à vos enfants le respect et l'amour qui ont jusqu'ici toujours guidé le Canada envers le prêtre.

Cette résolution est d'un à propos tout spécial, je puis même dire nécessaire, en présence des faits et des événements du jour. Car, hélas, pendant que nous sommes dans la joie et le bonheur, le vénérable Chef de l'Eglise, le bon, le doux, l'immortel Pie IX a peut-être été forcé de prendre encore une fois le chemin de l'exil. L'esprit révolutionnaire et qui, en beaucoup de pays de l'Europe, a plus ou moins réussi à avilir l'au-

torité de la religion en s'efforçant d'arracher les peuples à l'influence du prêtre, voudrait couronner son œuvre, en s'attaquant à la personne du pape lui-même qui est la source de tout le sacerdoce catholique.

“ Mes très chers frères, voulez-vous jamais être victimes de malheur pareil : gardez-vous de prêter l'oreille aux discours et de lire les écrits si dangereux de ceux qui veulent vous apprendre à mépriser le prêtre et à n'écouter plus la voix des premiers pasteurs. C'est le chemin qui vous conduit à l'abîme où sont tombés tant d'autres peuples qui ne sont pas chrétiens ou ne sont plus chrétiens, que de nom. Vous, N. T. C. F., vous avez le bonheur d'être encore tout pénétrés, tout imbibés de l'esprit et des sentiments de la foi. Et ce bonheur vous le devez au respect, à la soumission et à l'obéissance que vous avez toujours entretenues pour la parole-l'avis, le conseil ou l'enseignement du prêtre.

“ Je sais qu'il y a quelques tristes exceptions ; mais, dans leur cœur, ces malheureux gémissent de leur faute et Dieu veille sur son cher Canada pour le rendre insensible à ces coupables tentatives. Dieu vous fasse la grâce de toujours bien comprendre le clergé et goûter cette vérité, et le bonheur du Ciel couronnera un jour le repos, le calme, la paix dont vous aurez joui sur la terre. Ainsi soit-il.”

Au-dessus de 3,000 personnes se pressaient dans l'enceinte sacrée.

Après la messe il y eut réunion au presbytère et là Son Honneur le maire, M. Chalut, qui fit, du reste, avec un tact exquis, les honneurs de a journée, présenta l'adresse suivante :

Adresse présentée aux vénérables Evêques réunis à Berthier, à l'occasion du 50^{ème} anniversaire de prêtrise du Révd. Messire Jean François Gagnon, le très-aimé curé de cette paroisse, le 9 octobre 1867

Mes Seigneurs,

“ Nous Maire de la ville et de la paroisse de Berthier, au nom de nos concitoyens, osons nous approcher humblement de vos Grandeurs, pour protester de la joie que nous ressentons, en voyant les premiers Pasteurs de la province ecclésiastique de Québec venir rehausser, par leur présence, cette fête qui est pour toute la paroisse, un jour d'allégresse et de bonheur.

“ Votre présence, mes Seigneurs, au milieu de nous, ainsi que celle de ces vénérables ministres du sacerdoce, est une preuve nouvelle de l'estime universelle dont jouit notre bien-aimé Pasteur, non seulement dans le cœur des paroissiens, mais encore auprès de tous ceux qui, dans cette province, travaillent à la vigne du Seigneur.

“ Aussi, tous les cœurs sont-ils à la joie et à l'allégresse, et les fruits de cette belle fête sera, nous en sommes convaincus, un renouvellement de respect et de déférence pour le prêtre qui est, pour nous, comme un bon ange destiné à nous conduire au milieu des dangers si nombreux de cette vie.

“ Oui, mes Seigneurs, nous croyons qu’il est de notre devoir, en ce beau jour de fête qui réunit dans notre paroisse l’élite du clergé canadien, de protester de notre attachement entier et durable, à l’autorité de l’Église, notre mère, dont vous êtes, à nos yeux, les augustes représentants ; et intimement convaincus du respect tout filial que nous vous devons en cette qualité, nous vous assurons de notre amour et de notre dévouement à vos personnes sacrées.

“ Nous croyons fermement que vous avez reçu de Dieu, la mission d’enseigner et de conserver pur le dépôt de la foi dans le peuple confié à vos soins.

“ Vous êtes comme le phare destiné à éclairer notre route, à dissiper ténèbres que l’esprit du mensonge cherche à répandre autour de nous ; vous êtes comme une sentinelle placée par notre bien-aimé père commun Pie IX, pour jeter le cri d’alarme, contre les erreurs qui chercheraient à s’insinuer au milieu de nous ; vous êtes enfin nos pères, vous êtes nos guides dans la foi, considérations bien propres à rendre complète et entière notre obéissance, à la doctrine que vous avez reçu mission d’enseigner.

“ Daignez agréer, Mes Seigneurs, ces quelques paroles, faible écho de l’estime et de la vénération dont les paroissiens de Berthier sont animés à l’égard de Vos Grandeurs.

“ Le souvenir de cette fête, honorée de votre présence, de cette fête si chère à nos cœurs, ne s’effacera jamais de notre mémoire ; nous aimerons à nous rappeler le jour, où réunis auprès de la personne de notre très-aimé curé, nous avons pu témoigner à Vos Grandeurs, notre respect, notre obéissance et notre dévouement.”

Les adresses suivantes furent également présentées par les élèves de l’Académie.

Vénérable Pasteur,

“ Permettez-nous d’unir notre voix enfantine à celle des augustes Prélats qui font l’ornement de cette belle et agréable fête, à celle de vos vénérables confrères qui vous prodiguent les marques d’une vive et sincère amitié, à celle de vos bons paroissiens qui s’empressent de rendre un éclatant témoignage à vos qualités et à vos vertus. Permettez à vos tout petits enfants de vous exprimer, de vous manifester les sentiments d’amour et de reconnaissance qui se pressent dans nos cœurs et que cette solennité rend plus vifs, plus ardents.

“ Ah ! Vénérable Pasteur, c’est vous qui nous avez revêtus de la robe blanche de l’innocence ; c’est vous qui nous avez conduits au divin banquet de l’Agneau et avez fait reposer, pour la première fois, le divin Jésus sur nos petits cœurs. Tous les jours, vous vous faites le protecteur, le père, l’ami de nos âmes ; semblable à un jardinier vigilant vous employez constamment tous vos efforts à détruire en nous les germes du mal et à y

jetter les précieuses semences de la vertu ; semblable à une douce et vivifiante rosée, de vos lèvres coulent sur nos cœurs des conseils inspirés par votre longue expérience ; de toutes vos actions s'exhale un parfum pur et délicieux. Tous ces bienfaits si grands, c'est votre tendresse qui nous les a prodigués.

“ Ah ! Vénérable Pasteur, si le ciel daigne réaliser nos vœux les plus sincères, exaucer nos prières les plus ferventes, vous coulerez encore de nombreux jours dans une calme et heureuse vieillesse, afin de vous conserver plus longtemps à notre amour et à notre reconnaissance.”

Vénérables Prélats,

“ Quelle joie ! quel bonheur ! quelle allégresse fait palpiter en ce moment nos jeunes cœurs ! Vous avez bien voulu, Vénérables Prélats, vous dérober au fardeau de l'Épiscopat et venir rehausser de votre auguste présence, la fête depuis si longtemps désirée du vénérable pasteur, du père bien-aimé de cette paroisse. Vous avez été dociles aux généreuses inspirations de vos cœurs si bienveillants ; vous vous êtes dit : Un prêtre, vénérable par ses cheveux blancs, un prêtre dont les jours sont pleins devant le Seigneur ; un prêtre que nous aimons, que nous estimons, va célébrer solennellement avec ses confrères, un jour de repos après cinquante ans consacrés aux sublimes fonctions du sacerdoce, et écoulés si pieusement à l'ombre des saints autels ; la paroisse qu'il a nourri du pain de la parole évangélique, qu'il a conduite dans les voies de la vertu, va l'entourer avec empressement de ses respects et de ses hommages, et nous, nous ne serions pas auprès de lui ! et ce beau jour ne verrait pas, et les pasteurs et les brebis animés des mêmes sentiments à son égard ! et poussés par votre bienveillance, vous êtes venus en ces lieux, bien surpris sans doute, d'être obligés d'écouter à cet instant, de pauvres petits enfants qui essaient de balbutier quelques paroles d'amour et de reconnaissance à leur tendre et bien-aimé pasteur et qui, voulant jouir des privilèges que leur accorde cette fête mémorable, oseront dire à vos Grandeurs : mille fois merci pour avoir donné à leur Père des marques de votre estime et de votre attachement, pour avoir jeté un nouvel éclat sur ses vieux jours ! mille fois merci, Vénérables Prélats, pour avoir accueilli l'expression de leurs sentiments si favorablement et si gracieusement, qu'ils en conserveront toute leur vie le suave et précieux souvenir.”

Leurs Grandeurs l'Archevêque, Mgr. Bourget et Mgr. Laflèche y répondirent avec leur force de parole ordinaire.

Après le dîner, le Révd. M. Gagnon fit un discours pathétique, auquel répondit Mgr. de Montréal.

Le soir il y eut une des illuminations les mieux conditionnées.

Pas une seule maison était restée dans l'obscurité et chose digne de remarque, les citoyens protestants de Berthier avaient déployé autant de zèle que les catholiques.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

—On nous écrit de Rome, 12 septembre 1867 : Le fléau semble se lasser de décimer la population d'Albano. Depuis huit jours il n'y a eu dans cette ville infortunée que cinq cas et un décès. On s'entretient beaucoup du fait suivant : " Un père de famille pêcheur endurci, qui, depuis trente ans, outrageait Dieu et conspirait contre le Vicaire de Jésus-Christ, vit sa femme et sa fille succomber l'une après l'autre. Lui-même, malade, était au lit dans une pièce voisine. La mère mourut la première, et en bonne chrétienne qu'elle était, elle reçut les derniers sacrements. Avant de rendre l'âme, elle retrouva dans son agonie un instant de lucidité pour demander à Dieu la conservation de son mari. Sa fille, qui l'entendit, s'écria :

—“ Ma mère, vous offrez une prière, moi, j'offre ma vie à cette même intention.

“ Trois heures après, la fille, qui n'avait encore éprouvé aucun symptôme du mal, fut frappée, se jeta sur un lit et expira dans d'effroyables convulsions. Il se fit tout aussitôt dans l'esprit du père une lumière ineffable. Cette homme, jusque-là si rebelle à la voix de Dieu, l'entendit tout-à-coup, fondit en larmes et demanda à grands cris... un prêtre. Le prêtre que l'on rencontra le premier était un vénérable capucin d'Albano. Pendant les troubles 1848-49, ce religieux, ô Providence de Dieu ! avait été persécuté, traqué dans les bois comme une bête fauve par ce même homme qui allait mourir. Le malade le reconnut et baisa sa robe de bure en implorant son pardon... “ Mon frère, répondit le religieux, il y a dix-huit ans que je vous ai pardonné et que je prie pour vous. Puis il entendit sa confession !... Dieu voulut laisser au pêcheur le temps de faire pénitence en ce monde. Il lui accorda la guérison du corps après celle de l'âme.

—Le 11 Sept., jour anniversaire de la mort du général la Moricière, les officiers du régiment des zouaves ont fait célébrer par leur aumônier, M. Daniel, un service funèbre pour le repos de l'âme de l'ancien général en chef de l'armée pontificale.

— Extrait d'une lettre écrite de Rome, communiquée à la *Semaine* d'Angers :

“ Nous avons ce matin vu le Souverain-Pontife et le plus cher de nos vœux est exaucé. Qu'il est bon, qu'il est doux, affable et beau, le saint Père ! C'est la beauté et la majesté tout ensemble. Admis en sa présence, il nous donne sa main à baiser, puis nous fait tenir debout devant lui.

— Ah ! vous êtes du diocèse d'Angers, nous dit-il, et comment va le vieil évêque ?

— Très-saint Père ! quand nous sommes partis, il était malade, alité.

— Oh ! pas une maladie dangereuse, n'est-ce pas ?

— Très-saint Père ! c'était la fatigue, la suite de son voyage.

— ! Oh ! le brave et vieil évêque, avec ses quatre-vingts ans, il est vigoureux encore, et il n'est pas bien étonnant pourtant qu'il fût lassé ; si nous faisons, Nous, le voyage d'Angers, Nous irions à petites journées, et encore nous serions bien fatigué, et pourtant nous sommes un peu moins âgé. Et, mes enfants, vous n'avez pas eu peur du choléra ?

— Non, très-saint Père, nous désirions voir Votre Sainteté, et nous sommes venus.

— Ah ! les Français, ils sont braves ! A l'époque de la fête nous les voyons le bréviaire sous le bras (et il faisait le geste de mettre sous le bras le bréviaire,) et ils allaient, couraient par la chaleur : il est bien étonnant que les maladies n'en aient pas frappé plusieurs ; mais le grand saint Pierre était là, et puis les nouveaux saints canonisés ont bien fait leur devoir.

ALLOCUTION PRONONCÉE PAR NOTRE SAINT-PÈRE LE
PAPE PIE IX DANS LE CONSISTOIRE SECRET
DU 20 SEPTEMBRE 1867.

Vénérables Frères,

L'univers catholique sait combien nous avons été contraint souvent de déplorer et de réprover les grands dommages et les graves injures faits depuis plusieurs années par le gouvernement subalpin au mépris de tous droits divins et humains, aussi bien que des censures et des peines ecclésiastiques, à l'Eglise catholique, à nous et à ce Siège Apostolique, aux évêques, aux ministres sacrés, aux Ordres religieux des deux sexes et aux autres instituts pieux.

Ce même gouvernement opprimant et s'efforçant chaque jour davantage d'abattre l'Eglise, après les autres lois émanées de lui, et que nous avons condamnées comme étant contraires à l'autorité de cette Eglise, en est venu à ce degré d'injustice, qu'il a eu l'audace sacrilège de proposer, approuver, sanctionner et promulguer une loi qui, dans ses propres pays comme dans ceux qu'il a usurpés, a dépouillé l'Eglise de tous ses biens au grand dommage de la société civile elle-même, de se les approprier et d'en ordonner la vente. Tous assurément voient combien injuste, combien cruelle est une loi qui s'attaque à l'inviolable droit de propriété que l'Eglise tient de sa divine institution, par laquelle sont foulés aux pieds tous les droits, naturel, divin et humain, par laquelle enfin les

membres du clergé, qui ont si bien mérité du catholicisme et de la société civile, et aussi les vierges consacrées à Dieu, sont réduits à la plus extrême misère et à la mendicité.

Dans une telle détresse de l'Eglise, en présence d'une telle subversion de tous les droits de l'Eglise, Nous qui devons, d'après les obligations de notre ministère Apostolique, défendre et venger avec le plus grand zèle la cause de la justice, nous ne pouvons assurément garder le silence.

C'est pourquoi dans votre imposante assemblée, nous élevons la voix et nous réprouvons de notre autorité Apostolique la loi dont il s'agit, nous la condamnons, nous la déclarons nulle et sans aucune valeur.

Que ses auteurs et fauteurs sachent qu'ils se sont placés sous le coup des peines et censures ecclésiastiques, que les sacrés canons, les Constitutions Apostoliques, les décrets des conciles généraux déclarent infligées *ipso facto* aux violateurs des droits de l'Eglise et aux usurpateurs de ses biens.

Qu'ils tremblent et qu'ils soient remplis d'une salutaire frayeur, ces ennemis acharnés de l'Eglise ; qu'ils tiennent pour certain que Dieu, auteur et vengeur de son Eglise, leur réserve les plus graves, les plus sévères châtimens, à moins que, vraiment repentants et faisant un retour sur eux-mêmes, ils ne s'efforcent de faire cesser et de réparer les dommages portés par eux à cette même Eglise, comme nous le souhaitons ardemment et le demandons humblement et de toutes nos forces au Dieu de miséricorde.

Dans cette circonstance, Nous voulons vous faire connaître, vénérables frères, qu'il a été publié récemment à Paris, un opuscule mensonger, dans lequel on s'efforce impudemment et avec une extrême perfidie d'insinuer au lecteur la pensée que les déplorables événements du Mexique doivent être, dans une certaine mesure, attribués à ce Siège Apostolique.

Combien fausse, combien absurde est cette accusation, tout le monde le sait certainement, et cela est surtout mis en lumière, entre autres documents, par une lettre que l'infortuné Maximilien nous a écrite dans sa prison, le 18 du dernier mois de juin, avant de subir une indigne et cruelle mort.

Nous ne pouvons, puisque l'occasion nous en est donnée, nous empêcher de décerner les plus complets éloges à l'illustre mémoire de Louis Altieri, cardinal de la sainte Eglise romaine et évêque d'Albano. Comme vous ne l'ignorez pas, appartenant à une race illustre, orné de vertus éclatantes, pourvu des plus hautes charges et jouissant de notre affection particulière, dès qu'il apprit que l'horrible fléau du choléra envahissait Albano, s'oublant complètement lui-même, et enflammé du feu de la charité à l'égard du troupeau qui lui était confié, il vola aussitôt dans cette ville.

Ne s'épargnant aucun labeur, aucune démarche, aucune peine, aucun péril, ne prenant de repos ni la nuit ni le jour, il ne cessa pas un instant

d'aider, d'assister, de consoler les malheureuses victimes de l'épidémie, de les soigner de ses propres mains et de porter aux mourants les secours spirituels, jusqu'au moment où, frappé lui-même par le terrible mal, comme le bon Pasteur, il a donné sa vie pour ses ouailles. Aussi, sa mémoire sera toujours bénie dans les fastes de l'Eglise, car sa belle mort est celle d'une victime de la charité chrétienne, et il s'est acquis, ainsi qu'à l'Eglise, à votre ordre illustre et à tout l'épiscopat catholique, une gloire impérissable.

C'est pourquoi, bien que Nous ayons éprouvé une profonde douleur en apprenant la mort de ce cardinal, cependant nous sommes soutenu par une grande consolation, ayant le ferme espoir que son âme est arrivée dans la céleste patrie, qu'elle y est dans la joie du Seigneur, et qu'elle offre d'ardentes prières pour Nous, pour Vous et pour toute l'Eglise. Nous décernons aussi un tribut de louanges aux clergés séculier et régulier d'Albano, qui, suivant les nobles exemples de son évêque, n'a pas cessé, au mépris de sa propre vie et avec le plus grand zèle, de porter des secours, et surtout ceux de la religion, aux malades et aux mourants. Nos troupes en garnison dans cette ville, les *gendarmes* chargés de maintenir la sécurité publique aussi bien que les *zouaves*, sont dignes également de tous nos éloges ; en effet, on les a vus, bravant le péril, s'appliquer principalement à enterrer les morts et donner un éclatant exemple de charité chrétienne.

Enfin, Vénérables Frères, ne cessons pas d'élever nos cœurs vers Dieu Notre-Seigneur, dont la miséricorde est infinie envers ceux qui l'invoquent, et prions-le, supplions-le continuellement, afin que, restant ferme avec vous dans le combat, et entourant d'un rempart la maison d'Israël, nous puissions soutenir vaillamment la cause de sa sainte Eglise, et ramener tous ses ennemis dans les voies de la justice et du salut.

NOUVELLES DIVERSES.

Au sujet d'un portrait du docteur Velpeau, l'éminent chirurgien qui vient de mourir, la *Petite Presse* rappelle l'anecdote suivante :

« Après une opération des plus douloureuses, M. T——— prenait le chemin de la folie. Sa manie consistait à croire qu'il avait une couleuvre dans le corps. Il ne parlait que de ce reptile imaginaire se tordant ou rampant dans ses entrailles.—Demain je vous administrerai un vomitif, lui dit Velpeau, et nous verrons bien si la couleuvre se décidera à sortir. Le lendemain, au moment où la médecine opère, une belle couleuvre, achetée chez un pharmacien, est dextrement placée dans la cuvette.—

Enfin, s'écrie Velpeau, la voilà ! elle devait vous gêner beaucoup. Et le malade de sourire et de féliciter son sauveur. Mais tout à coup, son regard devient inquiet, ses lèvres se contractent, et portant sa main sur sa poitrine :—Ah ! docteur, s'écrie-t-il, ce n'est pas tout : elle avait des petits, j'en suis sûr, je les sens, ils rampent, ils cherchent leur mère.—Impossible, dit Velpeau en examinant la couleuvre ; impossible, *c'est un mâle ! . . .* Le pauvre fou n'avait rien à répondre ; il fut convaincu et se trouva guéri."

—Le choléra diminue partout d'intensité, en Espagne, à Tunis, à Alger en Italie, en Autriche et dans les quelques lieux infectés de la France. A Zurich, en Suisse, au contraire, il semble être à son apogée : il y a 150 cas un jour dans l'autre, dont un tiers mortel, sur une population de 75,000 âmes.

—Voici, d'après deux célèbres médecins allemands, l'explication de l'origine et du développement du choléra : le choléra est dû à l'infection produite par des animalcules microscopiques qui se développent plus ou moins rapidement dans le corps humain, selon les conditions de santé des individus et selon les conditions de température de l'air ambiant. Ces animalcules ou leurs germes peuvent exister longtemps sans se développer, ils peuvent séjourner dans les vêtements, dans le linge, dans les objets divers qui ont appartenu à des cholériques, ou qui se sont trouvés dans des maisons infectées. Le froid empêche ou retarde tout au moins leur développement, et il est facile de constater que, si l'on a cru, à certains moments où la température s'abaissait, à une décroissance du fléau, le feu couvrait, en réalité, toujours sous la cendre et le retour du beau temps le faisait éclater avec encore plus de violence. Les germes cholériques une fois introduits dans l'organisme, s'y développent avec une rapidité d'autant plus grande que leur éclosion a été plus retardée. Ils s'étendent en longs filaments extrêmement nombreux auxquels les malades doivent les crampes terribles qui accompagnent le choléra.—*Les Mondes.*

—L'étude ne raccourcit pas la vie ; au contraire, elle tend à augmenter la longévité de l'homme. Lorsque les hommes qui étudient beaucoup meurent jeunes, c'est qu'ils avaient pris l'habitude de violer quelques-uns des réglemens de la nature, ou bien avaient quelque infirmité héréditaire. Ce sont des philosophes qui ont eu les plus longues vies. Leur attention ne se dirige pas vers la satisfaction de leurs appétits ; ils ne sont ni gourmands, ni ivrognes, ni débauchés ; il fallait toujours rappeler à Sir Isaac Newton que son dîner l'attendait. D'un autre côté, les hommes qui étudient beaucoup ont le tort de ne pas accorder aussi le temps à la digestion, de retourner à leurs travaux trop tôt après un bon repas, ce qui attire vers le cerveau cette énergie nerveuse qui doit être dépensée à aider l'estomac à préparer la nourriture du corps. Cette nourriture n'étant pas

ainsi préparée, devient lourde et produit des maladies qui font de la vie un supplice. Mais ces résultats n'existent pas lorsqu'on laisse à la nature le temps nécessaire pour son travail. L'Académie française est peut-être la société la plus savante du monde entier, et ses plus jeunes membres ont atteint l'âge de 60 ou de 70 ans. Ainsi M. Viennet a 89 ans; M. de Ségur, 86; M. de Pongerville, 76; M. Lebrun, 82; M. Villemain, 76; M. Lamartine, 76; M. Flourens, 78; M. Guizot, 76; M. Thiers, 69; M. Berryer, 74, et le duc de Broglie, 82. Cette liste pourrait être étendue aux autres nations, et contenir les noms de lord Brougham et Humboldt, etc.—Pour les travailleurs du cerveau, il est favorable de passer une grande partie de la jeunesse et de l'âge mûr dans les exercices actifs, dans les voyages, etc.; puis, en suivant un régime simple et modéré, le cerveau peut travailler avec avantage jusqu'à ce que l'homme ait dépassé la 80e année.—*Hyll's Journal of Health.*

NÉCROLOGIE.

Nous avons la douleur d'apprendre la mort, arrivée le 4 courant, à Montréal, de M. Chs. DeCazes, né en France, il y a 59 ans. Ce monsieur, d'une famille honorable de la Bretagne, était venu vers l'année 1854, au Canada où il avait fait l'acquisition de terres, près de Danville, dans le comté de Wolfe. La confiance des citoyens de sa patrie d'adoption l'avait fait élire, en 1861, membre de la Chambre des représentants, où il s'est distingué par son talent oratoire et ses sentiments patriotiques. Retiré de la vie politique, il fut nommé inspecteur d'écoles dans les comtés de St. Hyacinthe, Bagot et Rouville, le 19 septembre 1855. C'est dans l'exercice de cette fonction qu'il fut atteint de la maladie de foie qui l'a conduit au tombeau. Il se rendit à Montréal dans l'espoir d'être guéri; mais le mal n'a point cédé aux soins empressés qui lui ont été prodigués. Les consolations religieuses ont allégé la tristesse de ses derniers moments. Jusques-là il a conservé l'usage de ses facultés intellectuelles et il a vu venir la mort avec le calme et la résignation d'un vrai catholique.

Les nombreux amis que lui avaient valu son amabilité, son esprit conciliant et sa franchise toute bretonne, déploreront sa perte prématurée.

Selon le désir qu'il avait manifesté à son exécuteur testamentaire, ses restes mortels seront déposés près de ceux de son épouse qui l'a précédé dans la tombe, il y a quelques années, il laisse deux filles mariées, en France, et deux fils qui demeurent dans le Bas-Canada.